



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Emmanuelle LEVEUGLE

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Stéphanie RIGAUX, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, Mme Anouk BRETON, M. Michel DAGBERT, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Guy HEDDEBAUX, M. Sébastien HENQUENET, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, M. Daniel KRUSZKA, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Michel MATHISSART, M. Philippe MIGNONET, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, M. François VIAL.

Excusé(s) : M. Ludovic LOQUET, M. Philippe FAIT, M. Alexandre MALFAIT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, M. Jean-Louis COTTIGNY, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. René HOCQ, M. Jean-Marc TELLIER.

Absent(s) : M. Alain MEQUIGNON, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN, M. Bruno COUSEIN, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRES, M. Steeve BRIOIS, Mme Nicole CHEVALIER, Mme Maryse JUMEZ, Mme Geneviève MARGUERITTE, Mme Maryse POULAIN, Mme Cécile YOSBERGUE.

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

(N°2025-245)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.1111-4, L.1111-9, L.1111-10 et L.1611-4 ;

Vu le Code de la Voirie Routière et, notamment, ses articles L.131-1 et suivants ;

Vu la délibération n°2022-317 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation

2023-2026 » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et, notamment, ses articles 18 et 20 » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Solidarité territoriale et partenariats » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission « Attractivité départementale et emploi » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités humaines » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Vu l'avis de la 3^{ème} commission « Éducation, culture, sport et citoyenneté » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion du 02/06/2025 ;

Mesdames Nicole CHEVALIER, Geneviève MARGUERITTE, Maryse JUMEZ, Maryse POULAIN et Brigitte PASSEBOSC ainsi que Messieurs Bruno COUSEIN, Etienne PERIN, François LEMAIRE, Steeve BRIOIS et Alain MEQUIGNON, intéressés à l'affaire, sont sortis de la salle avant la mise en discussion du rapport. Ils n'ont donc pris part ni au débat, ni au vote.

Madame Cécile YOSBERGUE ainsi que messieurs Pierre GEORGET et Frédéric MELCHIOR, intéressés à l'affaire et excusés, n'ont pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté de communes Osartis-Marquion, les Communes d'Achicourt, Nortkerque, Avion, Bully-les-Mines, Carvin et Hénin-Beaumont, et le SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance », les contrats de territoire 2023-2026, dans les termes des projets joints en annexes à la présente délibération.

Article 2 :

D'attribuer à la Communauté de communes Osartis-Marquion, une subvention de 12 101 € pour son projet de Maison du Canal à Marquion, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

D'attribuer à la Commune d'Achicourt, une subvention de 350 000 € pour son projet de construction d'une Médiathèque mutualisée entre les communes d'Achicourt et de

Beaurains surnommée « la Bulle » selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 4 :

D'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Lumbres, une subvention de 200 000 € pour son projet de décarbonation de l'approvisionnement énergétique de la piscine communautaire, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 5 :

D'attribuer à la Commune de Fauquembergues, une subvention de 200 000 € pour son projet d'aménagement de la ville haute, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 6 :

D'attribuer à la Commune de Saint-Omer, une subvention de 37 971 € pour son projet de rénovation du pont du Pointi, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 7 :

D'attribuer aux Communes de Saint-Omer et de Clairmarais, des subventions respectives de 200 000 € et 300 000 € pour leur projet d'aménagement de la voie touristique de Saint-Omer à Clairmarais (RD 209), selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 8 :

D'attribuer au SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance », une subvention de 143 600 € pour son projet de relocalisation de la Maison de la Petite-Enfance, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 9 :

D'attribuer à la Commune de Nortkerque, une subvention de 410 000 € pour son projet de construction d'une salle socio-culturelle à vocation intercommunale, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 10 :

D'attribuer à la Communauté de communes de la région d'Audruicq, une subvention de 240 000 € pour son projet de construction d'une maison des solidarités, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 11 :

D'attribuer à la Commune d'Avion, une subvention de 250 000 € pour son projet de construction d'un centre aquatique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 12 :

D'attribuer à la Commune de Bully-les-Mines, une subvention de 250 000 € pour son projet de construction d'une piscine municipale, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 13 :

D'attribuer à la Commune de Carvin, une subvention de 50 000 € pour son projet de développement d'un espace sportif au stade des Plantigeons, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 14 :

D'attribuer à la commune de Courrières, une subvention de 100 000 € pour son projet de requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri (phase 2), selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 15 :

D'attribuer à la Commune d'Hénin-Beaumont, une subvention de 1 000 000 € pour son projet de requalification et d'extension du complexe sportif Atrium et de la salle Lelaure dédiés à la pratique des activités d'escrime et de gymnastique, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 16 :

D'attribuer à la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, une subvention de 139 999,70 €, pour son projet de sécurisation de la courtine du cavalier d'Attin des remparts de Montreuil-sur-Mer, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 17 :

D'attribuer à la Communauté de communes des 7 Vallées, une subvention de 150 000 €, pour son projet d'extension et de réhabilitation d'une structure dédiée à la famille et à la petite enfance à Campagne-les-Hesdin, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 18 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental, à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, les Communautés de communes Osartis-Marquion, du Pays de Lumbres, de la région d'Audruicq et des 7 Vallées, les Communes d'Achicourt, de Fauquembergues, de Saint-Omer, de Clairmarais, de Nortkerque, d'Avion, de Bully-les-Mines, de Carvin, de Courrières et d'Hénin-Beaumont et le SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance », les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe à la présente délibération.

Article 19 :

Les dépenses versées en application des articles 2 à 17 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Dépense €
C05-501A01	2324/2041482/ 204158290501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	7 000 000,00	4 033 671,70

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 65 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-Inscrits)
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix
Absents sans délégation de vote : 13 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National)

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 23 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Mise en oeuvre des contrats de territoires 2023-2026 - Propositions de subventions

Territoire	Maitrise d'ouvrage	Opération		FIT
Arrageois	Communauté de communes Osartis-Marquion	1	Maison du Canal à Marquion	12 101,00 €
Arrageois	Achicourt	1	Construction d'une Médiathèque mutualisée entre les communes d'Achicourt et de Beaurains surnommée « la Bulle »	350 000,00 €
Audomarois	Communauté de communes du Pays de Lumbres	4	Décarbonation de l'approvisionnement énergétique de la piscine communautaire	200 000,00 €
Audomarois	Fauquembergues	2	Aménagement de la ville haute	200 000,00 €
Audomarois	Saint-Omer	3	Rénovation du pont du Pointi	37 971,00 €
Audomarois	Saint-Omer	4	Aménagement de la voie touristique de Saint-Omer à Clairmarais (RD209)	200 000,00 €
	Clairmarais			300 000,00 €
Boulonnais	SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil "petite-enfance"	1	Relocalisation de la Maison Petite Enfance	143 600,00 €
Calaisis	Nortkerque	1	Construction d'une salle socio-culturelle à vocation intercommunale	410 000,00 €
Calaisis	Communauté de communes de la région d'Audruicq	2	Construction d'une maison des solidarités	240 000,00 €
Lens-Hénin	Avion	1	Construction d'un centre aquatique	250 000,00 €
Lens-Hénin	Bully-les-Mines	1	Construction d'une piscine municipale	250 000,00 €
Lens-Hénin	Carvin	1	Développement d'un espace sportif au stade des Plantigeons	50 000,00 €
Lens-Hénin	Courrières	2	Requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri (phase 2)	100 000,00 €
Lens-Hénin	Hénin-Beaumont	1	Requalification et extension du complexe sportif Atrium et de la salle Lelaure dédiés à la pratique des activités d'escrime et de gymnastique	1 000 000,00 €
Montreuillois-Ternois	Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois	2	Sécurisation de la courtine du cavalier d'Attin des remparts de Montreuil-sur-Mer	139 999,70 €
Montreuillois-Ternois	Communauté de communes des 7 Vallées	2	Extension et réhabilitation d'une structure dédiée à la famille et à la petite enfance à Campagne-les-Hesdin	150 000,00 €
TOTAL				4 033 671,70 €

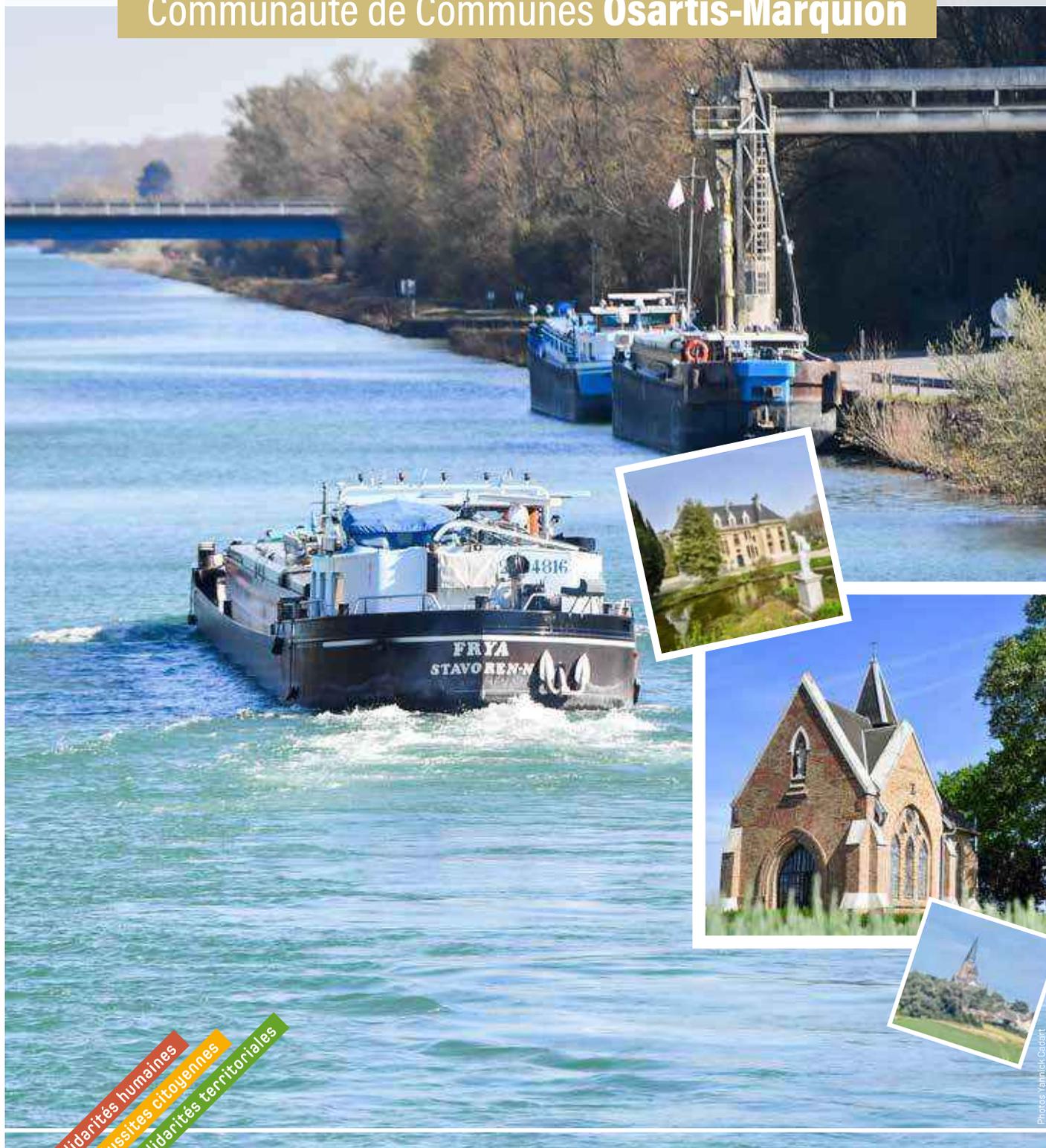
62

Pas-de-Calais
Mon Département

Osartis
Communauté de Communes Osartis Marquion

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

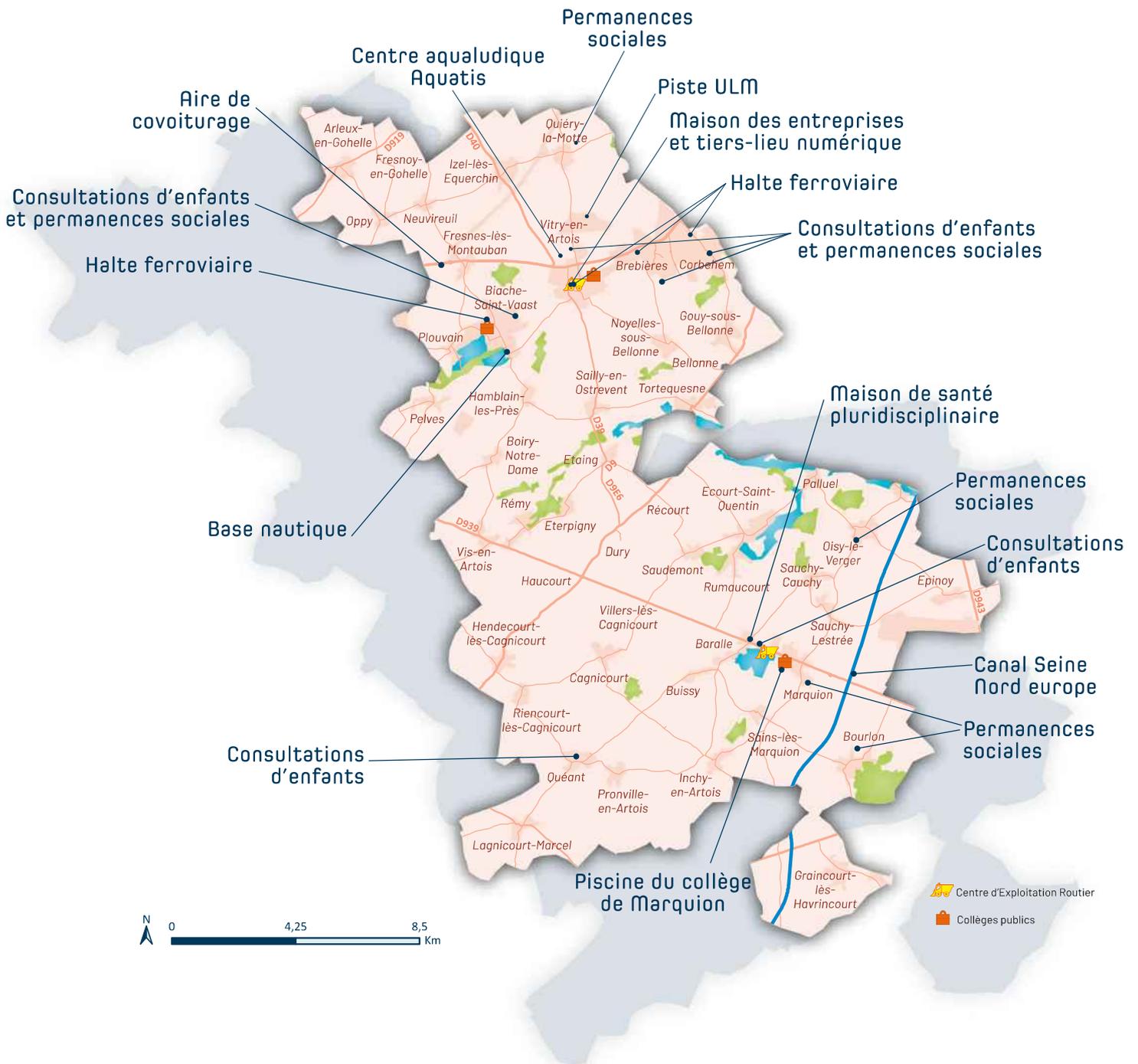
Communauté de Communes Osartis-Marquion



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Photos : Jamick Cogard

Le territoire Osartis-Marquion





À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

La Communauté de Communes Osartis-Marquion est un territoire aux multiples attraits avérés et reconnus tels que ses richesses environnementale et patrimoniale. Mais c'est surtout un territoire de résilience qui a su se relever suite aux fermetures d'industries et à l'arrêt de la BA 103 qui ont laissé de nombreuses friches et supprimé de nombreux emplois. C'est aussi un territoire inscrit dans les dynamiques de territoire et qui croit en la co-construction. Les contractualisations avec le Département en sont l'illustration. Le département est un partenaire capital pour le développement de notre Communauté et de nos communes.

De par sa situation géographique, proche des axes structurants, Osartis-Marquion, est toujours prête à relever des challenges, comme la reconversion de la BA 103 et maintenant l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe avec la construction de son plus grand port intérieur sur son territoire. Le Canal jalonnera le territoire par ses ouvrages d'Art, en particulier l'écluse visitable d'Oisy-le-Verger, et créera une nouvelle perspective en modifiant le paysage local. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes engagés dans un partenariat avec le CAUE pour anticiper et nous adapter à ces changements de paysages.

Dans un contexte où les individualités tendent à prévaloir, nous réaffirmons notre foi en l'esprit communautaire. Depuis l'origine, le développement économique et l'emploi ont été le socle de notre action, ajouté à cela les services à la population dans le domaine de la petite enfance/jeunesse, les personnes âgées, le développement touristique, le sport, la culture et la préservation de l'environnement.

Pour notre Communauté de communes, 2025 est l'année d'aboutissement d'une procédure d'élaboration d'un projet de territoire accompagné d'un pacte financier et fiscal de solidarité avec nos communes. La Communauté de Communes s'appuie désormais sur un document stratégique, certes, à faire évoluer dans l'avenir, mais qui est un cadre indispensable pour poursuivre sa route et faire face aux nombreux défis qui l'attendent.

Pierre Georget,
Président de la Communauté de Communes Osartis-Marquion



Les contractualisations précédentes : quelques exemples de réalisation

Depuis la mise en œuvre de la démarche de contractualisation par le Département du Pas-de-Calais en 2005, plusieurs projets structurants ont été accompagnés sur le territoire :

- Construction de la piscine intercommunale Aquatis
- Aménagement du centre bourg de Vitry-en-Artois
- Construction de la maison de santé pluridisciplinaire de Baralle.

zoom sur une opération contractualisée



Aménagement du centre bourg de Vitry-en-Artois

La commune de Vitry-en-Artois, identifiée comme « pôle urbain majeur » du Val de Scarpe dans le SCOT d'Osartis Marquion et comme « pôle intermédiaire » dans le SDAASP, joue un rôle structurant dans l'armature territoriale du secteur.

Disposant de services intermédiaires (collège, commerces...), attractive sur le plan résidentiel et offrant une grande proximité aux axes routiers structurants (A1, RD950), elle a connu ces dernières années un développement économique important et une augmentation de sa population. L'adaptation des équipements et services à cette évolution était indispensable pour conforter l'attractivité de la commune.

Le centre-ville de Vitry-en-Artois concentre les principaux équipements de la commune (mairie, écoles, cantine scolaire, salle des fêtes, médiathèque), ainsi que de nombreux commerces et activités libérales. Cette multiplicité des usages entraînait un manque de lisibilité des espaces et un trafic automobile important.

Ainsi le Département a souhaité participer à l'aménagement durable et valoriser le cadre de vie de cette polarité dont le rayonnement s'étend sur les communes rurales voisines.

L'aménagement a permis de sécuriser les abords des équipements publics et des commerces et d'améliorer la prise en compte de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. La commune a également souhaité développer les modes de déplacements doux en créant des voiries spécifiques pour les piétons et les cyclistes et réaliser des aménagements nécessaires pour sécuriser l'accès au collège.

Cet aménagement s'inscrit également dans la dynamique de réappropriation des différentes friches situées en cœur de bourg afin de les valoriser et de développer de nouveaux usages.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous: collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D. R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinérances gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Le projet de territoire du partenaire

Un territoire qui innove et anticipe les transitions

Déterminée à s'adapter aux défis du futur, la Communauté de Communes Osartis-Marquion mise sur l'innovation, la sobriété et l'intelligence collective pour accompagner les transitions en cours : écologique, énergétique, économique et sociale. L'élaboration de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), et sa participation au Contrat d'Objectifs Territorial avec l'ADEME et les EPCI de l'arrondissement d'Arras, témoignent de cette volonté d'agir à l'échelle du bassin de vie. Le recyclage foncier, la requalification des friches et la lutte contre l'artificialisation sont des leviers activés dans le cadre du PLUi et du SCoT, tout comme le soutien aux initiatives de production d'énergie renouvelable ou d'agriculture durable. Cette approche anticipative vise aussi à réduire les vulnérabilités du territoire face aux risques, en particulier ceux liés au changement climatique (érosion des sols, coulées de boue...), en soutenant une gestion plus résiliente et plus sobre de l'espace.

Un territoire où il fait bon vivre à tous les âges

La qualité de vie est une priorité pour Osartis-Marquion, qui s'attache à proposer à tous les âges de la vie des services accessibles et inclusifs pour les jeunes enfants et les personnes âgées. Pour la petite enfance et la jeunesse, des dispositifs comme le relais « À Mini Pas » et les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et les séjours de vacances, ainsi que

des actions culturelles via le contrat local d'éducation artistique (CLEA), créent un environnement éducatif, ludique et culturel propice à l'épanouissement. Pour les personnes âgées et en situation de handicap, le SPASAD propose un accompagnement global, incluant des soins à domicile, de l'aide aux actes quotidiens, ainsi que des actions préventives et un soutien aux aidants. Cette approche de maintien à domicile garantit l'autonomie tout en répondant aux défis du vieillissement.

Un territoire qui mise sur les mobilités du quotidien

Convaincue que la mobilité est un levier d'équité, d'inclusion et de transition, la Communauté de Communes développe une politique ambitieuse pour améliorer les déplacements du quotidien. Depuis 2021, la collectivité s'est saisie de la compétence mobilité pour agir au plus près des habitants, et a développé un service de transport à la demande dès 2018, dans un contexte où 90 % des ménages sont motorisés et où la voiture reste le mode de transport largement dominant. Face à ce constat, la collectivité souhaite proposer des alternatives concrètes à l'autosolisme, sans bouleverser les habitudes de vie, mais en favorisant des choix plus durables, plus économiques et plus solidaires. Le Plan de Mobilité Simplifiée, en cours de déploiement, prévoit d'améliorer la desserte en transport public, favoriser le partage de l'automobile, avec l'encouragement du covoiturage, renforcer les solidarités et l'accès à

l'emploi, notamment à travers la mobilité solidaire, enfin développer les mobilités actives, comme la marche et le vélo, sur les nombreux itinéraires identifiés par le schéma directeur cyclable. L'objectif est double : permettre à chacun de se déplacer facilement, quel que soit son âge ou sa situation, tout en réduisant l'empreinte carbone des transports et en améliorant la qualité de l'air.

Un territoire qui ose la culture et le tourisme autrement

La culture et le tourisme sont envisagés comme des vecteurs d'émancipation, d'ouverture et de valorisation du territoire. Osartis-Marquion a récemment adopté un schéma de lecture publique qui met en réseau les bibliothèques et médiathèques, renforçant ainsi l'accès à la culture de proximité. Chaque année, la proposition d'une saison culturelle et les cours dispensés dans le cadre de l'École Rurale Intercommunale de Musique (ERIM) bénéficient d'un soutien important du Conseil Départemental. L'identité du territoire, marquée par son histoire, ses paysages et ses ressources naturelles, est aussi un atout pour le tourisme durable. Le développement du réseau cyclable en points-nœuds, sous maîtrise d'ouvrage départementale, viendra renforcer l'offre de découverte en mobilité douce et immersive. Cette stratégie culturelle et touristique répond aussi à des enjeux d'inclusion, d'attractivité et de valorisation des patrimoines locaux, en veillant à une diversité de l'offre en valorisant les espaces naturels sensibles.



Photo Yannick Cadart

Un territoire moteur de la dynamique Canal Seine-Nord Europe

À l'horizon 2030, l'arrivée du Canal Seine-Nord Europe (CSNE) représente une opportunité majeure de transformation et de repositionnement pour Osartis-Marquion. À la croisée des enjeux économiques, sociaux et écologiques, le territoire va bénéficier de multiples retombées qui renforceront sa compétitivité, sa durabilité et son attractivité. D'un point de vue économique, le chantier du canal, constituera un levier essentiel pour la création d'emplois locaux, en particulier dans les secteurs de la construction, de la logistique et des services. Il offrira des opportunités professionnelles pour les habitants, notamment les jeunes actifs ou les personnes éloignées de l'emploi. À long terme, une fois le canal en service, des milliers d'emplois seront créés, notamment dans les secteurs

de la logistique fluviale, du transport, et des activités industrielles qui gravitent autour du port intérieur de Marquion. Ce dernier deviendra, avec E-valley, un hub logistique multimodal majeur, renforçant la compétitivité des entreprises locales et attirant de nouveaux investissements. En parallèle, la transition écologique est au cœur de la stratégie du CSNE. Le canal, en privilégiant le transport fluvial, constitue une alternative durable au transport routier, réduisant ainsi les émissions de CO₂ et contribuant directement à la lutte contre le changement climatique. Enfin, ce projet induit une transformation significative du cadre de vie local. L'aménagement des rives du canal, la modernisation des infrastructures et le développement de nouveaux services attireront non seulement les entreprises, mais aussi les habitants et les visiteurs, renforçant

l'image d'Osartis-Marquion comme un territoire dynamique, résilient et tourné vers l'avenir. Consciente de l'importance de ce projet structurant, la Communauté de Communes l'inscrit dans une stratégie plus globale d'aménagement du territoire. Cette approche vise à relier les enjeux économiques aux attentes des habitants et à la valorisation paysagère. L'intercommunalité accompagne notamment cette mutation par des projets d'éducation, de médiation et de valorisation autour du canal, à travers la Maison du Canal et d'autres initiatives favorisant l'appropriation de l'ouvrage par les citoyens et son intégration dans les paysages locaux. Ce projet est donc bien plus qu'une infrastructure : il représente un levier stratégique pour la croissance économique, la transition énergétique et la qualité de vie des habitants.

Partie 2

Axes communs du contrat

Les axes communs du contrat entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes Osartis-Marquion

Les différents échanges ayant eu lieu avec la CC Osartis-Marquion ont permis d'identifier six enjeux partagés.

Promouvoir la mobilité active afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers

Le territoire de la communauté de communes Osartis-Marquion est bien desservi par un réseau routier communal, intercommunal et départemental dense, avec des axes structurants tels que la RD 950 et la RD 939. Il est également traversé par les 3 autoroutes A1, A26 et A2 avec 2 échangeurs au Nord à Fresnes-les-Montauban pour l'A1 et au Sud à Marquion pour l'A26. Le réseau ferroviaire dessert uniquement la partie nord du territoire avec plusieurs points d'arrêt à Biache-Saint-Vaast, Vitry-en-Artois, Brebières et Corbehem.

La mobilité est devenue aujourd'hui une préoccupation majeure pour tous les habitants et concerne tous les aspects de la vie quotidienne. La Communauté de communes connaît une forte dépendance à la voiture individuelle, 86 % des actifs de la CC utilisent la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Elle souhaite, donc, soutenir le développement de nouvelles pratiques de déplacements alternatifs et bas carbone en milieu rural. Pour cela la CC a engagé deux études : le Schéma directeur cyclable et le Plan de mobilité simplifié. L'arrêt projet de ces deux documents a eu lieu en fin d'année 2024. La Communauté de Communes Osartis-Marquion et le Département du Pas-de-Calais souhaitent développer un projet innovant et expérimental, au service de la mobilité active et de la transition écologique en milieu rural, en faisant abstraction de la domanialité et avec le souci de la sobriété économique et écologique.

L'objectif de ce projet est la constitution d'un réseau cyclable en milieu rural, utilitaire et de loisir, en réutilisant une partie du réseau routier secondaire (RD de 3^{ème} catégorie, voie communale, intercommunale et voie agricole revêtue) à destination des mobilités actives et notamment des cyclistes. Il conviendra dans un premier temps d'identifier des routes doublons à réserver pour les modes actifs et des routes à partager et à sécuriser. Le Département va également développer un réseau points nœuds sur le territoire de la Communauté de Communes, avec un déploiement progressif du jalonnement à compter de l'année 2026.

Le délaissé ferroviaire Quéant-Marquion est un axe identifié pour développer les mobilités douces : l'étude environnementale ayant révélé de forts enjeux écologiques, le cheminement à proposer devra respecter au maximum les fonctionnalités naturelles du linéaire.

Le Département a accompagné la réalisation d'études cyclables du collège de Vitry-en-Artois (2016) et de Biache-Saint-Vaast (2017). La réalisation des travaux préconisés dans le cadre des études de sécurisation de la desserte cyclable reste encore à réaliser. Le département pourra accompagner financièrement les travaux à travers son dispositif Modes doux.

Développer le potentiel touristique du territoire

Le Département souhaite développer un tourisme accessible à tous et de proximité. La Communauté de communes agit pour la préservation des ressources natu-

relles et le développement du tourisme de proximité. Le territoire accueille essentiellement des touristes de la région, attirés par les nombreux sites tels que les bois, étangs de pêche, campings, hébergements insolites, sentiers de randonnée... Le territoire dispose en effet de réels atouts avec la présence d'un patrimoine naturel et paysager autour des Vallées de la Scarpe et de la Sensée qu'il est aujourd'hui nécessaire de préserver. Autour du marais d'Ecourt-Saint-Quentin et des Communes concernées par les espaces de marais, un projet de développement touristique pourrait ainsi être envisagé sur la thématique de la randonnée et de l'eau.

Le développement d'activités de loisirs autour de la thématique de la randonnée et de l'eau (activités nautiques, pêche) constitue un atout à valoriser. Treize circuits de randonnées (soit 150 km de sentiers) sillonnent le territoire et invitent à découvrir les curiosités de l'histoire et du patrimoine, des paysages et les richesses naturelles de ce vaste territoire. Sept communes (Arleux-en-Gohelle, Palluel, Dury, Ecourt-Saint-Quentin, Eterpigny, Haucourt et Saudemont) sont labellisées « Village Patrimoine » et participent ainsi au développement d'un tourisme de proximité.

Située au cœur de la ville de Biache-Saint-Vaast, la base nautique Léon Javelot, inscrite au PDESI (Plan Départemental des espaces, sites et itinéraires) est un lieu de développement des activités de canoë-kayak, mais également un point de départ idéal connecté à de

nombreuses possibilités de parcours de randonnée pédestre et cyclable. La Scarpe offre, en effet, une connexion naturelle vers Arras au sud-ouest et Douai au nord-est dont il convient de réaménager le chemin de halage, pour une accessibilité aisée aux modes doux.

Préserver le cadre de vie en conciliant la préservation de l'environnement et le maintien de l'activité économique

Le territoire de la CC Osartis-Marquion est un territoire rural qui reste fortement marqué par la présence du secteur agricole et agro-alimentaire, en particulier dans la partie sud. Les paysages sont façonnés par l'activité agricole qui représente 82 % de la surface occupée du territoire, notamment avec de grandes cultures intensives. L'artificialisation des sols, peu maîtrisée ces dernières années (étalement urbain, disparition des prairies, des haies...) a entraîné une vulnérabilité du territoire aux risques naturels. La CC Osartis-Marquion, consciente de cet enjeu majeur a pris la compétence « Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement », en complément de la compétence GEMAPI. Une étude sur le bassin-versant de l'Hirondelle a été réalisée. Le Département pourrait accompagner certains travaux, au regard de la propriété foncière et en fonction des dispositifs de subvention mobilisables. Le Département, en qualité de gestionnaire des routes départementales et donc contribuant à son niveau à la captation et à l'accélération du ruissellement prendra sa part sur la base des conclusions de l'étude hydraulique réalisée. Les conclusions de l'étude ont été rendues et permettent d'envisager la mise en œuvre d'un programme ambitieux d'hydraulique douce.

De par sa situation à proximité des grands axes routiers (A1, A26, A2, D950, D939), proche des gares TGV d'Arras et de Douai, la CC Osartis-Marquion est également un territoire attractif sur le plan économique. Le tissu économique reste relativement diversifié (activités de transport, de commerce et d'industrie). La CC a en effet su maintenir une dynamique économique en cherchant à accueillir de nouvelles activités. Le développement du secteur de la logistique est actuellement en plein essor avec la mise en exploitation, fin 2024, d'un sixième entrepôt et l'arrivée de

250 nouveaux emplois sur le site E-Valley. Le développement de ce type d'activités génère de nombreuses nuisances (bruit, insécurité, trafic poids-lourd) qui ont un impact sur le cadre de vie des habitants. Ainsi, le long de la RD 307 à Corbehem, le développement de la zone d'activités et l'installation de nouvelles entreprises ont occasionné une augmentation des nuisances liées au bruit. L'installation d'un mur anti-bruit pourrait être réalisée, après accord tripartite (Département/ Entreprises/CC) sur son financement. La question de l'augmentation des flux de transit, notamment la traversée des communes situées le long de la RD 950 et de la RD 939 par les poids-lourds pourrait faire l'objet d'une étude et de potentiels travaux notamment sur la sécurisation permettant de concilier activité économique (compétence intercommunale) et préservation du cadre de vie.

Proposer une offre de services équilibrée, facteur d'attractivité du territoire

La CC Osartis-Marquion contribue à développer la pratique sportive sur son territoire, elle accompagne notamment la création d'équipements sportifs communaux par le biais du fonds de concours, on en compte 175. Elle rejoint ainsi l'ambition 3 du Pacte des réussites citoyennes du Département de « Rendre accessible à tous les pratiques culturelles et sportives », certains équipements ont ainsi été accompagnés financièrement par le département. La présence de deux piscines au sein du territoire (AQUATIS et piscine du collège de Marquion, cette dernière étant propriété du Conseil Départemental mais gérée par la Communauté de Communes) permet une accessibilité équitable pour tous les habitants, que ce soit pour le loisir ou l'apprentissage de la natation. Le sport santé fait l'objet d'actions spécifiques au sein d'AQUATIS, des jeunes du territoire sont formés au BNS-SA une section sauvetage a été créée à la piscine de Marquion, pour les élèves de la 6ème à la 3ème. Les instituts médico-éducatifs (IME) sont inclus dans le projet global, pour l'insertion des personnes en situation de handicap, et l'accueil des ALSH durant l'été est une belle opportunité pour les jeunes, dans le cadre d'Aquatis Village. D'ici la fin du contrat, la question de l'éventuelle rétrocession de la piscine du collège de Marquion à la communau-

té de communes sera à étudier : dans le projet de territoire récemment adopté en conseil communautaire, les Elus se sont accordés sur une reprise en pleine propriété de l'équipement sous réserve que le Conseil Départemental réalise, au préalable, les travaux nécessaires de remise aux normes.

Le Département souhaite rendre accessible au plus grand nombre la pratique ou l'accès à une offre culturelle de qualité et diversifiée. Il s'attache à co-construire avec les territoires et les habitants une offre adaptée. Le Département du Pas-de-Calais accompagne depuis de nombreuses années la politique culturelle de la Communauté de Communes Osartis-Marquion. Il apporte son soutien à l'école Rurale Intercommunale de Musique (ERIM) au sein de laquelle un enseignement musical de qualité est dispensé dans les différentes antennes réparties sur le territoire. Accompagnée financièrement par le Département, la Communauté de Communes s'est engagée dans la réalisation d'une étude relative à la lecture publique sur le territoire (diagnostic, proposition de scénarii). À terme, un réseau regroupant les 16 bibliothèques du territoire pourrait ainsi émerger et contribuer à proposer un service de qualité sur l'ensemble du territoire.

Un territoire qui place l'humain au cœur des politiques publiques : développer une offre de service et un accueil de proximité notamment en faveur des plus fragiles.

Sur ce territoire essentiellement rural, et même si les difficultés rencontrées par les personnes en situation de précarité sont souvent moins apparentes qu'en milieu urbain, les problématiques restent importantes, en particulier en termes de mobilité et d'isolement (personnes éloignées de l'information, de l'emploi, de l'accès aux droits...) et requièrent des besoins spécifiques en matière d'équipements et de services. Des permanences numériques, réalisées par la Communauté de Communes, maillent déjà le territoire pour apporter une aide précieuse aux personnes les plus éloignées de l'informatique.

Le maintien des services publics de proximité et leur coordination constituent dans ce cadre un enjeu majeur si nous voulons

éviter l'errance administrative des usagers, l'absence de réponse aux difficultés rencontrées et lutter contre la fracture numérique. Afin de renforcer la démarche d'accueil social inconditionnel de proximité (ASIP), Il est proposé notamment d'encourager et d'accompagner l'accès au guide ressource informatisé WIKISOL 62 et de mettre en place des sessions de formations et d'information communes notamment avec les services de la Communauté de communes, des Communes et les deux Maisons France Service du territoire.

Nous constatons également ces dernières années un nombre important de violences intra familiales et pour y répondre, le Département a accompagné le recrutement d'un intervenant social en gendarmerie qui a pris ses fonctions au sein des gendarmeries du territoire.

Parallèlement, les indicateurs de santé y sont plutôt négatifs et ces zones sont qualifiées de préoccupantes par l'Agence régionale de santé (ARS). Ce constat interpelle d'autant plus que la densité médicale y est plus faible et la prévention plus difficile à appréhender en comparaison avec l'agglomération d'Arras. Il est proposé de promouvoir la santé à tous les âges de la vie (Protection maternelle et infantile, perte d'autonomie,...) en participant notamment à l'écriture et la mise en œuvre d'un Contrat local de santé (CLS) et en développant l'action du centre de santé sexuelle sur ce territoire. Il est proposé également d'étoffer l'installation des services de la MDS dans la maison de Santé de Baralle en y associant les services de l'Autonomie et du centre de santé sexuelle.

Ce territoire connaît également un vieillissement important de sa population. Le public âgé présente des risques d'isolement, de précarité et de dépendance qui peuvent le placer dans des conditions sociales sensibles. La Maison des Aidants souhaiterait ouvrir une permanence sur le territoire et y installer une halte répit.

Concernant l'habitat, le parc social présente une faible densité alors que le parc privé se montre trop souvent énergivore et vétuste et nécessiterait un accompagnement spécifique. L'offre d'hébergement est, quant à elle, développée sur le

territoire mais se situe essentiellement sur les communes les plus urbaines, au détriment des zones rurales. Afin de soutenir les personnes mal logées, et dans la perspective d'une expérimentation en 2024 du « logement d'abord » avec un portage départemental sur ce territoire, il est proposé d'installer et de développer « les groupes de résolution particulière » afin de repérer et de lutter plus efficacement contre le logement indigne et la précarité énergétique. L'association ASMAPE réalise des permanences sur le territoire afin d'accompagner la mise aux normes des logements, que ce soit au niveau énergétique ou d'accessibilité.

Le Canal Seine-Nord une plus-value pour le territoire

Le Canal Seine-Nord Europe, canal à grand gabarit permettra de relier l'Oise au Nord. Il traversera le sud du territoire de Graincourt-les-Havrincourt à Oisy-le-Verger et va profondément marquer le paysage des six communes traversées. Des ouvrages d'art emblématiques vont jaloner le tracé : le pont-canal de l'A26 à Bourlon, les écluses de Marquion-Bourlon et Oisy-le-Verger et le port intérieur de Marquion-Cambrai. Il deviendra à terme une composante paysagère et identitaire du territoire. La réalisation du Canal Seine-Nord Europe représente ainsi une véritable opportunité d'emploi et d'insertion pour les habitants, et d'attractivité du territoire, tant du point de vue économique que touristique.

Le Département a rappelé dans l'ambition 3 « Accompagner les grands projets du territoire » du Pacte des solidarités territoriales qu'il poursuivrait son soutien aux projets structurants. Dans le cadre de ses compétences solidarités humaines et territoriales, le Département agit ainsi en faveur de l'insertion et de la conduite des opérations d'aménagement foncier.

Le chantier du CSNE offre en effet de nombreuses opportunités d'emploi et de professionnalisation des publics du territoire de la phase préparatoire du chantier jusqu'à la mise en service du canal. À travers le dispositif Canal solidaire et dans le cadre de Clauses d'insertion par l'activité économique (CIAE), les bénéficiaires sont sensibilisés en priorité aux métiers en tension. Ils reçoivent une formation en vue d'une prise de poste, première

marque du retour à l'emploi. L'objectif final de ce parcours demeure l'obtention d'une insertion professionnelle durable en CDI, CDD ou un contrat d'apprentissage. Les personnes concernées peuvent être des demandeurs d'emploi de longue durée, des bénéficiaires du RSA, des jeunes sans qualification ou des travailleurs en situation de handicap, c'est-à-dire les publics cibles du Département.

En matière d'accompagnement vers l'emploi des plus précaires, et en particulier les jeunes et BRSA, vers les métiers qui recrutent, il est donc proposé de poursuivre le travail d'Information et de sensibilisation de la population de ce territoire au projet de chantier du CSNE en s'appuyant sur le projet de « Maison du Canal » qui sera située à Marquion, véritable vitrine du projet. En parallèle, seront mises en place des actions d'insertion (accompagnement au projet professionnel, préparation à l'emploi...) permettant ainsi aux personnes intéressées l'accès aux emplois du CSNE.

En effet, conscient de l'enjeu et du besoin d'appropriation ressenti par la population, la CC Osartis-Marquion a souhaité voir s'implanter sur son territoire une Maison du Canal. Cet équipement sera localisé au sein de l'ancienne trésorerie de Marquion et servira de point d'information durant le temps des travaux et de point d'information touristique. De plus, une convention de partenariat entre la CC Osartis-Marquion et le CAUE a été signée afin d'accompagner les collectivités et les habitants impactés par le projet du CSNE, sur les enjeux liés : au paysage, aux mobilités, à l'habitat, aux services et commerces, ainsi qu'aux sujets de mémoire, de transmission et de valorisation de l'histoire du lieu.

Le Canal Seine-Nord Europe représente également un levier pour le développement du tourisme local. Ainsi la réalisation d'une écluse visitable à Oisy-le-Verger constitue une opportunité et la Communauté de communes souhaite y installer des aménagements complémentaires, tels qu'un espace d'accueil, d'information, de petite restauration, de salles d'exposition et d'une aire de camping-car. L'ancien canal du Nord pourrait dans cette perspective offrir un potentiel équipement de tourisme.

Partie 3

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la Communauté de communes Osartis-Marquion en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme des **possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires

pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement propres aux filières du territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à la **mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département des **enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux,

aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité des **jeunesses** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'ap-

prentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la Communauté de communes Osartis-Marquion a permis d'établir 6 axes de travail partagés :

- Promouvoir la mobilité active afin de répondre aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers
- Développer le potentiel touristique du territoire
- Préserver le cadre de vie en conciliant la préservation de l'environnement et le maintien de l'activité économique
- Proposer une offre de services équilibrée, facteur d'attractivité du territoire
- Développer une offre de service et un accueil de proximité notamment en faveur des plus fragiles
- Le Canal Seine-Nord une plus-value pour le territoire.

Ces enjeux communs inscrits au contrat permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de l'intercommunalité apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par l'intercommunalité seront proposés durant la durée du contrat et examinés au regard de leur cohérence avec les axes de travail et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et l'intercommunalité.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique suivie d'un comité de pilotage pour assurer la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par nos collectivités s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental,*

*Pour la Communauté de Communes
Osartis-Marquion,
Le Président,*

Jean-Claude LEROY

Pierre GEORGET

■ *Au-delà des contrats :
l'action du Département...*



Église rénovée de Vis-en-Artois

Au-delà du contrat, le Département agit sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion en déployant des actions, en réalisant des investissements, en mobilisant ses agents en faveur des solidarités humaines et territoriales.

• Pour la Solidarité entre les habitants, ce sont par exemple :

826 bénéficiaires
soit 3 924 326 €



Aides aux personnes
Âgées (APA)
Chiffres 2022

177 bénéficiaires
soit 1 164 129 €



Prestation de compensation
du handicap (PCH)
Chiffres 2022

516 foyers allocataires
soit 3 422 915,52 €



Revenu de solidarité active
(RSA)
Chiffres de mars 2023

31 assistantes
familiales



Pour protéger les enfants
et les familles
Chiffres d'avril 2023

• Pour favoriser les conditions de réussite des collégiens, ce sont d'abord :

3
collèges



400 738 €¹ de frais
de fonctionnement
par an



Pour 1 859 élèves²,
dont 84 % sont demi-pensionnaires
soit 258 336 repas servis par an



571 851,36 € d'investissements
programmés sur la période
2020-2023

• Pour contribuer au bien-vivre, au titre des politiques volontaristes, ce sont ainsi :



Pour la culture,

- 814 143 € d'investissements de 2019 à 2022 notamment pour la restauration des églises Saint-Martin de Vis-en-Artois, Saint-Aubert de Sauchy-Lestrée et Saint-Quentin d'Écourt Saint-Quentin.
- 225 195 € de fonctionnement de 2019 à 2022 notamment pour le fonctionnement de la saison culturelle intercommunale.



Pour le sport,

- 434 291 € d'investissements de 2019 à 2022.

• Pour valoriser le cadre de vie et renforcer l'attractivité via le Fonds d'aménagement rural et de développement agricole (FARDA), c'est le soutien à :



- 71 projets, sur 36 communes et 1 intercommunalité pour 1 712 945 € sur la période 2019-2022.



• Pour la mobilité, ce sont des investissements pour les infrastructures routières :



Sur la période 2019-2022 : 4 066 520,56 € investis.

• Pour la sécurité des habitants, c'est le financement des services et centres départementaux d'incendie et de secours (SDIS et CIS):



74 220 500 d'euros par an³ en coût de fonctionnement, à l'échelle départementale, incluant sur le territoire de la Communauté de communes Osartis-Marquion, les centres d'incendie et de secours de Marquion et Vitry-en-Artois.

1 : Moyenne des dotations 2019-2020-2021-2022 ; 2 : Année scolaire 2022/2023 ; 3 : Moyenne 2019-2020-2021-2022

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Arrageois
- Maison du département Solidarité de l'Arrageois
- Direction des sports, Service partenariats et pratiques sportives
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine – Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Communauté de communes Osartis Marquion

Fiche opération n°1

Maison du Canal à Marquion

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes Osartis Marquion

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Arrageois
- **Communauté de Communes** : Direction générale des services et Direction des services techniques

Maîtrise d'œuvre : Interne collectivité

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Marquion, 61 route Nationale.

Contexte :

Le canal Seine-Nord Europe traversera le sud de la Communauté de communes Osartis-Marquion (CCOM), de Graincourt-les-Havrincourt à Oisy-le-Verger, et va profondément marquer le paysage des communes traversées. Consciente de l'enjeu et du besoin d'appropriation par la population, la CCOM a souhaité voir s'implanter sur son territoire une Maison du Canal.

La Maison du Canal a vocation à devenir un lieu d'accueil, d'information et de présentation du chantier du canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements à venir. De plus, la proximité de la salle de la Maison des sociétés permettra la mise en place de formations ou de réunions d'information collective, au plus proche du chantier.

Objectifs :

La Maison du Canal a pour objectif de valoriser le chantier du canal Seine-Nord Europe, de permettre à toute personne/organisme intéressé par ce sujet de trouver un interlocuteur de proximité et une réponse à sa demande au niveau local.

Elle constituera un lieu ressource pour toutes les personnes intéressées par le chantier :

- pour les habitants : besoin d'informations pratiques sur le chantier, suggestions à apporter...,
- pour les entreprises : renseignements sur le chantier, les possibilités de sous-traitance, l'environnement économique local, les demandes exprimées par leurs salariés en termes de services divers...,
- pour les touristes : possibilités de visite du chantier, renseignements sur les ouvrages d'art prévus, expositions sur les découvertes archéologiques...,
- pour les demandeurs d'emplois : renseignements sur les offres disponibles, cellule de recrutement et d'information collective...,
- pour les collégiens : participation aux animations et ateliers qui seront organisés.

Descriptif détaillé :

Le projet consiste en la transformation de l'ancien centre des finances publiques en Maison du Canal. Adapté pour l'accueil des personnes à mobilité réduite, l'entreprise d'insertion EVE a procédé à des travaux de second œuvre (nettoyage, peinture, aménagement intérieur).



Pour le fonctionnement de la maison il est prévu l'achat de mobilier, signalétique, informatique et équipements divers.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- Société du canal Seine-Nord Europe.

Modalités de fonctionnement :

L'animation de la structure nécessitera le recrutement d'une personne. Lors de son ouverture, deux agents de la collectivité s'occuperont de son animation avant le recrutement de la personne dédiée à la Maison du Canal. Les autres coûts de fonctionnement concernent la location (auprès de la commune), les différents fluides, assurances, abonnements. Le coût de fonctionnement annuel est estimé à 60 000 €.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 9	Accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Développer le potentiel touristique du territoire ;
- Proposer une offre de services équilibrée, facteur d'attractivité du territoire ;
- Le canal Seine-Nord une plus-value pour le territoire.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2024	
Début des travaux	06/2024	
Fin des travaux	début 2025	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	14 504,56 €	Département / FIT	12 101,00 €
Equipements informatiques	7 230,16 €	Etat (FNADT)	12 000,00 €
Signalétique	7 293,00 €		
Aménagements / mobilier	2 820,00 €		
		Reste à charge MO	7 746,72 €
TOTAL	31 847,72 €	TOTAL	31 847,72 €



Coût de fonctionnement de l'équipement :

30 000 € annuel salaires et charges

30 000 € de fonctionnement (location, fluides, assurances, abonnement...)

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle
- Valorisation touristique



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune d'Achicourt



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Le projet de médiathèque Achicourt-Beaurains est né d'une conviction partagée : la culture est un des socles de l'ouverture d'esprit nécessaire à la vie publique comme privée, une des clés du bien vivre ensemble. C'est à partir de cette réalité que les villes d'Achicourt et de Beaurains se sont réunies au sein d'une entente intercommunale afin d'œuvrer conjointement.

Cette mutualisation des moyens permet de donner jour à un équipement innovant, ambitieux et fédérateur sous bien des aspects : la création d'un service de lecture publique unique en son genre, une participation des usagers dans l'élaboration même du projet, un parti pris architectural qui s'inspire de l'histoire industrielle de nos collectivités, un clin d'œil à l'histoire du site, un bâtiment inclusif s'inscrivant dans les enjeux de la transition écologique. Ce projet ouvre le champ à de nouvelles manières de construire ensemble l'attractivité de nos territoires pour mieux répondre aux besoins des habitants. Le Département, résolument volontariste pour la promotion de la lecture publique a, dès le début de cette aventure, encouragé ce projet novateur. Son ingénierie et son soutien financier sont essentiels pour le concrétiser durablement.

La médiathèque Achicourt-Beaurains se veut être un véritable lieu de vie croisant les générations, les centres d'intérêt et les appétences et envies de chacun. C'est dans cet objectif que son Projet Culturel Scientifique Éducatif et Social intercommunal (PCSESi) a été écrit. Ce nouvel équipement de lecture publique et d'offres culturelles variées plus performant et accessible à tous sera synonyme d'acquisition de savoirs, de découvertes, de rêveries littéraires et musicales, une véritable ouverture au monde.

Un grand merci au Département du Pas-de-Calais pour son aide indéfectible.

Patrick LEMAIRE,
Maire d'Achicourt



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour sépanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

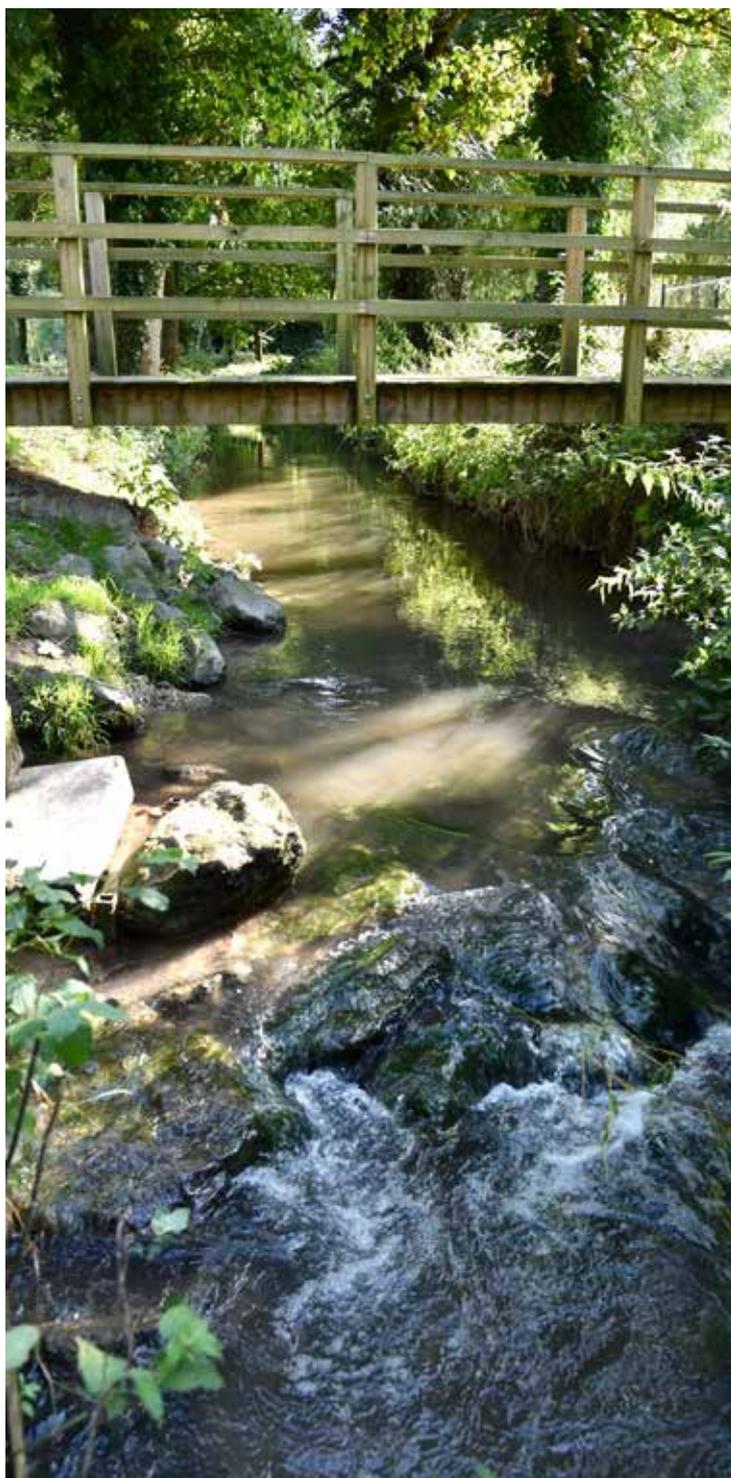
Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire



Deuxième ville en population de la Communauté Urbaine d'Arras, Achicourt compte 7 899 habitants. La municipalité a bâti son projet municipal 2020-2026 autour de 27 engagements avec des thématiques fortes : la participation citoyenne et la proximité, l'éducation, l'inclusion, un programme d'animation festif, intergénérationnel et populaire, des services publics qualitatifs et bienveillants, le soutien aux initiatives locales, la promotion du sport, du bien-être et d'un vivre ensemble apaisé, et enfin une ville en sécurité, avec une économie de proximité résiliente. Les projets développés ci-après, aboutis ou en cours de réalisation, démontrent la volonté municipale de suivre scrupuleusement ses engagements.

1- Un projet social et culturel majeur

La vie sociale et culturelle d'Achicourt repose sur un projet culturel et sportif mis en œuvre par les services et partenaires associés, qui développent :

- **Une programmation culturelle variée** pour tous les âges qui doit aiguïser la curiosité, favoriser la rencontre et permettre la découverte des arts et de la culture.
- **L'enseignement musical** avec l'école de musique et l'harmonie municipal.
- **La lecture publique et le projet présenté ici avec la commune de Beaurains.**
- **L'école municipale des sports** qui permet de faire découvrir et d'initier enfants et jeunes au plus grand nombre de disciplines sportives.
- **Le soutien aux initiatives citoyennes par le centre socioculturel** ou le **soutien aux associations**

2- Actions environnementales pour un cadre de vie apaisé

La ville d'Achicourt travaille à un cadre de vie apaisé, pensé dans le respect de la nature. De nombreuses actions au long court sont menées comme l'aménagement piétonnier de la **zone humide dite du**



Pré, permettant d'apprécier son intérêt faunistique et floristique.

Un travail de **reconquête** a été mené sur les **chemins ruraux** de la commune pour permettre de les emprunter à nouveau.

La ville développe un **plan de sobriété énergétique** intégré au PPI axé sur une gestion optimale de l'eau et de l'énergie dans les bâtiments et espaces publics, la **désimperméabilisation des cours d'école** et la **lutte contre le gaspillage alimentaire**.

La **renaturation du Crinchon** permet d'améliorer la filtration de l'eau, la protection contre l'érosion et



l'amélioration de la qualité de l'eau. Le « **plan arbres** » a permis de 2021 à 2023 la plantation de **250 arbres** sur plusieurs sites de la ville.

3- Une transformation de la ville en cours

En 2024, la ville d'Achicourt a entamé sa grande mue. De nombreux projets structurants ont été réalisés : **réhabilitation** de la Maison des Sociétés, **requalification** de la place de Rouen, **la construction** d'un terrain de padel et d'un second city stade, **remplacement** des huisseries et menuiseries de l'école Léopold Bernard, **rénovation** de la piscine Tournesol François Ménard et le plan fleurissement.

4- Une priorité portée sur la réussite éducative

La ville d'Achicourt compte trois écoles maternelles et trois écoles élémentaires. Le **Projet Éducatif de Territoire (PEDT)** d'Achicourt repose sur la capacité de la commune à offrir un **cadre d'apprentissage**, d'enseignement et de découverte, **le plus diversifié, le plus moderne, le plus confortable et le plus inclusif** possible. La réussite éducative est un des axes forts des 27 engagements de la municipalité dont découlent de nombreuses actions comme le Relais Petite Enfance **lieu ressource pour les parents et les professionnels de la petite enfance**, le **service parentalité** ou le **Programme de Réussite Éducative (PRE)**, dispositif gratuit qui s'adresse aux enfants de 2 à 16 ans et à leurs parents.



5- Des services à la population qualitatifs

Lors de ce mandat la ville a développé un nouveau service pour la réalisation des titres sécurisés et une politique d'aide pour ses habitants rencontrant des difficultés d'insertion ou financières.

C'est aussi l'engagement de « Bien vieillir dans sa ville » par notamment la lutte contre l'isolement et l'accompagnement du maintien à domicile. La ville s'engage enfin pour une **accessibilité universelle** et faire de l'inclusion de tous les handicaps un marqueur fort de ses politiques publiques. **L'inclusion globale est à prendre systématiquement en compte dans les projets de la ville, notamment dans les domaines prioritaires que sont : le sport, la réussite éducative, le cadre de vie, la culture, le logement et le numérique.** La Commission communale accessibilité, initialement créée pour accompagner la collectivité sur son volet bâtiment reçoit aujourd'hui des **prérogatives plus larges pour répondre aux enjeux sociaux et serviciels.**

La ville d'Achicourt s'est engagée dans **un vaste plan de transformation numérique.** À la clé, un ambitieux programme qui fixe trois priorités :



- Renforcer l'accessibilité de l'information et des services de la Ville pour l'utilisateur
- Développer une culture interne plus collaborative
- Assurer une animation durable de cette feuille de route sur le territoire.

6- Politique et gouvernance locale

Les élus de la ville d'Achicourt se sont engagés sur un projet privilégiant une approche systématiquement participative. Il s'agit de reconnaître la place des habitants dans les actions municipales, afin d'éclairer la prise de décision.

Des outils privilégiés d'expression des habitants ont ainsi été créés :

- Les élus référents de quartier
- Les commissions participatives thématiques
- Les conseils de quartier
- Le conseil de jeunes
- Le conseil des sages.

7- Perspectives pour l'avenir

Le projet de la ville d'Achicourt s'attache à **répondre aux enjeux sociaux** de solidarité, santé, éducation, protection de l'environnement, justice et accès aux droits, culture et cohésion sociale.

La réussite éducative, la solidarité, l'amélioration du cadre de vie et la tranquillité publique sont les priorités de la commune qui poursuit sa transformation. Le démarrage des travaux de la médiathèque intercommunale Achicourt-Beaurains marque une étape importante dans le **projet de réhabilitation de la zone de la Tourelle**, et plus largement dans la réalisation du projet municipal.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune d'Achicourt en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de l'Arrageois. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Achicourt, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages [#Le Pas-de-Calais](#)).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune permet d'établir quatre axes de travail partagés :

- Favoriser l'accès à la culture et à la lecture publique pour améliorer l'inclusion sociale et l'épanouissement de chacun ;
- Améliorer l'accès pour tous à des équipements et des services de qualité ;
- Accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique ;
- Améliorer l'attractivité du territoire.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune d'Achicourt,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Patrick LEMAIRE

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial de l'Arrageois
- Direction des affaires culturelles, Direction adjointe du développement culturel et du Patrimoine – Service du développement culturel, Direction adjointe de la lecture publique
- Direction de l'éducation et des collèges

Côté partenaire :

- Direction Générale des Services
- Chargé de mission développement territorial et évaluation de politiques publiques.



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune d'Achicourt

Fiche opération n°1

Construction d'une Médiathèque mutualisée entre les communes d'Achicourt et de Beaurains surnommée « la Bulle »

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Achicourt

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Arrageois, Direction des affaires culturelles, Direction adjointe de la lecture publique
- **EPCI :** Direction du développement territorial

Maîtrise d'œuvre : Trace Architectes

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Zone de la tourelle, rue du 19 mars 1962 à Achicourt

Contexte :

Les communes de Beaurains et d'Achicourt s'unissent dans un projet de Médiathèque afin de mutualiser leur équipement dédié à la lecture publique (un seul équipement de qualité viendra remplacer deux équipements obsolètes).

La construction de ce nouvel équipement sera réalisée sur un terrain de près de 3 000 m² après la démolition d'une ancienne bâtisse (ancien poste de police). Il se situe à proximité du Collège Adam de la Halle. Les travaux de démolition ont été financés par l'Etablissement Public Foncier (suite à la signature en 2015 d'une convention opérationnelle entre la CUA et l'Etablissement Public Foncier).

Ce projet de construction d'une médiathèque fait partie du vaste projet de requalification de la zone de la Tourelle d'une superficie d'un peu plus de 5 ha.

Objectifs :

- Améliorer l'attractivité d'un quartier ;
- Apporter une offre culturelle de qualité pour les habitants ;
- Renforcer le lien social entre les habitants ;
- Créer et renforcer l'habitude de lecture chez l'enfant dès son plus jeune âge.

Descriptif détaillé :

Le projet consiste en la construction d'une médiathèque intercommunale Achicourt-Beaurains conforme aux attentes du plan lecture départemental et aux ambitions des politiques culturelles des deux villes.

Idéalement placée vis-à-vis de la structuration des deux communes, la zone de la Tourelle fait l'objet d'un vaste programme de réhabilitation. Le projet de la médiathèque en sera le premier objet. En lisière de l'espace ouvert de la voie ferrée et en vis-à-vis d'un quartier résidentiel pavillonnaire, le projet fait le choix d'une implantation en recul par rapport à la rue Pascal qui permet de développer un espace paysager de transition gérant la circulation douce dans un cadre serein et bienveillant.



Le parti pris architectural :

Le projet architectural répond à différents enjeux du programme ;

- L'enjeu performantiel de très faible consommation énergétique qui induit un plan très compact,
- La polyvalence des espaces documentaires,
- La conception bioclimatique qui maximise l'apport de lumière naturelle tout en intégrant des dispositifs d'ombrages sur certains vitrages afin de limiter l'échauffement solaire,
- La mise en œuvre de panneaux photovoltaïques,
- Des ouvertures de type murs-rideaux vitrés, créant une continuité vers le jardin intérieur,
- L'objectif du niveau 2 du label biosourcé oriente le choix du recours généralisé au bois non seulement pour les menuiseries mais aussi pour l'ensemble du système porteur (poteaux, poutres et charpente) y compris celui des façades.

L'intérieur du bâtiment :

Une entrée et un accueil ouverts permettent d'apercevoir dès l'entrée l'étendue des espaces documentaires. Accueil dans lequel se trouve le bar, l'espace détente et de consultation de la presse, les bureaux d'inscription et les bornes de retours/prêts.

On accède directement aux fonds documentaires par l'accueil. Dans cet espace de près de 500 m² figure :

- L'espace du conte et petite enfance : un espace « protégé » pouvant être isolé du reste de la médiathèque pour des temps privilégiés parents-enfants ou par les partenaires de la petite enfance (PMI, RPE Achicourt et Beaurains, écoles, centres de loisirs, crèches),
- Un espace 5-7 ans également adapté parents/enfants,
- Un pôle pratique mutualisée, espace de travail commun et poste de consultation,
- Les rayons romans et romans policiers,
- L'espace des ressources adaptées : livres audios et grands caractères,
- Un autre espace 0-3 uniquement de ressources documentaires,
- L'espace 8 ans et plus,
- L'espace BD adultes, enfant et mangas,
- Le pôle vidéo, CD et jeux vidéo,
- Et enfin le pôle de ressources des jeunes adultes.

Les usagers de la médiathèque pourront utiliser le grand jardin de lecture attenant au bâtiment qui sera équipé pour la diffusion de petits spectacles en extérieurs face aux gradins de verdure.

Trois espaces viendront compléter et enrichir l'offre :

- L'auditorium, 80 places assises avec gradins rétractables : il pourra servir de lieu de conférences, débats, cinéma/projections, de lieu d'expositions et de spectacles. Il pourra être utilisé par les associations locales, les services municipaux d'Achicourt-Beaurains, le collège et des résidences externes. C'est un lieu qui n'existe pas dans ces conditions aujourd'hui ni à Achicourt, ni à Beaurains.
- Les ateliers : la médiathèque se veut avant tout un soutien à la politique de lecture publique d'Achicourt-Beaurains mais c'est par sa modularité et son offre enrichie et diversifiée en son sein qu'il sera possible d'attirer les publics les plus éloignés. La médiathèque a donc été pensée comme troisième lieu en intégrant un atelier cuisine, un atelier scientifique et DIY et un espace dédié aux ressources digitales. Ces trois ateliers serviront à la fois pour l'offre directe de la médiathèque mais seront également ouverts aux associations et services municipaux d'Achicourt-Beaurains, des centres sociaux, des RPE, écoles, collège... Le lieu doit devenir un carrefour de vie, de liens, de découverte dans la droite ligne des valeurs de l'éducation populaire. Il sera également possible d'emprunter gratuitement des ordinateurs et tablettes.
- L'espace administratif : un lieu prévu pour accueillir l'équipe dans un format de management transversal, espaces de travail collectifs, la réserve et l'espace d'équipement des œuvres.

Facilement accessible pour les communes et villages alentours et notamment les bassins de vie du Crinçon et du Cojeul, pensée en faible impact de sa construction à son exploitation future, reflétant les besoins essentiels du territoire et connectée déjà aux habitants par la démarche participative engagée, ancrée dans les enjeux serviciels d'aujourd'hui, la future médiathèque incarnera pleinement les ambitions sociales et environnementales des élus d'Achicourt-Beaurains.



Partenaires associés à l'opération :

- La commune de Beaurains,
- La Communauté urbaine d'Arras,
- L'Etat,
- La Région Hauts-de-France,
- Le Département du Pas-de-Calais.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Interne et partenaires (Etat, Département, Région)

Modalités de fonctionnement :

Ressources humaines : objectif à terme 7,5 ETP, contre 3 ETP cumulé aux deux villes au démarrage. Recrutement progressif jusqu'à l'ouverture.

Fonctionnement hebdomadaire :

- Ouverture au public : passage de 19h d'ouvertures actuelles à 30h/semaine,
- Action culturelle : accueil des classes des deux villes chaque semaine sur 3 créneaux, programmation événementielle annuelle dans et hors les murs,
- Accueil d'association et de groupes d'habitants dans les ateliers,
- Accueil du public collégien.

Etudes réalisées :

- Etude de préfiguration,
- Etude de sol : hypothèses générales et sismiques,
- Etude acoustique,
- Confort d'été,
- Etude énergétique et environnementale.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 5	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 2	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités
Ambition 6	Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 2	Faire de l'éducation un levier d'égalité
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 6	Faire des politiques départementales des tremplins vers la citoyenneté
Ambition 7	Valoriser et soutenir ceux qui s'engagent



Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Favoriser l'accès à la culture et à la lecture publique pour améliorer l'inclusion sociale et l'épanouissement de chacun ;
- Améliorer l'accès pour tous à des équipements et des services de qualité ;
- Accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique ;
- Améliorer l'attractivité du territoire.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	Fin 2024	Passation du Marché Public
Début des travaux	03/2025	Lancement de la construction de l'équipement
Fin des travaux	09/2026	Réception de l'ouvrage

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes	820 221,47 €	Département / FIT	350 000,00 €
Travaux	4 125 670,81 €	Département / Dispositif aide à la construction de Médiathèque ¹	652 000,00 €
		Département / Dispositif aide à l'aménagement de Médiathèque ²	81 000,00 €
		Département / Dispositif mise en réseau Médiathèque ²	21 000,00 €
VRD	178 504,76 €	Etat	1 957 294,00 €
Equipements	399 000,00 €	Région HDF	701 250,00 €
		Communauté urbaine d'Arras	600 000,00 €
		Reste à charge MO	1 160 853,04 €
TOTAL	5 523 397,04 €	TOTAL	5 523 397,04 €

La Communauté urbaine d'Arras finance les travaux de VRD du Parking et des abords ainsi que le foncier pour un total de 454 369,35 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

Charges prévisionnelles 2025 :
Acquisitions, actions culturelles, fournitures, abonnements, maintenance, communication : 152 506,56 €
Ressources humaines : 225 450,00 €
Réseau M : 12 082,45 €
TOTAL : 390 039,01 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Insertion professionnelle

¹ CP du 27 mai 2024

² CP du 17 juin 2024



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes du Pays de Lumbres

Fiche opération n°4

Décarbonation de l'approvisionnement énergétique de la piscine communautaire

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes du Pays-de Lumbres

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois
- **EPCI** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : FEREST ENERGIE

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Lumbres

Contexte :

Inaugurée en 2018, la piscine de Lumbres est un équipement intercommunal très attractif, sa fréquentation est supérieure à 100 000 visiteurs par an. La consommation d'énergie du centre aquatique représente une dépense conséquente dans le budget de fonctionnement de l'intercommunalité.

Depuis la crise de l'approvisionnement énergétique de 2022, des mesures de sobriété ont été adoptées afin de réduire les consommations. Cet effort a permis de diminuer de 14% les consommations énergétiques de la piscine. Parallèlement, en convergence avec les pistes d'actions prévues par le Plan Climat Aire Energie Territorial (PCAET), la CCPL a initiée une réflexion relative au mode d'approvisionnement énergétique (Fiche 3.3 du PCAET). En effet, l'équipement fonctionne à ce jour au gaz. Il est nécessaire de remplacer cette énergie fossile par une autre renouvelable. Après études, il s'est avéré qu'une combinaison chaudière bois et panneaux photovoltaïques est la solution la plus adaptée aux besoins.

Objectifs :

- Mobiliser un fort potentiel en énergies renouvelables du territoire : le bois énergie,
- Décarboner l'approvisionnement énergétique de la piscine (- 80% d'émission de Gaz à Effet de Serre GES soit - 192t de CO²/an),
- Maintien du bocage, aux multiples vertus, grâce à sa valorisation économique. Accompagnement du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale pour structurer une filière locale.

Descriptif détaillé :

- Mise en place d'une chaudière biomasse bocagère d'une puissance de 250KWh, nécessitant 260t/an de plaquettes bocagères,
- Implantation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation de 238KW sur 1 000 m², dont 89% de la production annuelle ira à la piscine, le reste aux autres bâtiments intercommunaux proches (hôtel communautaire, salle de sports, maison de santé).



Partenaires associés à l'opération :

- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO),
- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME),
- Département,
- Etat,
- Europe.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

PNRCMO (structuration approvisionnement bois énergie)

Modalités de fonctionnement :

L'approvisionnement de la chaudière biomasse bocagère sera assuré par les agriculteurs locaux à partir de bois issu des haies du Territoire. Ce projet permettra en parallèle aux agriculteurs locaux de diversifier économiquement leur activité en valorisant localement l'énergie bois que constituent les haies du bocage du Pays de Lumbres dont le gisement est conséquent. Avec un besoin de 260 tonnes/an de plaquette bocagères, la CCPL contribuera à développer puis soutenir la filière locale en économie circulaire. Les agriculteurs partenaires pourront en outre s'appuyer sur le programme de plantation de linéaires de haies proposé par la CCPL (20 000 euros dédiés par an). Au-delà du sujet de décarbonation, le projet favorisera la biodiversité et la prévention des ruissellements et donc des inondations en créant un cercle vertueux et innovant sur le sujet.

Etudes réalisées :

- Etude diagnostic sur la décarbonation des énergies et la mise en œuvre d'une production d'énergies renouvelables (financement ADEME Hauts-de-France),
- Etude technique + étude d'opportunité sur le recours aux énergies renouvelables, réalisée par le cabinet FEREST énergie.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Placer le territoire sur la trajectoire de la neutralité carbone à horizon 2050, en déclinant le PCAET



D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	06/2025	Consultation des entreprises
Début des travaux	09/2025	Démarrage des travaux
Fin des travaux	04/2026	Réception des travaux

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Acquisition foncière	74 500 €	Département / FIT	200 000 €
Chaufferie biomasse	1 064 940 €	Etat DSIL	325 000 €
Centrale photovoltaïque	442 000 €	FEDER	539 124 €
		Reste à charge MO	517 316 €
TOTAL	1 581 440 €	TOTAL	1 581 440 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

1 million d'euros de coût de fonctionnement annuel.

Le nouveau mode de chauffage devrait permettre, à terme, de rentabiliser l'investissement sous 10 ans. Coût estimé du MWh : environ 44 € en plaquette bois, 111 € en gaz.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Fauquembergues

Fiche opération n°2

Aménagement de la ville haute

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Fauquembergues

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de l'Audomarois
- **Ville** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : Bureau d'études VIALE

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : rue des Waranges

Contexte :

La commune de Fauquembergues s'est engagée depuis plusieurs années dans des projets structurants aussi bien en termes de réaménagement du cadre de vie des habitants que de développement de l'offre de services (exemple : Enerlya).

La commune souhaite aujourd'hui requalifier la ville haute, qui concentre une large offre de services publics puisque l'on y trouve le collège Monsigny (qui rayonne sur 11 communes), l'école communale, la salle des fêtes et la salle multisports. Un nouveau secteur de développement va également voir le jour, sur le terrain d'une friche agricole à proximité directe.

L'enjeu de cette nouvelle phase de travaux est d'assurer une interconnexion optimale entre ces lieux de service et d'habitat, en prenant en compte des thèmes d'avenir comme la qualité du paysage urbain, la perméabilité des sols et la sécurisation des déplacements doux.

Objectifs :

L'aménagement projeté poursuit plusieurs grands objectifs :

- Améliorer les mobilités du quotidien
- Rationaliser le stationnement aux abords immédiats des équipements publics et du collège,
- Procéder à des aménagements favorables à l'infiltration des eaux de pluie,
- Continuer à accueillir de nouveaux habitants en économisant le foncier consommé

Descriptif détaillé :

- Mise en sécurité de la RD 92 « tronçon rue des Waranges » ainsi que l'élargissement de la voirie aux abords du collège Monsigny et sécurisation du parking bus
- L'aménagement du carrefour RD92 / RD158 (la giration des bus y est très compliquée)
- Afin d'éviter l'entrée de l'eau en cas de fortes pluies, dans la cour du collège et sur le terrain de sport, il est nécessaire de revoir une partie de la gestion des eaux pluviales dans cette zone.



- Le cheminement doux piétons /cyclistes
- Aménagement et sécurisation de l'entrée de la future résidence du château
- Aménagement de l'accès à l'éco quartier :
- Voie douce et desserte d'une résidence de logements sociaux
- Jardins partagés et ouvriers – Mare pédagogique
- Terrains de jeux
- L'aménagement d'un parking de 60 places à l'arrière du collège (mutualisé collège, école primaire, résidence inclusive et utilisateurs du DOJO).

Partenaires associés à l'opération :

- AUDPSO,
- Département du Pas-de-Calais.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

AUDPSO

Etudes réalisées :

- Plan guide de la commune, zoom ville haute (AUDPSO),
- Etude déplacements doux autour du collège Monsigny.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 8	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité.
Ambition 10	Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages.

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives.

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Moderniser l'aménagement de l'espace public communal (végétalisation, mobilités douces...) et poursuivre le développement urbain de façon cohérente et maîtrisée.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	04/2025	Préparation de chantier
Début des travaux	06/2025	Démarrage des travaux
Fin des travaux	06/2026	Réception du chantier



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	479 076,50 €	Département / FIT	200 000,00 €
<i>Voirie</i>	<i>276 463,50 €</i>		
<i>Réseaux</i>	<i>132 613,00 €</i>	Etat (DETR)	41 187,40 €
<i>Paysage – mobilier urbain</i>	<i>70 000,00 €</i>		
Honoraires	30 000,00 €	FDE	34 000,00 €
		Reste à charge MO	233 889,10 €
TOTAL	509 076,50 €	TOTAL	509 076,50 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et les Acteurs du Marais Audomarois

Fiche opération n°3

Rénovation du pont du Pointi

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Ville de Saint-Omer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois, Unité aménagement et animation territoriale
- **Ville** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : SIXENSE Engineering

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune de Saint-Omer

Contexte :

L'élaboration du Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois (SDAEMA) en 2014 avait permis l'identification des facteurs qui fragilisent le Marais, en particulier en tant qu'espace agricole. Au rang des causes de vulnérabilité du secteur, la question des accès occupait une place prépondérante. Ainsi, un recensement des points noirs quant à l'accès au marais avait pu être mené. Il abordait notamment la situation très préoccupante des nombreux ponts desservant les ilots habités et/ou cultivés. La ville de Saint-Omer compte l'essentiel de ces ouvrages d'art sur son territoire. Au regard de leur nombre, une démarche de priorisation technique et stratégique a été menée. Les contractants ont considéré que la desserte de quartiers habités et de parcelles agricoles définissait les ouvrages prioritaires.

Après les ponts Kempoucke, Baroën, Poterwaërt et Boteman, la ville de Saint-Omer poursuit son programme en entreprenant la rénovation du pont « le pointi ». Situé à l'intersection de l'Aa et du Doulingue, il dessert trois rues comportant des habitations, une ferme de maraichage et plusieurs parcelles agricoles.

La structure de cet ouvrage présente de nombreux dégâts liés à un mauvais fonctionnement mécanique des piles de soutien et un défaut d'étanchéité provoquant notamment la corrosion de l'armature métallique du béton. Déjà soumis depuis 2022 à une restriction de tonnage étant donné son mauvais état, l'ouvrage pourrait à court terme, être fermé à toute circulation.

Descriptif détaillé :

L'ouvrage s'avère particulièrement dégradé, la chaussée, les bordures, les trottoirs et garde-corps seront remplacés. La structure béton sera quant à elle renforcée, les appuis traités contre la corrosion. Un préprogramme complet de restauration a été élaboré à partir du dernier rapport d'inspection détaillée périodique de 2022. Il comprend :

Partie supérieur du pont (extrados) :

- Mise en œuvre d'une étanchéité et d'une chaussée neuve ;
- Réfection des revêtements de trottoirs ;



- Remplacement des dispositifs de retenue.

Face intérieure (intrados) :

- Purge des bétons et traitement des fissures des chevêtres d'appui ;
- Décapage et mise en peinture des futs métalliques

L'objectif de ces travaux est double, comprenant un renforcement structurel pour prolonger la durée de vie de l'ouvrage, et la sécurisation de son utilisation.

Objectifs :

- Pérenniser l'accès aux habitations,
- Maintenir une activité agricole traditionnelle (limitation du tonnage).

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais,
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale,
- CAPSO,
- 7^{ème} section de Wateringues,
- Etat.

Etudes réalisées :

- Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois en 2014,
- Diagnostic propre à chaque ouvrage d'art.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	10/2025	Démarrage des travaux
Fin des travaux	11/2025	Réception des travaux



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Etudes et aléas	10 200,00 €	Département / FIT	37 971,00 €
Tavaux préparatoires et moyens d'accès	22 900,00 €	CAPSO	37 971,00 €
Travaux de réfection de chaussée	80 065,00 €		
Purge et réparation de l'architecture du pont	17 640,00 €		
		Reste à charge MO	54 863,00 €
TOTAL	130 805,00 €	TOTAL	130 805,00 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

Développement durable



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et les Acteurs du Marais Audomarois

Fiche opération n°4

Aménagement de la voie touristique de Saint-Omer à Clairmarais (RD209)

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communes de Clairmarais et Saint-Omer

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de l'Audomarois, Unité aménagement et animation territoriale
- **Communes** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : V2R

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : RD 209 dite « route de Clairmarais » (communes de Clairmarais et de Saint-Omer)

Contexte :

Située dans le territoire du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, au cœur de la réserve de biosphère (UNESCO) du marais audomarois, la Route Départementale 209 est une desserte stratégique. En effet, elle constitue la liaison entre le cœur de l'agglomération et des sites naturels prisés des Audomarois ainsi que des touristes tels que la forêt de Rihoult-Clairmarais (500 000 visiteurs par an), la Réserve du Romelaëre et la Grange Nature (100 000 visiteurs par an). Le territoire parcouru est aussi un espace agricole, ponctué de nombreux commerces et habitations. Pourtant, cet axe emprunté par plus de 5 000 véhicules par jour nécessite un réaménagement global. Au regard de la dégradation progressive de la route départementale, accentuée par les inondations de l'hiver 2023-2024, le Département a souhaité impulser un projet qualitatif et partenarial afin d'aller au-delà de la seule sécurisation des trajets routiers. C'est ainsi que la CAPSO et les communes de Saint-Omer et Clairmarais se sont engagées à participer au projet.

Cette opération partenariale complexe d'un montant global de plus de trois millions d'euros HT, reposera sur la coordination de plusieurs maîtrises d'ouvrage. Le Département, dans le cadre de son plan de réparation des dégâts liés aux inondations, assurera la rénovation de la chaussée ainsi que de sa structure pour un montant de travaux estimé à 1 020 833€ HT. A ce titre, ces travaux seront cofinancés à hauteur de 70% par le Fonds de Solidarité de l'Union Européenne (FSUE) et la Dotation de Solidarité des Collectivités Territoriale (DSEC) suite à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. La CAPSO, dans le cadre de sa compétence mobilités douces, réalisera pour sa part l'aménagement de la voie réservée aux modes de déplacement alternatifs à la voiture qui constituera un tronçon de la vélo voie régionale Berck-Steenvoorde pour un montant de travaux estimé à 632 436 € HT.

Enfin, les communes de Saint-Omer et Clairmarais rénoveront les accotements (réseaux, accroches des domaines privés et public notamment). Cette partie du chantier est l'objet du volet financier de cette fiche opération.

Objectifs :

- Créer un aménagement qualitatif de la porte d'entrée du marais audomarois ;
- Améliorer la lecture des paysages à la fois habités, cultivés et naturels typiques du marais ;



- Transformer les mobilités à destination des sites touristiques ;
- Rationaliser l'occupation de l'espace public.

Descriptif détaillé :

Sur un tronçon d'une longueur de plus de 2 km, sans empiéter sur l'espace naturel, il s'agit :

- d'enfourer les réseaux disgracieux qui empiètent sur l'espace public,
- d'embellir l'espace public par la végétalisation et le maintien de perspectives visuelles sur le marais, la pose de bordures et l'installation de mobilier urbain,
- de rationaliser les accès à la RD, qu'il s'agisse des points de vente ou des habitations,
- de favoriser une infiltration naturelle des eaux de pluie (déconnexion du réseau pluvial le cas échéant).

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais ;
- CAPSO ;
- Saint-Omer ;
- Clairmarais ;
- Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO).

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- MDADT Audomarois ;
- Agence d'urbanisme du Pays de Saint-Omer
- CAPSO ;
- PNRCMO ;
- Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Etudes réalisées :

- Agence d'urbanisme du Pays de Saint-Omer sur la section ville de Saint-Omer,
- PNRCMO sur les liaisons touristiques ville – marais.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 4	Adapter le réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)
Ambition 8	Favoriser les nouvelles pratiques de mobilité
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires
Ambition 12	Soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêches comme filières d'excellence

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais ;
- Améliorer les mobilités depuis le pôle urbain, vers le cœur de nature (marais et forêt).



D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	09/2025	Démarrage du chantier
Fin des travaux	06/2026	Réception des travaux

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux¹ :

CLAIRMARAIS

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux voirie	314 350 €	Département / FIT	300 000 €
Enfouissement de réseaux	535 352 €	Département / MMU	102 696 €
Honoraires Maitrise d'œuvre	37 200 €	Département / Amendes de Police	15 000 €
		Etat DETR	55 711 €
		FDE	68 909 €
		CAPSO fonds de concours	30 670 €
		Reste à charge MO	313 916 €
TOTAL	886 902 €	TOTAL	886 902 €

SAINT-OMER

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux voirie	199 514 €	Département / FIT	200 000 €
Enfouissement de réseaux	364 236 €	Département / MMU	82 515 €
Honoraires Maitrise d'œuvre	28 530 €	Etat DETR	37 605 €
		FDE	43 581 €
		Reste à charge MO	228 579 €
TOTAL	592 280 €	TOTAL	592 280 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Insertion professionnelle
- Mobilités douces
- Tourisme

¹ - Travaux sous maîtrise d'ouvrage départementale : 1 020 833 € HT,
- Travaux sous maîtrise d'ouvrage CAPSO : 632 436 € HT,
- Coût global de l'opération : 3 132 451 € HT.



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

SIVU pour la Création et la Gestion des Structures d'Accueil Petite Enfance



Photos D.R.

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

La Maison de la Petite Enfance portée par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique est un exemple de concertation et de mutualisation des services entre communes. Le syndicat est composé des communes-membres de Saint-Etienne-au-Mont, de Saint-Léonard et d'Isques.

La Maison Petite Enfance est l'une des seules structures publiques au sud de l'Agglomération boulonnaise avec la crèche communale de Neufchâtel-Hardelot. Le service apporté à la population par la mise en place de la Maison de la Petite Enfance est primordial pour le confort de vie des familles mais aussi pour l'attractivité du territoire et notamment de nos communes-membres.

Les inondations subies lors de l'épisode de fortes pluies de novembre 2023 ont bouleversé l'équilibre du site et de ces usagers. La solution de réimplantation du service d'accueil des enfants a été rapidement voulue par les élus.

Le projet de requalification de l'école Elsa Triolet en Maison de la Petite Enfance offrira une nouvelle dimension à notre structure ajoutant une réelle plus-value à la crèche, avec des services alloués à la Petite Enfance dont notamment un relais petite enfance ainsi qu'un accueil pour les services de la Protection Maternelle et Infantile, portés par le Département du Pas-de-Calais. Un projet de lieu d'accueil enfants-parents est envisagé afin de faire évoluer la maison de la petite enfance en pôle « petite enfance » et être un point d'ancrage spécifique destinée à la population et regroupant un panel de professionnels et de services complémentaires au service des familles et du tout-petit.



Jérémie Louchet,
Président du SIVU pour la Création et la Gestion
des Structures d'Accueil Petite Enfance

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

Le Syndicat intercommunal pour la création et la gestion des structures d'accueil de la petite enfance est un syndicat à vocation unique qui a pour objectif d'apporter aux habitants des communes-membres un service complet dédié à la petite enfance. Celui-ci a été créé en 1997, pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite enfance », il couvre les besoins des communes de Saint-Etienne-au-Mont, territoire sur lequel le syndicat est installé depuis l'origine, mais également des communes de Saint-Léonard et Isques.

Afin de répondre à sa mission de service public de la petite enfance, le SIVU s'organise de la façon suivante avec :

Une crèche qui accueille les enfants de 10 semaines à 4 ans dans les conditions les plus favorables au développement de leurs éveils cognitifs et de leur motricité.

La crèche actuelle a une capacité totale de 35. Elle offre des modes de gardes différenciés aux familles. Ces modes de garde se traduisent par des solutions diverses comme un accueil régulier, ponctuel (halte-garderie) ou un mode de garde d'urgence.

Le projet d'établissement est principalement axé vers la bienveillance, il tend à respecter le développement psychomoteur et le rythme de l'enfant. Concernant les activités d'éveil, nous proposons des jeux et activités adaptés à l'âge et qui correspondent au développement de chaque enfant.

La structure est composée de deux sections :

- La section des bébés/moyens : de 10 semaines à environ 15 mois.
- La section des moyens/grands où les enfants sont accueillis d'environ 15 mois à 4 ans.

De manière générale au sein de la structure, le fonctionnement est régi par plusieurs principes :

- La communication non-violente, basée sur la verbalisation des émotions.
- Le BB signe (équipe formée), technique relayée auprès des familles afin d'assurer une continuité de l'accompagnement.
- Pratique de la motricité libre.
- Respect des besoins de l'enfant.
- Diversité des activités proposées nature, musique, alimentation...
- Intergénérationnel (partenariat maison de retraite Georges Honoré de St-Léonard).
- Partenariat culturel (médiathèque Saint-Etienne-au-Mont et bibliothèque de St-Léonard, Eden 62, accueil d'artistes en résidence, convention avec une musicienne...).
- Inclusion des familles (ateliers parents/ enfants, participation à la semaine nationale de la petite enfance/ semaine de la parentalité/ cocktail des familles/ diverses fêtes...).





Photo Yannick Cadart

- Mise en place café des parents dans le but de valoriser l'accompagnement à la parentalité (actions autour de la psychomotricité, des écrans, de l'alimentation, etc.).
- Sorties extérieures (Nausicaá, ferme pédagogique, etc.).
- Les repas équilibrés sont faits sur place par une cuisinière.
- Partenariat avec les écoles maternelles des trois communes sur la scolarisation des 2 ans.
- Partenariat avec les accueils de loisirs maternels.
- Partenariat les CAMPS dans le cadre des enfants porteurs de handicap.
- Accueil des enfants de la MECS de Baincthun dans le cadre de la halte-garderie.
- Accueil en halte-garderie possible des enfants accueillis en famille d'accueil habitant le territoire couvert par le SIVU.

Un Relais Petite Enfance dont les missions sont :

- L'accompagnement des assistant(e)s maternel(le)s et parents employeurs dans leurs rôles d'employé(e) et employeurs (contrat de travail, déclaration Pajemploi, congés payés, etc.).
- La valorisation du métier d'assistant maternel.
 - o Participation aux différents forums de l'emploi.
 - o Partenariat France Travail et acteurs locaux de l'emploi.
 - o Exposition du métier en lycée.
- Les activités d'éveil pour les enfants accompagnés de leur assistante maternelle (découvertes culturelles, (musique, lecture, transvasement), activités manuelles.
- Partenariat culturel avec médiathèque, Eden 62, etc.
- Projet intergénérationnel avec la maison de retraite Georges Honoré de Saint-Léonard.
- Observatoire de la petite enfance sur le territoire.
- Réseau inter relais.



Photo Jérôme Pouille

Particularité du Relais Petite Enfance Pattachoux, il constitue guichet unique petite enfance, ainsi il est l'unique « porte d'entrée » des familles à la recherche d'un mode de garde. Il prend en compte les besoins de la famille, expose les modes de garde existants sur le territoire et redirige vers le mode le plus adapté et/ou choisi par la famille.

La crèche et le Relais Petite Enfance sont deux services complémentaires, qui travaillent activement en partenariat tant du côté de l'observatoire de la petite enfance qu'en matière d'accompagnement dans le choix du mode de garde et dans la proposition d'activités à l'enfant et sa famille.

Le fonctionnement de la crèche repose sur une équipe encadrante, d'une éducatrice, d'une infirmière, de cinq auxiliaires de puériculture et animatrice, etc. Le Relais Petite Enfance est coordonné par une responsable, monitrice-éducatrice et titulaire du CAP petite-enfance.

Aujourd'hui, le SIVU doit se réinventer et connaît un changement majeur. Le site historique a subi de fortes inondations de la fin d'année 2023, il n'est donc plus apte à accueillir les enfants dans les conditions sanitaires optimales. Après études, les élus des trois communes ont retenu le site de l'ancienne école Elsa Triolet de Saint-Etienne-au-Mont pour relocaliser les services du SIVU.

Ce choix permet d'envisager un nouveau chapitre avec un déploiement différent, développer de nouvelles activités, un multi-accueil permettant une capacité de 39 places dans un premier temps et un Relais Petite Enfance réinventé. La nouvelle Maison Petite Enfance accueillera au sein de sa structure une permanence des services départementaux de la Protection Maternelle et Infantile (PMI). Un projet de lieu d'accueil enfants-parents est également envisagé.



Photo Yannick Gadant

Partie 2

Mode d'emploi
du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par le SIVU Petite Enfance en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire du SIVU Petite Enfance. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part des SIVU Petite Enfance, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des personnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessitent des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

■ *Obligations de communication*



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais *Mon Département*

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles du SIVU Petite Enfance permet d'établir trois axes de travail partagés :

- Maintenir un service à la population dédié à la petite enfance sur le secteur d'intervention du SIVU,
- Améliorer l'accessibilité des services à destination des habitants,
- Affirmer le lien entre le Département du Pas-de-Calais et le SIVU autour de la petite enfance, avec la mise en place d'une permanence pour les services de la protection maternelle et infantile.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage du syndicat apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et le syndicat.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour le SIVU pour la Création et la Gestion
des Structures d'Accueil Petite Enfance,
le Président,*

Jean-Claude LEROY

Jérémy LOUCHET

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Boulonnais, Unité aménagement et animation territoriale du Boulonnais
- Maison du département solidarité du Boulonnais

Côté partenaire :

- Direction de la Maison Petite Enfance – SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil petite enfance

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et le SIVU de la Petite Enfance de Saint-Etienne-Au-Mont, Saint-Léonard et Isques

Fiche opération n°1

Relocalisation de la Maison Petite Enfance

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : SIVU Petite Enfance des communes de Saint-Etienne-Au-Mont, Saint-Léonard et Isques

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Boulonnais
- **SIVU et communes** : Direction de la Maison Petite Enfance et Direction générale des services de chacune des communes

Maîtrise d'œuvre : CLC Construction

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : école maternelle Elsa Triolet, Rue Robespierre à Saint-Etienne-Au-Mont

Contexte :

Les Communes de Saint-Etienne-Au-Mont, de Saint-Léonard et d'Isques sont membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) pour l'administration d'une Maison de la Petite Enfance. La structure s'est agrandie pour assurer l'accueil de 35 enfants (initialement elle en accueillait 20). Cependant, la demande est toujours grandissante et des enfants sont régulièrement inscrits sur liste d'attente. Cette structure et la crèche municipale de Neufchâtel-Hardelot sont les deux seuls équipements au sud de l'agglomération boulonnaise. La Communauté d'agglomération du Boulonnais, n'est pour le moment pas en charge de la compétence Petite Enfance.

La Maison de la Petite Enfance actuelle regroupe 2 services :

- Un multi-accueil d'une capacité de 35 enfants de 3 mois à 4 ans, animée par 5 personnes diplômées,
- Un relais assistantes maternelles.

En Novembre 2023, lors d'un épisode d'inondations sans précédents qui a endommagé un certain nombre d'infrastructures, la maison de la petite enfance, située dans le quartier de la gare à Saint-Etienne-au-Mont, a été fortement impactée, et ce, à plusieurs reprises. La situation est critique depuis cet événement. La PMI a autorisé la réouverture provisoire de cet établissement, mais les conditions sanitaires et de sécurité ne sont plus réunies pour un accueil des enfants en bas âge et faire perdurer l'agrément en ce lieu. Un agrément temporaire a été délivré par la PMI et arrive à échéance en décembre 2026. L'urgence est d'assurer la continuité de ce service dans un espace dédié et sécurisé.

Le Projet du SIVU est donc de déménager sur un autre site, sur l'une de ces communes.

Les locaux actuels, mis à disposition du SIVU, sont propriété la commune de Saint-Etienne-au-Mont.

Le choix des élus pour la relocalisation de l'équipement se porte sur l'école maternelle Elsa Triolet, en cours de requalification du fait du nombre d'élèves en diminution. L'équipe municipale et l'équipe académique ont décidé



de fusionner deux écoles et de transférer l'ensemble des enfants à l'école maternelle Jean Macé. Une demande de désaffectation est en cours d'examen auprès du DASEN.

Le devenir de l'école Elsa Triolet sera donc entièrement dédié à l'accueil de la nouvelle Maison de la petite Enfance qui accueillera, en plus du multi-accueil, le relais petite enfance et les services de la PMI. La structure accueillera de facto les publics cibles du Département, les parents et leurs enfants en bas âge.

Ce projet est pour le SIVU une occasion de réaliser une augmentation de la capacité d'accueil à 39 places (actuellement 35 places dont 13 petits et 22 grands).

Actuellement 85 enfants fréquentent la structure sur différents temps d'accueil, avec la mise en place de modes d'accueil variés (temps plein, partiel, accueil d'urgence, place « halte-garderie » ...).

La CAB intervient en appui de ce dossier supra-communal. L'intercommunalité intervient dans l'accompagnement à la réalisation des plans, à l'écriture du projet pédagogique, à la rédaction du règlement de fonctionnement et à la révision des protocoles.

Objectifs :

- Accueillir en sécurité les enfants hors d'une structure soumise à des épisodes d'inondations,
- Favoriser le développement des enfants au sein d'un équipement communal existant requalifié, dans un cadre arboré et calme,
- Faire de ce lieu un Pôle dédié à l'enfance avec des services complémentaires à la crèche, avec le relais petite enfance et l'accueil PMI,
- Favoriser les échanges entre professionnels de la puériculture et de la petite enfance,
- Permettre à un équipement communal une réhabilitation complète et lui donner une dimension supra-communale.

Descriptif détaillé :

Les travaux suivants sont envisagés :

- Réhabilitation totale de l'intérieur avec déconstruction des sols amiante, des systèmes d'alimentation et d'évacuation,
- Requalification des espaces intérieurs avec la dépose et la création de cloisons,
- Renforcement de l'isolation de la toiture - multicouches bitumineux – polyuréthane,
- Pose de panneaux photovoltaïques sur toit plat,
- Isolation biosourcée sur certains murs à isoler,
- Création d'un système de chauffage au sol et suppression des radiateurs,
- Amélioration du confort acoustique par la création de faux plafonds,
- Amélioration du confort visuel par l'application d'un filtre aux fenêtres et installation de luminaires de confort.

Partenaires associés à l'opération :

- Département du Pas-de-Calais,
- MDS du Boulonnais (PMI),
- MDADT du Boulonnais,
- Etat,
- Région Hauts-de-France,
- CA du Boulonnais,
- CAF,
- LEADER.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Ingénierie de la CAB, et de plusieurs services du Département



Modalités de fonctionnement :

L'équipe de la crèche est composée :

- d'une directrice CESH (Conseillère en Economie Sociale et Familiale),
- d'une éducatrice de jeunes enfants,
- d'une infirmière puéricultrice RSAI (Référént Santé et Accueil Inclusif),
- d'une secrétaire,
- de 5 auxiliaires de puériculture,
- de 4 animatrices petite enfance,
- d'une cuisinière,
- de 2 agents techniques polyvalents.

L'équipement est partagé en deux services, le Relai Petite Enfance et un multi accueil. La capacité d'accueil est de 35 places actuellement, et le projet prévoit la création de 4 supplémentaires. Un espace sera dédié au service de la PMI, avec l'installation d'un bureau pour l'infirmier(ère) puériculteur(rice) et d'un bureau pour le/la pédiatre.

La structure est composée de deux sections :

- La section des bébés/moyens : de 10 semaines à environ 15 mois,
- La section des moyens/grands où les enfants sont accueillis d'environ 15 mois à 4 ans.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le Département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 2	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
Ambition 3	Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous les âges de la vie

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Maintenir un service à la population dédié à la petite enfance sur le secteur d'intervention du SIVU,
- Améliorer l'accessibilité des services à destination des habitants,
- Affirmer le lien entre le Département du Pas-de-Calais et le SIVU autour de la petite enfance, avec la mise en place d'une permanence pour les services de la protection maternelle et infantile.

C – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	fin 1^{er} sem 2025	
Fin des travaux	12/2026	



D – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	1 140 000 €	Département / FIT	143 600 €
Traitement des extérieurs et réseaux	35 000 €	Département / droit commun (4 places à 1 600 €)	6 400 €
Sécurité incendie et contrôle d'accès	22 000 €	Etat	200 000 €
Panneaux solaires	149 000 €	CAF – fonds national (partie crèche)	696 000 €
Mobiliers, accessoires éducatifs et cuisines	88 000 €	CAF – fonds départemental (partie RPE)	229 500 €
Honoraires MOE	193 590 €	Région – fonds structurant	252 090 €
		Communauté d'Agglomération du Boulonnais	50 000 €
		LEADER	40 000 €
		MSA	10 000 €
TOTAL	1 627 590 €	TOTAL	1 627 590 €

Accord de la préfecture sur l'inscription de cette opération dans le fonds inondations (suppression du plafond des 20% de reste à charge).

Coût de fonctionnement de l'équipement :

La part de chaque commune est calculée selon le nombre d'heures facturées et utilisées par leurs habitants, elle est fluctuante selon les années et besoins. Pour 2025, elle est de 53 % pour St Etienne au Mont, 19 % pour Saint Léonard, 28 % pour Isques.

Coût total en 2025 : 330 648,56 €,

Coût par commune :

- Saint-Etienne-au-Mont : 175 243,74 € (53%),
- Saint-Léonard : 62 823,23 € (19%),
- Isques : 92 581,60 € (28%).

E – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle
- Accueil de jeunes enfants
- Espace d'accueil pour service départemental de la PMI



62

Pas-de-Calais
Mon Département

DÉPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS



COMMUNE DE
NORTKERQUE
62370

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Nortkerque



Photos Jérôme Pouille

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Forte de ses 1750 habitants, la commune de Nortkerque connaît une croissance démographique régulière et maîtrisée.

Située entre deux bourgs-centres, Nortkerque est traversée par une voie départementale fréquentée par plus de 5000 véhicules par jour comprenant de nombreux déplacements pendulaires. Ce contexte géographique et démographique privilégié permet à la commune de bénéficier d'une attractivité et d'un dynamisme favorisant l'implantation de commerces et services.

L'équipe municipale renouvelée en 2020 s'est donc fixée l'objectif de consolider mais aussi de renforcer ce tissu de commerces et de services à destination de la population.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le projet de construction d'une salle intercommunale à vocation socio-culturelle porté par la commune de Nortkerque mais aussi par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq qui souhaite disposer de lieux de diffusion culturelle adaptés à sa stratégie de développement.

Ce projet se veut ambitieux mais aussi raisonné avec la volonté de mutualiser les fonctions et les espaces. La municipalité, soucieuse des enjeux climatiques a souhaité penser ce projet dans une démarche environnementale.

Situé à la croisée des enjeux locaux et de ceux portés dans le cadre des politiques départementales, c'est donc tout naturellement que j'ai souhaité solliciter une contractualisation avec le Département pour porter ce projet.

Frédéric MELCHIOR,
Maire de Nortkerque



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

« Avec vous, gardons le cap » est le slogan de l'équipe municipale reconduite en 2020 par les habitants de la commune de Nortkerque. Il traduit d'une volonté de continuité au regard des projets portés durant le précédent mandat mais aussi de renforcement des actions pour construire l'avenir de la commune et assurer le bien-être des habitants comme des générations futures.



la consolidation des actions envers la jeunesse avec une plus grande amplitude du centre de loisirs, le déploiement des outils en faveur de la participation citoyenne intégrés dans les projets pédagogiques de l'école mais aussi le développement d'outils de communication numérique davantage en phase avec l'évolution des usages sont des axes de développement à travailler pour la commune.

Le projet de mandat de la municipalité a vocation à pérenniser les actions mises en place ces dernières années dans la commune. Ainsi, le soutien à la population se traduit par la poursuite de l'animation du conseil municipal des enfants mais aussi du tissu associatif nortkerquois particulièrement étoffé.

Aussi, des travaux de voirie continuent d'être entrepris avec un plan pluriannuel d'investissement visant la réfection de plusieurs kilomètres de voirie en intégrant autant que faire se peut les demandes de sécurisation et le développement des mobilités douces. Enfin, des travaux d'assainissement, priorité de ce mandat en concertation et coopération étroite avec la communauté de communes se poursuivent.

D'autres actions majeures nécessitent d'être améliorées et renforcées pour favoriser l'attractivité de la commune. Ainsi,



De la même manière, concernant l'urbanisme une réflexion sur les aménagements urbains avec le lancement d'une étude de stationnement du centre du village va être déployée, le développement de cellules commerciales via le portage d'un aménageur est également en projet.

L'anticipation des besoins en services d'une population en augmentation est également l'un des enjeux auquel la municipalité souhaite répondre. La construction d'une salle intercommunale à vocation socio-culturelle prévue par la commune vise à pallier les besoins des associations, de la restauration scolaire et de la communauté de communes pour sa saison culturelle tout en tenant compte des impératifs de développement durable. Cette nouvelle construction favorisera l'autosuffisance énergétique du bâti (via l'installation de panneaux photovoltaïques) mais aussi le principe de mixité des usages et d'optimisation des espaces. L'équipement rejoint par ailleurs le projet de mandat de la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et ses cinq orientations qui mettent en exergue la volonté de tendre vers un territoire péri-urbain équilibré et solidaire entre ses habitants.



Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par Nortkerque en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de Nortkerque. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de Nortkerque, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes

devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepleter

62 Pas-de-Calais Mon Département

De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.



L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Nortkerque permet d'établir trois axes de travail partagés :

- L'amélioration de l'accessibilité à des services et équipements publics qualitatifs.
- Le développement des initiatives associatives, citoyennes et culturelles en milieu rural.
- La prise en compte impérative du changement climatique dans l'aménagement du territoire.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Nortkerque
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Frédéric MELCHIOR

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- Maison du département aménagement et développement territorial du Calaisis

Côté partenaire :

- Les services de la commune de Nortkerque

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Nortkerque

Fiche opération n°1

Construction d'une salle socio-culturelle à vocation intercommunale

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Nortkerque

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis
- **Commune** : Secrétaire de mairie et services associés.

Maîtrise d'œuvre : cabinet AMEXIA conseil

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Nortkerque

Contexte :

Dans le cadre de sa stratégie d'attractivité déployée en 2020, la Municipalité de Nortkerque a engagé plusieurs réflexions sur des projets permettant de préserver et d'intensifier la vitalité du village et de son centre-bourg. Création de locaux destinés à des activités commerciales ou de services, aménagements de rénovation urbaine, la commune s'est également engagée dans une étude de programmation pour la construction d'une salle à vocation socioculturelle qui serait destinée aux associations locales.

Compte tenu de certains éléments du diagnostic et en particulier de l'identification d'un manque de lieux associatifs et de diffusion culturelle à l'échelle de la Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA), le projet initial a progressivement évolué vers une structure à rayonnement supra-communal qui pourrait avoir la capacité d'accueillir des spectacles et manifestations proposés par l'intercommunalité et d'autres acteurs culturels de la région.

Cet équipement sera également conçu pour répondre à des objectifs d'optimisation : la mutualisation des espaces intérieurs et extérieurs, et leur modularité permettront de proposer un maximum d'activités (dont des nouvelles) et de rationaliser les coûts de fonctionnement. De plus, ce nouvel équipement adapté aux usages multiples des programmations associatives, culturelles et événementielles sera doté d'une véritable cuisine assurant les besoins de restauration des manifestations tout autant que ceux du groupe scolaire se trouvant à proximité.

Objectifs :

- Préserver et développer l'attractivité du centre-bourg ;
- Créer un nouvel équipement structurant à vocation socioculturelle, d'envergure supra communale ;
- Améliorer l'accessibilité des services ;
- Mutualiser les usages et les services ;
- Optimiser les coûts de fonctionnement.



Descriptif détaillé :

Ce nouveau bâtiment sera construit sur une parcelle communale de 27 000 m² située à l'entrée des installations sportives du stade Guillain Talon, à proximité directe du centre-bourg.

Classé en ERP de 4^{ème} catégorie (Etablissement Recevant du Public), cet établissement pourra accueillir hebdomadairement les associations communales, et ponctuellement l'organisation de manifestations, d'expositions, et de spectacles avec des jauges de 200 à 250 personnes assises et 300 debout. D'une surface utile totale de 518 m², cet équipement disposera d'une salle polyvalente de 300 m² pouvant être configurée selon trois espaces de surfaces respectives de 160, 90 et 50 m², hors annexes et équipements communs (hall, vestiaires, sanitaires, loges et locaux techniques). De plus, dans un souci de mutualisation de moyens, l'équipement sera doté d'une cuisine de remise en température et de préparation, permettant notamment de garantir l'approvisionnement des repas quotidiens du groupe scolaire communal qui compte 115 demi-pensionnaires.

Bien que non soumise à la réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020), la commune a souhaité que la conception de ce bâtiment s'en approche, notamment en matière de performances énergétiques et d'empreinte bas carbone.

Ainsi, l'emploi de matériaux biosourcés et/ou locaux sera favorisé. Les installations seront équipées de panneaux photovoltaïques en capacité d'assurer leur propre consommation et éventuellement celle des équipements publics à proximité (école, services techniques, locaux associatifs). La gestion des eaux pluviales sera intégralement réalisée à la parcelle avec en complément l'installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie devant permettre de satisfaire à l'arrosage des espaces mais aussi des terrains de sport limitrophes.

Enfin, la parcelle d'implantation choisie permet de maîtriser la consommation foncière et de limiter l'artificialisation des sols ; celle-ci étant située sur une unité foncière proposant déjà des services d'intérêt collectif et disposant d'un parking récent de 80 places de stationnement.

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Région Hauts-de-France,
- CAF,
- CCRA,
- CIAS Région d'Audruicq.

Modalités de fonctionnement :

Une large part des activités s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des orientations définies dans la convention territoriale globale signée par la commune et la CCRA avec le CAF, la MSA et le Conseil départemental. Elles portent une attention particulière à la famille, aux relations parents-enfants. Elles visent à mobiliser les familles, les enfants et d'autres publics autour d'activités diversifiées.

Le planning prévisionnel des activités intercommunales peut s'établir ainsi :

- Relais petite enfance/CIAS : 144 h
- Programmes familles/CIAS : 30 h
- Ateliers consommations CIAS : 60 h
- Spectacles, évènements d'envergure intercommunale : 8 rdv par an soit 64 h

Concernant le fonctionnement, en termes d'entretien, la CCRA assurera le nettoyage de la salle au prorata des heures d'utilisation.

Etudes réalisées :

Mission AMO par AMEXIA Conseil



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- L'amélioration de l'accessibilité à des services et équipements publics qualitatifs ;
- Le développement des initiatives associatives, citoyennes et culturelles en milieu rural ;
- La prise en compte impérative du changement climatique dans l'aménagement du territoire.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	11/2024	Début de la phase étude
Début des travaux	11/2025	
Fin des travaux	12/2026	Livraison prévisionnelle

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux de gros œuvre	1 315 600 €	Département / FIT	410 000 €
Travaux de second œuvre et VRD	1 014 200 €	Département / FARDA ¹	120 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre, géomètre, contrôles techniques	313 470 €	Etat (DETR, DSIL)	662 953 €
		Région Hauts-de-France	750 000 €
		CAF	100 000 €
		CCRA	30 000 €
		Reste à charge MO	570 317 €
TOTAL	2 643 270 €	TOTAL	2 643 270 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable

¹ CP du 18 novembre 2024



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes de la Région d'Audruicq

Fiche opération n°2

Construction d'une maison des solidarités

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes de la région d'Audruicq

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Calaisis
- **EPCI** : Direction générale des services et services techniques

Maîtrise d'œuvre : Christine Bernard, architecte vacataire de la Communauté de communes de la région d'Audruicq

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 126 rue d'Ostove à Audruicq

Contexte :

La Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA) ne dispose actuellement pas de locaux permettant de réaliser dans de bonnes conditions les animations du relai parents-enfants, les ateliers parentalités, les ateliers cuisine à destination d'un public fragile ou encore l'utilisation d'un équipement de vidéo-projection permettant une utilisation des écrans au service de l'activité physique.

Toutes ces animations, au croisement du dispositif « manger – bouger », du Contrat Local de Santé en cours de finalisation, du projet alimentaire territorial et de la politique de solidarité au sens large portée par la Communauté de communes doivent être réalisées dans des équipements peu adaptés tels que les salles des fêtes mises à disposition par certaines communes (ex : Zutkerque), un bâtiment communautaire (dit La Guinguette), ou encore un espace du siège de la CCRA. A cela s'ajoutent des déplacements et des temps d'installation chronophages, au détriment des interventions à destination des publics cibles.

Objectifs :

Afin de donner aux publics suivis un cadre d'évolution propice aux activités proposées par les services intercommunaux de la solidarité, il devient nécessaire de trouver un bâtiment adéquat. Les publics et activités concernés sont :

- Les très jeunes enfants :
 - o Le relais petite enfance propose des animations en direction des assistantes maternelles et des enfants dont elles ont la garde (parcours motricité notamment). L'organisation de ces animations est particulièrement lourde en termes de chargement/déchargement de matériels. Un espace adapté offrant des conditions de rangement améliorerait significativement les conditions de travail des agents ;
 - o L'activité motricité est très fréquentée. Elle est également proposée aux familles dans le cadre du programme « Parentalité ». Le développement moteur des jeunes enfants figure parmi les orientations prioritaires du Contrat Local de Santé.
- Les enfants et les familles :
 - o La CCRA s'est dotée d'un équipement mobile alliant numérique et activité physique et disposant notamment l'outil « Lü », une aire de jeux interactive permettant d'associer le sport et la réflexion à travers des jeux mais aussi des situations pédagogiques multidisciplinaires. Ce dernier nécessite une



salle adaptée en termes de hauteur, surface et luminosité. Ce nouvel espace doit permettre de réaliser dans de bonnes conditions ces activités en faveur du « bouger » ;

- Les publics accompagnés par les intervenantes sociales :
 - o En complément des ateliers cuisine pour les bénéficiaires de l'épicerie sociale et d'autres publics rencontrant des difficultés sociales, proposés au sein de l'Ecopôle, un espace « cuisine » pourrait accueillir des personnes moins mobiles dans une plus grande proximité.
- Un large public, de jeunes et moins jeunes :
 - o Dans le cadre du projet alimentaire et particulièrement du volet « éducation alimentaire », des ateliers cuisine accueillent des ados (les écochefs), des jeunes (Contrat Engagement Jeune), ou encore des seniors (programme Bien Vieillir). Un espace adapté au sein de ce bâtiment permettrait un meilleur maillage du territoire (équilibre avec l'Ecopôle).
- Les seniors :
 - o Le programme « Bien Vieillir » est aujourd'hui bien ancré. Un des axes porte sur les notions d'équilibre et d'activité physique adaptée. Un nouvel espace permettrait là également d'offrir de meilleures conditions d'accueil.

Descriptif détaillé :

Construction d'un bâtiment neuf sur une parcelle située dans l'emprise urbaine de la commune d'Audruicq et occupée en partie par les services techniques communautaires. Il s'agit ici de limiter l'étalement urbain en optimisant l'espace disponible et en limitant au strict minimum les travaux de voirie et la création de places de stationnement, puisque déjà présentes sur le site.

Le projet a été défini en fonction des besoins des futurs usagers et des activités en priorisant la modularité dans l'usage des espaces.

La surface totale du bâtiment est de 260 m², répartie comme suit :

- Une salle principale de 140 m² modulable ;
- Un espace cuisine avec rangement associé ;
- Un espace rangement matériel ateliers RPE et familles ;
- Des sanitaires pour les personnes à mobilité réduite et les enfants ;
- Un espace « bureau » pour des accueils individuels.

Engagée en faveur de la performance énergétique, la CCRA entend viser le label « BEPOS » pour ce bâtiment. Pour atteindre ce niveau d'exigence, des panneaux photovoltaïques installés en toiture permettront non seulement de couvrir les besoins en énergie du bâtiment mais aussi d'alimenter une partie des bâtiments techniques situés à côté. Une attention particulière sera également portée sur le choix des matériaux avec notamment une ossature bois, des isolants biosourcés, ou encore un récupérateur d'eau de pluie pour alimenter les sanitaires...

Partenaires associés à l'opération :

- CAF,
- Région Haut-de-France,
- Centre intercommunal d'action social de la Région d'Audruicq.

Modalités de fonctionnement :

Outil destiné à l'animation d'ateliers pluridisciplinaires visant des publics multigénérationnels animés par des agents de la CCRA mais également ouvert également à des structures extérieures partenaires de la CCRA.

Un planning prévisionnel d'occupation de l'espace des solidarités peut ainsi être établi (en moyenne sur 10 mois) : Le Relais Petite Enfance proposant des activités à destination des assistantes maternelles pour les enfants dont elles ont la garde comme du baby-gym aura par exemple accès à l'équipement à raison de 2 à 3 mois par an soit 50 demi-journées. Il en va de même pour les ateliers cuisine organisés pour les bénéficiaires de l'épicerie solidaire. L'idée est de prévoir un planning qui permettra la plus équitable possible entre les différentes animations sur l'année et en fonction des besoins. Certaines activités telles que les ateliers motricité parents-enfants (LAEP) nécessitent davantage de créneaux au regard des besoins ce qui justifie un accès à l'équipement pendant 6 mois de l'année et à raison de 60 demi-journées.



Etudes réalisées :

Etudes thermiques et géotechniques

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 5	Viser une gestion exemplaire et sobre des bâtiments départementaux et soutenir cette ambition dans les territoires
Ambition 9	Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité, accessible à tous

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 2	Aller au-devant des personnes les plus vulnérables
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- La fabrique citoyenne : bien vieillir et bien vivre ensemble,
- Renforcer l'accessibilité des services aux publics (accès aux droits et à l'information), notamment en direction des plus fragiles,
- Transition écologique, adaptation vers plus de sobriété.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	01/2025	Lancement du marché
Début des travaux	04/2025	Démarrage des travaux
Fin des travaux	06/2026	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Construction, chantier école	790 000 €	Département / FIT	240 000 €
Panneaux photovoltaïques	140 000 €	CAF	200 000 €
		Région Hauts-de-France	272 000 €
		Reste à charge MO	218 000 €
TOTAL	930 000 €	TOTAL	930 000 €



Coût de fonctionnement de l'équipement :

Sur l'année, l'occupation de cet espace serait de l'ordre de 200 demies journées soit 22 000 € charges comprises. L'entretien de l'équipement mobilisera un agent, à raison d'une demie journée par semaine, sur les 10 mois d'occupation soit 4 400 €.
Les consommations fluides et assainissement sont estimées à 5 000 € / an.
Coût total de fonctionnement : 31 400 € / an.

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES**Thématiques :**

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune d'Avion



Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales

Photo M. L.

Photo M. L.

Photo M. L.

Photo Yannick Cadart



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Outre son cadre de vie verdoyant qui lui confère un patrimoine paysager remarquable, Avion est aussi une ville dynamique, sportive et culturelle qui offre à ses habitants de nombreuses occasions d'exprimer les valeurs qui les caractérisent de bien-vivre ensemble et de solidarité.

Avion prend soin de ses habitants et porte une attention particulière à leur qualité de vie. Le territoire de la commune est jalonné de nombreuses infrastructures dédiées aux sports, aux loisirs et à la culture : stade d'athlétisme, centre d'entraînement la Gaillette, l'ouverture récente d'une deuxième antenne du centre social, une salle de spectacle, de cinéma, une médiathèque.

Des projets et des équipements pour lesquels le Département est un partenaire privilégié. De la petite enfance à l'adolescence, jusqu'au troisième âge, les services municipaux œuvrent pour que chaque habitant quel que soit son âge puisse bien vivre à Avion.

Ce nouveau projet de contractualisation avec le Département nous permettra de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des Avionnais avec le projet de centre aquatique en cœur de ville, la rénovation du terrain synthétique au stade Blin, la création de mode doux pour relier les équipements entre eux, la réalisation du réseau de chaleur et la préservation de l'environnement en nous appuyant sur un patrimoine paysager remarquable, comme le parc des Glissoires et le terrib de Pinchonvalles.

Jean Létouart,
Maire d'Avion



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour sépanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

La commune d'Avion d'une superficie de 13 km², se situe dans le Département du Pas-de-Calais, au cœur de l'ancien bassin minier, qui a largement influencé le développement de l'urbanisation de la ville, puisque les deux-tiers de la commune sont urbanisés. La partie Sud du territoire, composée de terres agricoles cultivées, marque la transition avec le monde rural de l'Arrageois.

Avec quelques 17807 habitants, Avion est aujourd'hui la troisième commune la plus peuplée de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin après les villes de Lens et Liévin. La ville dénombre de nombreux équipements et services, une gare, treize écoles maternelles et élémentaires ainsi que deux collèges et un lycée.

Forte de son passé minier, la commune a entamé dès 1990 sa transformation en s'employant à rénover ses espaces publics, en ne laissant aucune friche résultant des démolitions grâce à la reconstruction de logements notamment sociaux, mais aussi en aménagement les anciens terrils en véritables lieux de loisirs pour ses habitants. C'est ainsi que le parc de la Glissoire, ancienne friche minière d'une superficie de 50 hectares, représente aujourd'hui le véritable « poumon vert » de l'agglomération. De la même manière, le terril 75 d'Avion dit de Pinchonvalles, terril le plus long d'Europe, remis en gestion à



Eden 62, est constitué d'une mosaïque d'habitats qui lui confère un grand intérêt écologique. Avion dispose d'une situation stratégique de par sa localisation à moins d'une heure des grandes agglomérations régionales (Lille, Valenciennes, Arras...).

Depuis le 1^{er} avril 2019, la ville est desservie par un réseau de transport structurant avec la mise en service du Bus à Haut Niveau de Service (BHNS). Avion s'est dotée d'une forte politique de développement des liaisons douces, avec des aménagements cyclables qui s'appuient sur l'ossature des tracés de la Vélo-route du Bassin Minier n°31 et de l'EuroVélo 5, pour irriguer ensuite l'ensemble du territoire communal. L'objectif étant de favoriser les connexions entre les zones résidentielles, les pôles d'attractivité et les quartiers eux-mêmes. La rénovation de l'habitat et du bâti, en particulier la rénovation énergétique, le recours aux énergies renouvelables et leur développement sont des enjeux majeurs pour le territoire de la commune. Garantir pour tous d'accéder à des services de

qualité à des tarifs soutenables est un enjeu majeur pour que chacun puisse bien vivre la ville.

Consciente depuis plusieurs années de disposer localement d'un potentiel énergétique vertueux et durable sur son Territoire, notamment par la présence de 2 puits de captage du gaz de mines sur les fosses 7 et 5 et exploités par Gazonor, la Ville d'Avion développe un réseau de chaleur urbain par la récupération de la chaleur fatale issue du gaz de mine.

S'inscrivant dans le Schéma d'Alimentation Territoriale Durable mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, Avion s'est engagée dans une démarche d'agriculture urbaine et de circuits courts avec l'Association « Les Anges Jardins ». À terme, l'objectif poursuivi est de proposer aux élèves de la cantine municipale des plats composés en partie avec des produits issus de ces circuits courts.

L'enfance, la jeunesse, l'école ont toujours été les priorités des élus d'Avion. Depuis 2019, la Commune est labellisée « ville amie des en-

fants ». Dans ce cadre, le bien-être des plus jeunes est placé au cœur des préoccupations quotidiennes, que ce soit par le biais de la rénovation des écoles, de la végétalisation des cours, de la sécurisation des abords, la construction d'un satellite de restauration scolaire dans l'enceinte du centre social Casanova. Les élus souhaitent offrir aux habitants un territoire inclusif où chacun est en mesure de trouver sa place. Avion s'attache à offrir à sa population un panel d'activités sociales, sportives et culturelles diversifiées que viendra renforcer le nouveau centre aquatique. Par ailleurs, la commune peut compter sur un réseau associatif particulièrement dense et dynamique œuvrant dans ces différents domaines.

Toutes ces actions qui seront déclinées au titre de la Contractualisation 2023-2026 se reflètent dans le projet des élus de la ville d'Avion qui repose sur :

- une ville vertueuse en matière de développement durable et d'amélioration du cadre de vie ;
- une ville solidaire qui intègre les citoyens dans une dynamique de démocratie participative ;
- une ville « amie des enfants » qui place leur bien-être et l'éducation au cœur de son projet de territoire ;
- une ville dynamique, sportive et culturelle.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune d'Avion en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de la commune d'Avion. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Avion, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepieter



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune d'Avion permet d'établir 4 axes de travail partagés :

- améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, de loisirs et de haut niveau, adaptée, pour tous publics, notamment le savoir nager, l'aisance aquatique ;
- continuer à réduire les disparités sociales, œuvrer pour les solidarités et inclusions, et l'épanouissement des habitants, en matière d'éducation, de cultures, de lecture publique, de sports... ;
- continuer à améliorer les mobilités sur la commune (Modes Doux VéloRoute 31, sécurisations...);
- accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique ;

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés pendant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune d'Avion,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Jean LÉTOQUART

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- La Direction Générale des Services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais et Commune d'Avion

Fiche opération n°1

Construction d'un centre aquatique

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Avion

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune :** Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : MGP composé des membres suivants : RAMERY/BC NORD (mandataire), Avant-Propos Architecte / BLAMM Architecture / BET BERIM / BET PROJEX / DIAGOBAT / VENATHEC / IDEX

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Rue de la Cité Saint-Antoine / Boulevard d'Armolis à Avion

Contexte :

Malgré un bon état d'entretien général, La piscine municipale d'Avion, construite en 1975 et ouverte en 1984, est vieillissante et ne répond plus aux attentes du public.

Bien que facilement accessible à pied et proche de la gare et d'un axe BHNS, cet équipement est peu visible depuis les grands axes. La piscine est équipée d'un bassin de 25 mètres de 4 lignes d'eau et le toboggan a été fermé, pour cause de vétusté. Les travaux nécessaires à une remise aux normes et un bon fonctionnement de cet équipement sont des plus conséquents (amiante, corrosion des poteaux, hydraulicité, couverture des vestiaires...). C'est pourquoi la commune a fait le choix de reconstruire un nouvel équipement aquatique qui représente une opportunité d'optimiser les dépenses énergétiques et de développer de nouvelles activités.

Cet équipement est inscrit au plan piscines de la Communauté d'agglomération Lens Liévin.

Objectifs :

Le projet de centre aquatique de la Ville d'Avion répondra à plusieurs enjeux :

- Des enjeux urbains : le centre aquatique sera un nouveau lieu de vie, en qualité d'équipement symbolique et intergénérationnel et comme nouvelle centralité sur le territoire. Il sera implanté au Parc de la Glissoire, au cœur du centre-ville. Les arrêts de bus BHNS desservant la ville et les autres communes sont situés à moins de 300 mètres au sud du site. L'emplacement marque également l'entrée Ouest de la Ville depuis la N17 et le commencement du parc. Les enjeux paysagers du site ont été pris en compte dans la création de l'équipement.
- Des enjeux sociaux : le centre aquatique devra être vecteur de cohésion et d'intégration sociale. Il doit contribuer au « savoir-nager » en particulier des plus jeunes.
- Des enjeux techniques et énergétiques : concilier les évolutions réglementaires, fonctionnelles et techniques et disposer de l'éclairage nécessaire sur l'impact du projet au regard de chacune de ses dimensions :
 - o Réduction des pertes de chaleur par des parois et menuiseries thermiquement performantes,



- Réduction des consommations de chauffage
 - Etanchéité à l'air
 - Raccordement au réseau de chaleur urbain de la Ville, alimenté par la récupération de la chaleur fatale du gaz de mine. Le projet visera une piscine bas carbone,
 - Ventilation mécanique de type double flux avec échangeur de chaleur (rendement supérieur à 80%),
 - Des réseaux de chauffage et d'eau chaude calorifugés permettant de réduire les pertes de chaleur,
 - Traitement de l'air par système de déshumidification thermodynamique avec récupération de calories et transfert sur les postes les plus demandeurs en énergie (eau chaude sanitaire, réchauffage bassin),
 - Des enjeux économiques : maîtriser l'économie globale du projet, ainsi que les coûts de d'exploitation et de fonctionnement :
 - Choix de matériaux durables dans le temps, nécessitant peu d'entretien :
 - Bassins en inox, plutôt qu'en béton,
 - Végétaux nécessitant peu ou pas d'arrosage, et peu d'entretien,
 - Revêtement de façade en métal,
 - Eléments métalliques extérieurs galvanisés,
 - Sanitaires et vestiaires carrelés toute hauteur dans les douches et 2 m dans les vestiaires,
 - Revêtements de sols, murs et plafonds faciles d'entretien
- L'objectif à atteindre est une consommation totale inférieure à 130 l/baigneur.

Descriptif détaillé :

A l'intérieur :

- Un espace d'accueil comprenant : sas, hall, caisse, espace, poussettes/caques, sanitaires, bureau administratif, locaux dédiés au personnel
- Un pôle vestiaires/sanitaires comprenant : espace déchaussage/beauté, douches et sanitaires permettant de répondre à la Fréquentation Maximale Instantanée (FMI), 76 m² de vestiaires collectifs/scolaires, 153 m² de zones de déshabillage individuel avec 24 cabines, et 300 casiers, 1 espace bébés, et une différenciation du flux grand public/groupes, des sanitaires, douches et local entretien,
- Une halle des bassins comprenant :
 - 1 Bassin sportif de 25 x 12,5 m (5 couloirs) soit 312,5 m², profondeur 1,30 à 2,30 m³,
 - 1 Bassin d'apprentissage et de loisirs de 100 m², profondeur de 0,80 à 1,30 m, offrant la possibilité d'installer 1 à 2 couloirs de nage de 2 mètres de large et 15 mètres de long,
 - 1 espace de jeux sans profondeur de 50 m²,
 - Une surface de plages confortable pour la détente autour des bassins et des gradins devant le bassin sportif (100 places),
 - Le local des maitres-nageurs sauveteurs et l'infirmerie,
- Un espace bien-être comprenant : un espace sauna/hammam, un espace jacuzzi ou banquettes massantes, des douches chromatiques mais aussi un espace repos,

A l'extérieur :

Les aménagements paysagers participeront à créer une nouvelle identité et un point fort d'appel paysager vu depuis le site et son extérieur. Le nouvel équipement s'intégrera de manière cohérente avec le tissu urbain du quartier et le parc de la glissoire.

Un parvis, en lien avec l'entrée principale du bâtiment, et en prolongement des espaces intérieurs et notamment du hall d'accueil sera aménagé. L'accès au bâtiment pour les piétons sera conforme aux exigences en matière d'accessibilité (revêtement, bandes podotactiles, rampes, guide tactile, visuel linéaire, ...).

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,
- Conseil Régional des Hauts-de-France,
- Conseil départemental du Pas-de-Calais
- Agence Nationale du Sport.



Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

- Groupement D2X International,
- VERDI Conseil Nord de France,
- CAILLOCE Avocat.

Modalités de fonctionnement :

Le centre aquatique sera dédié à l'apprentissage de la natation et au savoir nager. Il accueillera :

- Les scolaires (maternelles / élémentaires / collèges / lycées),
- Les associations sportives,
- Le public pour une pratique sportive, détente, ludique ou familiale,
- Les centres de loisirs / CAJ,
- Les patients de l'hôpital de jour en psychiatrie adulte.

Etudes réalisées :

- Etude de sol G1 FONDASOL,
- Etude de sol G1 complémentaire et piézométrie FONDZSOL,
- Relevé topographique Jacky MEGRET,
- Diagnostic phytosanitaire AAPA INGENIERIE VEGETALE.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives

Axe(s) du contrat concerné(s) :

Améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, de loisirs et de haut niveau adaptée pour tous publics, notamment le savoir nager et l'aisance aquatique.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	05/2022	Notification de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
Début des travaux	07/2025	
Fin des travaux	03/2027	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	10 478 794,00 €	Département / FIT	250 000,00 €
Honoraires	1 479 462,00 €	Département / Politique sportive	1 000 000,00 €
Frais d'études (AMO)	233 580,00 €	Etat DSIL	1 000 000,00 €
SPS / CT	85 000,00 €	Région Hauts-de-France	1 000 000,00 €
Etudes complémentaires	34 435,00 €	CA de Lens-Liévin	3 851 315,49 €
Assurance dommage ouvrage	150 000,00 €	Agence Nationale du Sport	500 000,00 €
		Reste à charge MO	4 859 955,51 €
TOTAL	12 461 271,00 €	TOTAL	12 461 271,00 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

644 195 € / an : charges et frais de personnel

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Insertion professionnelle



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Bully-les-Mines



Photo Nicolas Szewank



Photos D.R.

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes: **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Bully-les-Mines, commune de 12 000 habitants au riche passé minier, joue pleinement la carte de la ville moyenne à l'échelle de son agglomération, une ville qui « a tout d'une grande », en proposant une offre de services diversifiée dans de nombreux domaines: éducation, sport, culture, animation jeunesse, festivités, ...

Une ville qui joue la carte de la proximité, animée par les valeurs qui sont celles de notre Département: solidarité et fraternité.

Le Département a toujours été à nos côtés, au rendez-vous de nos projets: rénovation du CAJ, création d'une boutique apprenante dans le cadre du budget citoyen, implantation d'un pump track au sein de l'espace vert Henri Darras, aménagement d'un plateau sportif et rénovation des salles de sports de l'ancien collège Eugène Phalempin, ...

C'est à ce titre que nous souhaitons pouvoir compter sur le soutien du Département pour notre projet de construction d'un nouvel équipement nautique de rayonnement intercommunal. Un équipement dédié au savoir nager, adapté aux capacités financières de notre collectivité, complémentaire des autres piscines de notre agglomération.

Au-delà de sa vocation sportive, ce nouvel équipement est un enjeu de bien-être et de santé publique des habitants de notre territoire.

Vive le sport dans le Pas-de-Calais et à Bully-les-Mines!

François Lemaire,
Maire de Bully-les-Mines



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

Bully-les-Mines est située dans la plaine d'Artois au cœur du triangle Lens-Béthune-Arras. D'une superficie de 7,66 km², elle est limitrophe des communes de Aix-Noulette, Grenay, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle et Liévin.

Jadis, petit village, l'expansion de la commune s'est faite avec l'exploitation du charbon dès le 19^e siècle. Ce développement fut marqué en 1925 par l'ajout officiel du suffixe « les-mines » à son nom. À cette époque, la ville fait partie de la Compagnie des Mines de Béthune. Cette période d'un peu plus d'un siècle a durablement marqué le territoire et c'est avec fierté qu'en 2012, des éléments de la commune ont été classés à la liste supplémentaire du patrimoine culturel immatériel.

Histoire et patrimoine ne signifient pas immobilisme puisque le quartier des Alouettes a bénéficié d'un ambitieux programme de rénovation ERBM (133 logements) pour valoriser l'habi-

tat minier tout en offrant un nouveau confort à ses habitants (notamment sur le plan énergétique).

La commune fait partie des 36 communes qui composent la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin. L'occupation des sols de la commune est répartie majoritairement entre zones urbanisées (59,4 %), terres arables (29,9 %), zones industrielles et commerciales.

Avec plus de 12 000 habitants, Bully-les-Mines qui est également chef-lieu de canton a pris le parti d'affirmer sa centralité au sein d'une aire urbaine d'environ 40 000 habitants. Sur le plan de la mobilité, le territoire est connecté aux autoroutes A21 et A26 et possède sa gare, un outil de mobilité nécessaire pour les actifs et les étudiants. La ville possède également un réseau éducatif dense avec 10 écoles (5 maternelles et 5 primaires) ainsi qu'un collège public (Anita Conti) et un lycée (Léo Lagrange) assurant ainsi une conti-

nuité pédagogique de l'entrée à l'école jusqu'au baccalauréat.

Sur le plan de la culture, la ville porte une dynamique culturelle de proximité en s'appuyant sur deux espaces culturels : l'espace culturel Édouard Pignon dédié à la lecture et l'espace culturel François Mitterrand qui accueille théâtre, chant, musique... sans oublier de la déployer dans les quartiers.

Une dynamique que l'on retrouve également dans le domaine du sport puisque la ville possède plusieurs structures sportives de haut niveau : le stade René Corbelle, la salle Henri Ternois, le complexe sportif Marcel Becq avec son stand de tir régional mais aussi le complexe sportif Pierre Mauroy.

Pour préserver et accompagner la mutation de son cœur de ville, Bully-les-Mines a intégré en 2022 le programme national « Petites Villes de Demain », avec pour objectif de revitaliser son centre-ville.

De nouveaux projets ont été lancés sur son linéaire commercial :

- l'ouverture d'une Coopérative « la Coop du 51 », soutenue par le Département au titre de l'ESS, destinée à promouvoir le circuit court mais aussi à permettre aux lycéens de découvrir le métier de la vente dans une véritable boutique apprenante ;
- la création d'une boutique éphémère ;
- l'ouverture d'un cabinet médical communal.



Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Bully-les-Mines en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de la commune de Bully-les-Mines. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Bully-les-Mines, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepieter



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'essentiel du contrat

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Bully-les-Mines permet d'établir 5 axes de travail partagés :

- continuer à accompagner les populations, jeunes et moins jeunes, associations et autres acteurs locaux dans leur épanouissement et développement ;
- continuer à réduire les disparités sociales, œuvrer pour les solidarités et inclusions, et l'épanouissement des habitants, en matière d'éducation, de cultures, de lecture publique, de sports... notamment en quartier Politique de la Ville et cité ERBM ;
- améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, adaptée, pour tous publics, notamment le savoir nager, l'aisance aquatique ;
- accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique (végétalisations...);
- continuer à améliorer les mobilités sur la commune (modes doux, sécurisations routières...) en lien avec le plan mobilité communal ;

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Bully-les-Mines,
le Maire,*

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- La Direction générale des services de la commune

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Bully-les-Mines

Fiche opération n°1

Construction d'une piscine municipale

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Bully-les-Mines

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune** : Direction générale

Maîtrise d'œuvre : en cours de désignation

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Rue Olof Palme, face au Complexe Sportif Pierre Mauroy à Bully-les-Mines

Contexte :

La ville de Bully-les-Mines souhaite lancer la construction d'une piscine communale suite à la fermeture de son ancien équipement. Cette dernière, construite en 1977, comprenait un bassin de 25x10m. Elle a été fermée en raison de sa vétusté et de sa non-conformité avec la réglementation actuelle.

La construction de ce nouvel équipement dédié à la pratique de la natation est particulièrement justifiée au regard des besoins du territoire. En effet, sur le territoire de la CALL, le taux d'équipement en bassin de natation est de 1 pour 41 000 habitants, soit parmi les taux les plus bas du Département.

Le Plan piscine de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin fait état d'un besoin de 2 900 m² de plans d'eau couverts supplémentaires.

Le futur équipement rayonnera au-delà du territoire Bullygeois, notamment sur les communes d'Aix-Noulette, de Grenay, de Mazingarbe, de Sains-en-Gohelle, de Loos-en-Gohelle, de Souchez, d'Ablain-Saint-Nazaire qui fréquentaient l'ancienne piscine.

A ce titre, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin a retenu le projet dans le cadre du plan piscine communautaire au titre de la création de nouveaux bassins et de réhabilitation des bassins pour l'apprentissage de la natation.

Objectifs :

L'objectif du projet est de proposer un équipement permettant de répondre aux besoins de la population, en privilégiant l'apprentissage du savoir-nager pour les enfants et les adultes, mais aussi la pratique loisir de la natation.



Les principaux enjeux sont les suivants :

- Enjeux sociaux : le centre aquatique sera un vecteur de cohésion et d'intégration sociale. Il permettra de répondre aux besoins de toutes les populations. De plus, il correspondra aux demandes actuelles d'activités ludiques et de loisirs, de santé et de bien-être. Une offre qui pourra évoluer par la suite avec la réalisation d'une extension qui permettra des usages complémentaires (compétition, ...). La nouvelle piscine sera un nouveau lieu de vie et d'échanges entre générations,
- Enjeux techniques : concilier les évolutions réglementaires, fonctionnelles, techniques et d'accessibilité,
- Enjeux énergétiques : intégrer une démarche environnementale et énergétique vertueuse afin de réduire les consommations,
- Enjeux économiques : maîtriser l'économie globale du projet, ainsi que les coûts d'exploitation pour la collectivité.

Descriptif détaillé :

Les caractéristiques de l'équipement nautique sont les suivantes :

- 1 équipement dédié au savoir nager et ouvert à tous (public, scolaires) et inclusif (PMR),
- 1 bassin unique présentant les caractéristiques suivantes :
 - o Dimension du bassin : longueur de 25 mètres (6 couloirs de 2,5 mètres), profondeur d'1 mètre minimum et 2 mètres maximum,
 - o Revêtement en acier inoxydable recouvert d'un PVC étanche,
 - o Des gradins d'une surface de 60m²,
- Un équipement évolutif : sa conception technique permettra une extension possible à l'avenir,
- Une gestion en régie directe,
- La sécurité du personnel et du public privilégié :
 - o Banque d'accueil,
 - o Zones de surveillance pour les Maîtres Nageurs Sauveteurs,
 - o Installation d'un système de vidéosurveillance couvrant le parking et l'accueil,
- Utilisation d'énergies renouvelables plébiscitée :
 - o Une étude complémentaire de la maîtrise d'œuvre sera attendue pour approfondir les sujets de réduction des besoins énergétiques (réduction de consommation d'énergie grâce à une meilleure isolation, les traitements des ponts thermiques, du calorifugeage des réseaux, etc.), favoriser les énergies vertes, optimiser le rendement énergétique ainsi que le mode de gestion de la piscine,
 - o La Maîtrise d'Ouvrage a pour souhait d'intégrer une solution de chauffage par énergies renouvelables. Il sera demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'intégrer cette attente dans sa réflexion. Une étude comparative sur les systèmes d'approvisionnement énergétique devra être produite.

Certains arbitrages seront traités en phase de Maitrise d'œuvre :

- Etude sur des solutions plus naturelles de traitement de l'eau (sous réserve des coûts d'investissement et d'exploitation),
- Choix de système de filtration de l'eau (filtration au sable, filtration à la perlite).

Partenaires associés à l'opération :

- Etat,
- Région Hauts-de-France,
- Département du Pas-de-Calais,
- Communauté d'agglomération de Lens-Liévin,
- Fédération Française de Natation,
- Agence Nationale du Sport,
- Etablissements scolaires (Lycée, Collège, IEN).

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Assistant à Maitrise d'Ouvrage (AMO) : Groupement Territoires 62/ ETYO



Modalités de fonctionnement :

- Mise en place d'un Comité de Pilotage participatif sur le projet (démarche intercommunale),
- Gestion municipale de l'équipement en régie directe (en vue de maintenir des tarifs abordables),
- Projet de conventionnement avec les utilisateurs récurrents,
- Projet de règlement d'utilisation.

Etudes réalisées :

- Étude préalable de faisabilité réalisée par l'AMO,
- Conception du programme définitif de l'équipement par l'AMO,
- Etude géotechnique préalable – Mission G1 PGC,
- Etude Hydrogéologique (suivi piézomètre et étude des niveaux caractéristiques de la nappe),
- Etude de détermination et de délimitation de la Zone Humide,
- Diagnostic Ecologique Faune-Flore-Habitats.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 3	Accompagner les grands projets de territoire
Ambition 6	Prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunes au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, adaptée, pour tous publics, notamment le savoir nager, l'aisance aquatique,
- Continuer à accompagner les populations, jeunes et moins jeunes, associations et autres acteurs locaux dans leur épanouissement et développement.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	09/2024	Publication de l'avis de concours de maîtrise d'œuvre sur Esquisse
	07 à 09/2025	Négociation / Attribution/ Notification du Marché de maîtrise d'œuvre
Début des travaux	2^{ème} sem 2026	
Fin des travaux	1^{er} sem 2028	Livraison de l'équipement



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	7 806 385 €	Département / FIT	250 000 €
Honoraires techniques	1 171 857 €	Département / Politique sportive	1 000 000 €
Etudes préalables	451 809 €	Etat / DSIL	1 000 000 €
Vidéosurveillance	112 596 €	Etat / DETR	150 000 €
Taxes légales de construction, frais d'huissier, frais de communication, frais d'avocat le cas échéant	345 472 €	Région Hauts-de-France	1 000 000 €
Concours de Maitrise d'œuvre	124 320 €	Agence Nationale du Sport	250 000 €
Assurance dommage ouvrage	75 063 €	CA de Lens-Liévin (plan piscines)	1 876 597 €
		Reste à charge MO	4 560 905 €
TOTAL	10 087 502 €	TOTAL	10 087 502 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

500 000 € / an

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Tarif adapté aux publics cibles du Département
- Insertion professionnelle : clause insérée dans les pièces du DCE - marchés publics de travaux



62

Pas-de-Calais
Mon Département



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune de Carvin



Photo D.R.

Photo D.R.

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Ce contrat témoigne de l'engagement de la ville de Carvin et du Conseil Départemental du Pas-de-Calais à œuvrer mutuellement pour renforcer l'attractivité du territoire, en garantissant un accès équitable aux infrastructures de transports, ainsi qu'aux équipements culturels, sportifs et de loisirs pour l'ensemble de la population.

Structuré autour de trois axes stratégiques - « Sports, Loisirs et Bien-être », « Culture et activités artistiques » et « Mobilités, sécurité et attractivité du territoire » - ce document de planification stratégique entend répondre aux besoins exprimés par la population.

À l'image du projet d'implantation d'un nouveau terrain synthétique au sein du stade des Plantigeons (réalisation programmée au printemps 2025), cette contractualisation intègre les projets qui participent à faire de Carvin un territoire vecteur d'inclusion et d'égalité par le sport, offrant aux habitants un accès aux services publics de qualité et résolument engagé en faveur de la transition écologique et énergétique.

Cette nouvelle contractualisation met particulièrement l'accent sur la mobilité et la sécurité des usagers en réaffirmant la détermination de nos deux collectivités à voir émerger à Carvin un arrêt sur le nouveau tronçon ferroviaire Lille Flandres - Aéroport de Lesquin - Seclin - Lens prévu dans le cadre du projet de « Service Express Régional Métropolitain de Lille » (SERM), comme solution alternative crédible à l'autoroute A1, saturé aux heures de pointe.



Philippe Kemel,
Maire de Carvin

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux des pactes
départementaux*

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.

- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour s'épanouir, s'insérer et s'émanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

*Les enjeux pour
le partenaire*

Les compétences du partenaire sur le territoire

À Carvin, le projet de ville repose sur deux axes stratégiques majeurs coordonnés en permanence : les initiatives et la solidarité.

Parallèlement aux projets initiés par la municipalité, ce dynamisme est incarné par une multitude d'acteurs - associations, clubs sportifs, artisans, commerçants, porteurs de projets économiques, citoyens engagés, partenaires et professionnels de santé, etc... qui, à travers leurs actions, contribuent à faire de Carvin une ville créative, dynamique, attractive, belle et agréable à vivre.

Carvin se veut une ville où il fait bon vivre, un lieu où chacun peut trouver les conditions propices à la réalisation de son projet de vie, selon ses envies et ses objectifs.

À l'image de projets emblématiques tels que la réalisation du pôle petite enfance, de la salle des fêtes « Le Patio », de la médiathèque « L'Atelier Média » ou encore du centre aquatique « Aquaspot », cette énergie collective permet à la municipalité d'aller de l'avant dans la réali-



sation de services publics structurants, conçus pour toujours mieux répondre aux besoins exprimés par la population.

Elle est fortement accompagnée en cela par la dynamique citoyenne alimentée par le Conseil Économique Social et Environnemental Communal (CESEC), fer de lance de la démocratie participative et de l'expression citoyenne à Carvin.

Carvin se revendique aussi comme une ville accueillante, bienveillante et solidaire. Forte de son identité d'ancienne cité minière, elle cultive des valeurs humaines de « prendre soin » en toutes circonstances, particulièrement lorsque des difficultés surviennent.

Ce « prendre soin » s'illustre à chaque étape du projet municipal, de l'accompagnement des enfants dès leurs premiers pas dans le parcours de vie à l'accompagnement des seniors, en passant par le soutien à la réussite éducative, l'insertion professionnelle, le logement, le respect du vivre-ensemble, la tranquillité, l'égalité des droits, l'accès aux soins, ainsi qu'à l'offre d'activités sportives, culturelles et de loisirs citoyens.

Enfin, Carvin et les Carvinois portent une attention particulière à la richesse et à la diversité de ses ressources naturelles, de ses parcs et jardins, conscients que la préservation de notre environnement commun est essentielle à la qualité de notre projet de vivre-ensemble et au bien-être de chacun.

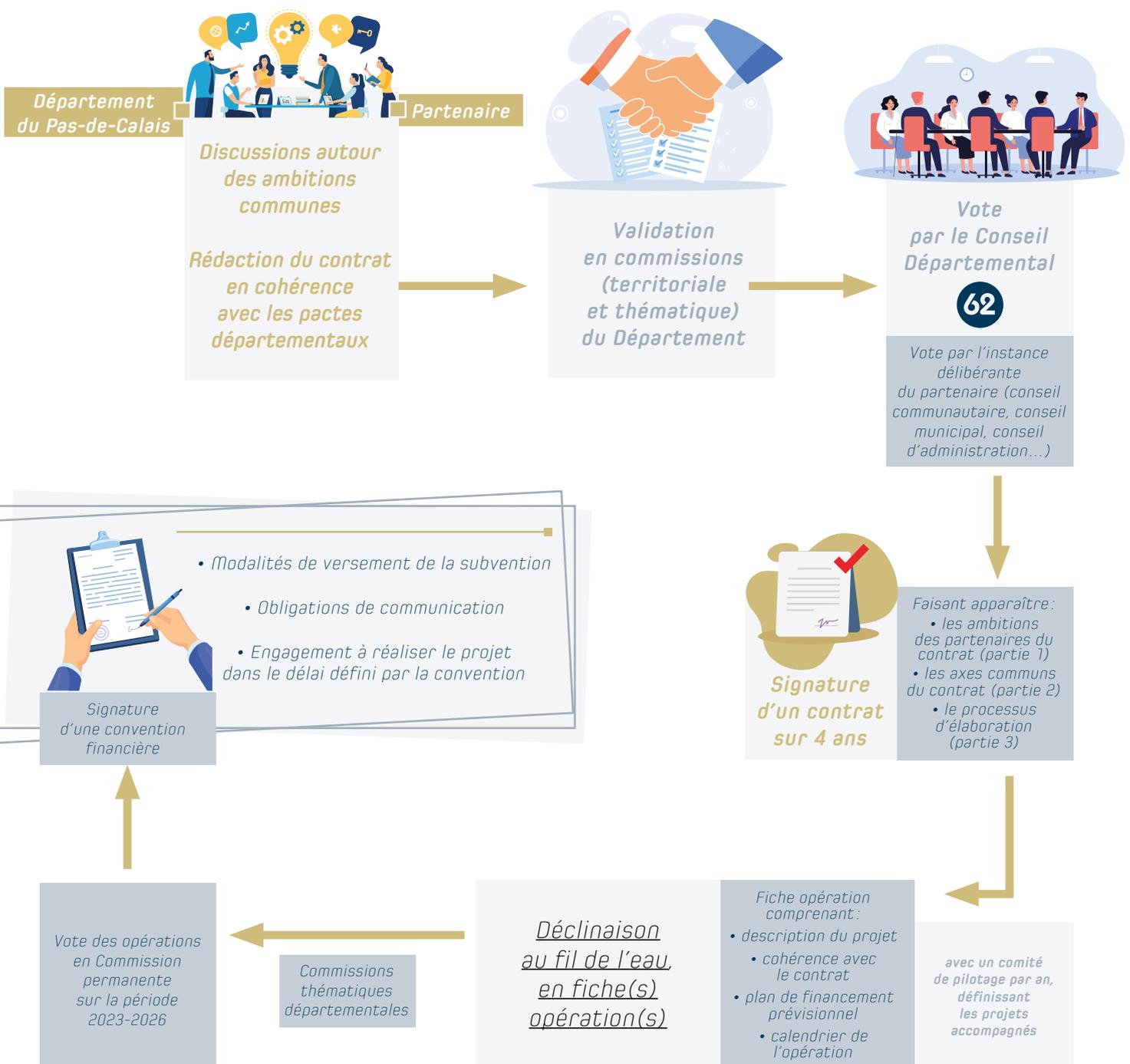


Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune de Carvin en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de la commune de Carvin. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune de Carvin, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepieter



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune de Carvin permet d'établir 4 axes de travail partagés :

- améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, de loisirs, adaptée, pour tous publics, notamment les publics cibles départementaux, les collégiens ;
- continuer à améliorer les mobilités sur la commune (modes doux, sécurisations...);
- accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique ;
- continuer à réduire les disparités sociales, œuvrer pour les solidarités et inclusions, et l'épanouissement des habitants, en matière d'éducation, de cultures, de lecture publique, de sports...

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département et la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune de Carvin,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Philippe KEMEL

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- La Direction générale des services

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Carvin

Fiche opération n°1

Développement d'un espace sportif au stade des Plantigeons

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Carvin

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune** : Direction Générale de Services

Maîtrise d'œuvre : DIGEC Ingénierie

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Secteur des Plantigeons à Carvin

Contexte :

Le stade des Plantigeons, implanté en plein cœur du quartier prioritaire Politique de la Ville « Plantigeons – Fosse 4 » est un site sportif historiquement fréquenté par les associations sportives de la commune.

Aujourd'hui, excepté la création d'un local des associations, le site n'a connu aucune évolution majeure. Compte tenu de l'évolution des normes et de l'obsolescence des équipements, une modernisation du site est engagée par la commune.

Le Stade des Plantigeons comprend :

- un terrain de football engazonné,
- un City-stade en gazon synthétique,
- une salle polyvalente,
- un club-house,
- des vestiaires.

Actuellement, le site sportif est utilisé par :

- le club de football du dynamo fosse 4 qui évolue en championnat du district FFF,
- les collégiens du Collège Léonard De Vinci, dans le cadre des dispenses des cours d'EPS,
- les jeunes du quartier prioritaire dans le cadre d'une pratique libre.

Objectifs :

Mettre aux normes les équipements conformément aux caractéristiques techniques fixées par la Fédération Française de Football afin de permettre :

- la délivrance d'un classement de l'installation sportive au niveau 6 pour le terrain de football,
- la création d'un éclairage sportif niveau E6 pour le football,
- la gestion des eaux de drainage et de ruissellement,
- la préservation de l'identité paysagère dans lequel la réhabilitation des équipements s'inscrit.



Afin de répondre à ces enjeux d'aménagements sportifs, spécifiques, plusieurs cibles prioritaires seront prises en compte tout au long de la vie du projet :

- La relation harmonieuse des équipements avec leur environnement immédiat :
 - o Choix des matériaux issus de l'éco-conception,
 - o Choix du design et des coloris des éléments hors sol,
 - o Durée de vie de l'aménagement, maintenance et entretien.
- La gestion des ressources :
 - o Veiller à l'optimisation de la consommation en énergie,
 - o Choix des lampes et luminaires,
 - o Utilisation de programmeurs
 - o Récupération en cuve de l'eau de ruissellement du terrain pour arrosage.
- L'inclusion et l'égalité femmes/hommes :
 - o Veiller à l'accessibilité de l'ensemble du site,
 - o Volonté de promouvoir le football féminin.

Descriptif détaillé :

Création du futur terrain synthétique de football en lieu et place du terrain engazonné. Il aura pour dimension d'aire de jeu, 100x60 ml plus les dégagements latéraux de 2,50 ml. Le terrain sera équipé d'une paire de buts de football à 11 et de deux paires de football à 8.

Un éclairage du terrain dont la hauteur des mâts et le nombre de projecteurs seront déterminés par l'étude d'éclairage. Afin de récupérer les eaux de pluie, une cuve de 60 m³ sera enterrée à proximité. Les eaux seront captées et acheminées dans la cuve par des drains.

La nouvelle entrée du site favorisera l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et aux éventuels para-sportifs. L'entrée sera située rue du contour de Buqueux et permettra d'accéder à un parking in-situ doté de places réservées aux Personnes à Mobilité Réduite.

Le projet prévoit également le remplacement du gazon synthétique du terrain de hat trick existant (terrain de sport multi jeux en gazon).

Partenaires associés à l'opération :

- La Communauté d'agglomération Hénin-Carvin,
- Le Département du Pas-de-Calais,
- La Région Hauts-de-France,
- Le club de football.

Modalités de fonctionnement :

Le club de football du dynamo fosse 4 et les collégiens du Collège Léonard De Vinci auront accès au terrain synthétique selon des plages horaires définies par convention.

Etudes réalisées :

Etude d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage réalisée par DIGEC Ingénierie



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie
Ambition 6	Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunesses au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, de loisirs, adaptée, pour tous publics notamment les publics cibles départementaux, les collégiens,
- Accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	01/2024	Etudes
Début des travaux	05/2025	
Fin des travaux	08/2025	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Terrain synthétique	704 711,90 €	Département / FIT	50 000,00 €
Terrain de gazon synthétique du Hat Trick	52 236,00 €	Département / Politique sportive	150 000,00 €
Cuve de récupération des eaux de drainage	45 059,00 €	Région	90 000,00 €
Eclairage terrain	97 804,00 €	CAHC	317 355,45 €
Maitrise d'œuvre	24 900,00 €	Reste à charge MO	317 355,45 €
TOTAL	924 710,90 €	TOTAL	924 710,90 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune de Courrières

Fiche opération n°2

Requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri phase 2

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Courrières

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental :** Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune :** Direction Générale des Services

Maîtrise d'œuvre : Services techniques (bureau d'études) + missions de maîtrise d'œuvre

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Stade Péri à proximité du collège Debussy, allée du stade à Courrières.

Contexte :

Depuis quelques années, il est constaté une augmentation continue des pratiquants :

- du club de football (341),
- des vétérans (23),
- de l'utilisation de plus en plus fréquente du collège (450 élèves),
- de l'association de running loisirs (46),
- des usagers en provenance des communes de la Communauté d'agglomération Hénin-Carvin.

La commune de Courrières a mené une réflexion sur la requalification du stade Péri, situé à proximité du Collège Debussy, de la salle de sports départementale Péri et de la halle de Tennis Cochet.

Aussi, il a paru nécessaire de revoir les aménagements et équipements actuels pour offrir une meilleure pratique sportive et inclusive.

Le projet a également pour objectif de diminuer de manière significative les coûts de fonctionnement de cet équipement grâce à l'utilisation de matériaux économes.

Objectifs :

La ville souhaite offrir à ces habitants des conditions d'apprentissage optimisées, et permettre un usage permanent des terrains existants, par tous les temps, adaptés notamment pour les personnes en situation de handicaps (cécifoot).

Descriptif détaillé :

La seconde phase du projet de développement de l'espace sportif consiste en :

- la mise aux normes fédérales de la tribune et des vestiaires,
- la création de 2 terrains de padel semi couverts,
- la création d'un boulodrome couvert.



Le Département accompagne la 2^{ème} phase de ce projet, pour la mise aux normes fédérales de la tribune et des vestiaires, ainsi que la création de 2 terrains de padel semi couverts. La création d'un boulodrome ne fait pas partie des dépenses éligibles retenues.

La tribune existante est une structure métallique en gradin avec assises en bois devenue vétuste, de plus, cette tribune n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Le socle béton, toujours en bon état, sera conservé et repeint. Une nouvelle structure de gradins en acier galvanisé y sera posée. Devant cette tribune sera installée une estrade en béton pouvant recevoir les personnes à mobilité réduite, disposant de deux rampes d'accès latérales.

Les vestiaires existants, trop petits, ne répondant plus aux normes de la Fédération Française de Football, et trop éloignés du terrain de football synthétique, seront relocalisés en position centrale.

Les 2 terrains de padel semi-ouverts (ou terrains indoor,) offriront un confort de jeu similaire toute l'année Ils permettront également d'offrir aux usagers des plages horaires de pratiques sportives plus larges. Ils seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La dimension Développement Durable sera prise en compte à chaque étape du projet.

La dimension sociale sera développée grâce à ce nouvel équipement sur les thématiques santé, égalité femme – homme, lien intergénérationnel. A ce titre, plusieurs actions sont envisagées :

- Des ateliers « Foot » avec les jeunes peu habitués à fréquenter les structures communales sont déjà mis en place depuis plusieurs mois. A travers de ces ateliers, l'objectif est de créer un lien de confiance, et de travailler avec les jeunes sur les règles de vie du quotidien et de promouvoir les valeurs du vivre ensemble (l'hygiène, le respect des règles, le respect de l'autre...),
- Le CCAS mettra en place des ateliers de découverte réguliers destinés à rendre accessible à tous la pratique sportive,
- Des tournois en mixité seront organisés afin de permettre la rencontre des différents clubs et de valoriser l'égalité femmes-hommes dès le plus jeune âge.

Enfin, le Programme de Réussite Educative (PRE) prévoit d'utiliser le stade Péri et ses équipements comme un support à la création du lien de confiance éducatif, en dehors des lieux de rencontres habituels et formels.

Partenaires associés à l'opération :

- Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- Agence Nationale du Sport (ANS),
- FAFA,
- Conseil Régional des Hauts-de-France,
- CAHC,
- Etat.

Modalités de fonctionnement : associatif (les terrains de padel sont gérés par le club de tennis)

Etudes réalisées :

- Scenario Ara Architectes : étude de faisabilité,
- GINGER CEBTP et APOGEO-MEURISSE : études de faisabilité, de sols, des structures et fondations,
- GEOLYS et INGEO : relevés topographiques, sondages réseaux,
- Espace Diagnostics : diagnostics amiante et plomb,
- URBYCOM : Étude d'infiltration des eaux de pluies, diagnostic zone humide,
- VEOLIA : Sondage réseau assainissement,
- BE : Étude d'éclairage du terrain synthétique.



C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population
Ambition 7	Contribuer à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité)

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives
Ambition 4	Proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- L'épanouissement individuel, par le sport notamment,
- Les approches sociales, inclusives et intergénérationnelles,
- La transition énergétique et écologique,
- La modernisation des équipements publics, leur accessibilité.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	4 ^{ème} trim 2024	Maîtrise d'œuvre et études
Début des travaux	2 ^{ème} sem 2025	
Fin des travaux	1 ^{er} sem 2026	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

Plan de financement des dépenses éligibles (hors boulodrome) :

Sous réserve des co financements sollicités par le MO

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux :		Département / FIT	100 000 €
Tribunes et vestiaires	1 768 000 €	Département / politique sportive	30 000 €
2 terrains de padel semi-couverts	416 913 €	Région Hauts-de-France	75 000 €
Maitrise d'œuvre	143 600 €	Etat / DETR	299 000 €
Etudes	9 375 €	Agence Nationale du Sport (vestiaires et boulodrome)	313 500 €
		Agence nationale du Sport (padel)	160 000 €
		CA Hénin-Carvin (fonds de concours tribune vestiaire)	605 736 €
		CA Hénin-Carvin (fonds de concours acquis - padel)	74 458 €
		Reste à charge MO	680 194 €
TOTAL	2 337 888 €	TOTAL	2 337 888 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux (jeunes, PA, PH) /Engagement Handicap du CD
- Tarif adapté aux publics cibles du Département : jeunes (collégiens)
- Inclusion des personnes avec handicap : adaptation cécifoot



62

Pas-de-Calais
Mon Département



Hénin-Beaumont

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Commune d'Hénin-Beaumont



Photos D.r.k.

Solidarités humaines
Réussites citoyennes
Solidarités territoriales



À l'issue d'un travail mené par le Département et l'ensemble de ses partenaires, nous avons construit un projet de mandat qui s'appuie sur 3 pactes : **le Pacte des Solidarités Territoriales, celui des Solidarités Humaines et enfin, celui des Réussites Citoyennes**. Deux priorités, **la jeunesse et l'environnement** étant transverses à l'ensemble de ces pactes.

Nous nous sommes dotés d'une feuille de route départementale que nous déclinons de manière très opérationnelle.

Cette nouvelle phase de contractualisation est une déclinaison de notre projet politique.

Le contrat naît de la rencontre des priorités du Département exprimées dans le projet de mandat et des priorités des territoires. Il définit précisément les enjeux sur lesquels il y a accord, pour agir de concert sur les années à venir.

En ce sens, le contrat ne fige pas une liste d'opérations mais il est un véritable outil d'innovation pour apporter à chaque habitant du Pas-de-Calais une réponse locale adaptée à ses besoins.

Notre philosophie est très claire, elle s'appuie sur une connaissance fine des territoires qui s'appuie sur un dialogue permanent avec les représentants locaux et les populations.

Depuis sa création en 2004, la contractualisation a permis l'émergence de nombreux projets dans l'ensemble du département, cette démarche garde aujourd'hui toute sa pertinence pour l'aménagement de nos territoires et du cadre de vie des habitants du Pas-de-Calais.

Jean-Claude Leroy,
Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais
Député honoraire

Les nombreuses politiques pilotées par le Conseil départemental du Pas-de-Calais (solidarités et cohésion sociale, aménagement du territoire, transports, voiries, éducation, culture, environnement,...) irriguent la commune d'Hénin-Beaumont.

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais a notamment accompagné financièrement la commune sur des programmes de soutien au fonctionnement d'équipements (école de musique, médiathèque,...), de rénovation patrimoniale (monument historique - église Saint-Martin), ou de création ou rénovation d'équipements sportifs (piscine, salle de sport de l'Abbaye, complexe sportif François Mitterrand, terrains multisports, piste d'athlétisme,...), permettant au présent territoire carencé de combler progressivement son retard dans ce domaine.

Le présent programme de création du complexe d'excellence d'escrime et de gymnastique Atrium-Lelaure (qui comprendra à terme 4 équipements : salle de gymnastique, salle d'armes, salle polyvalente EPS, maison sport santé), unique opération à l'échelle départementale ayant bénéficié de la labellisation régionale « équipement sportif d'excellence » s'inscrit également dans cette dynamique partagée.

Nul doute que cet équipement d'excellence contribuera au rayonnement du territoire et renforcera les outils et dynamiques d'accès au sport, au bien-être et à la santé.

Steeve Briois,
Maire d'Hénin-Beaumont



Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux des pactes
départementaux

■ Préambule

Après une large concertation à l'attention des citoyens, des partenaires et des agents départementaux, le Département du Pas-de-Calais a voté, à la fin de l'année 2022, 3 pactes : le pacte des solidarités territoriales, le pacte des réussites citoyennes et le pacte des solidarités humaines.

Alimentation durable, autonomie des personnes âgées, mobilités douces, culture, accès à l'emploi, sport... ; toutes les politiques départementales ont fait l'objet d'échanges pour poser les enjeux, entendre les propositions et contributions, et proposer un projet départemental qui permette à chacun de bien vivre dans le Pas-de-Calais.

Ces trois pactes fixent les ambitions du projet départemental pour la durée du mandat et actent l'engagement, dans leur mise en œuvre, de prendre en compte la parole des usagers tout en poursuivant la concertation de proximité avec les partenaires.

De nombreuses thématiques abordées dans ces pactes font l'objet de compétences croisées avec les intercommunalités et/ou les communes, ou sont mises en œuvre par de nombreux partenaires du territoire (associations, syndicats mixtes, ...). L'intégralité des pactes est disponible sur www.pasdecalais.fr, rubriques Le Conseil départemental / Projet de mandat / Phase 3 le vote et l'application des pactes.

Les axes plus particulièrement mis en exergue dans les pages qui suivent sont ceux qui pourraient faire l'objet d'ambitions et de projets communs à approfondir dans le présent contrat.



Le pacte des solidarités territoriales

Chef de file des solidarités territoriales, le Département est engagé depuis longtemps au côté des territoires pour promouvoir un développement équilibré et raisonné qui favorise la qualité de vie des habitants. Concrètement, le Département agit et se mobilise auprès des acteurs pour améliorer le cadre de vie des habitants, préserver l'environnement, favoriser l'accès aux services, encourager les mobilités douces.

Pleinement conscient pour l'avenir de la nécessité de prendre en compte et d'adapter nos pratiques face aux enjeux climatiques, ce pacte fait de la lutte contre le réchauffement climatique, de la préservation des ressources, de la sobriété énergétique ou encore de l'alimentation durable des objectifs à défendre collectivement.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités territoriales peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Le soutien en ingénierie pour promouvoir des projets solidaires et respectueux de l'environnement. Les collaborations entre l'ingénierie départementale et celles des collectivités existent déjà et pourront être approfondies sur certains sujets d'expertise partagés.
- L'enjeu de l'accès à des services, des équipements de qualité, des espaces publics adaptés au plus grand nombre, qui soient des lieux d'orientation, de rencontres et d'échanges favorisant le lien social et intergénérationnel. Le Département favorisera l'émergence de projets polyvalents, privilégiant à

la fois la diversité des fonctions ainsi qu'un usage raisonné des énergies et des moyens.

- Promouvoir une alimentation de proximité et de qualité accessible à tous est une ambition nécessairement partagée avec les territoires, notamment dans le cadre des projets alimentaires territoriaux. Le Département s'engage également à poursuivre la lutte contre le gaspillage alimentaire ou encore l'amélioration de la gestion des déchets dans les collèges et les établissements sociaux et médico-sociaux.

- L'enjeu d'une mobilité responsable associant le maintien d'un réseau routier performant aux impacts environnementaux limités tout en favorisant les nouvelles pratiques de mobilités douces (soutien de l'intermodalité, promotion du vélo dans les déplacements du quotidien, moderniser les aires de covoiturage pour mieux les intégrer à l'offre globale de mobilité...). Sur ces sujets, le Département renforcera les initiatives de concertation publique et d'information sur les projets d'aménagement.

- Contribuer collectivement à la préservation des ressources essentielles (eau, air, biodiversité) en favorisant notamment l'économie circulaire, en prenant en compte la qualité de l'air dans les lieux accueillant des personnes sensibles, en poursuivant la politique d'intervention sur les espaces naturels sensibles, en lien avec Eden 62.

- Valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages d'une grande diversité dans le département, mais menacés entre autres par l'urbanisation, l'évolution des pratiques agricoles ou le changement climatique. La recherche



de solutions passe par la mobilisation de la compétence départementale en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans les zones naturelles de crues et les zones sensibles à l'érosion du trait de côte. Elle nécessite également la définition et la réalisation d'aménagements doux pour réduire les risques sur le patrimoine départemental, mais aussi la poursuite d'une politique ambitieuse en faveur de l'arbre et du végétal (haies, fascines, ...) dans les interventions du Département et dans l'accompagnement des partenaires.

- Soutenir l'attractivité du territoire par le développement touristique, le développement durable et l'évolution de l'agriculture et de la pêche comme filières d'excellence ou encore par le soutien à l'innovation à travers les pratiques de l'économie sociale et solidaire.



Photo Kevin Wimez

Le pacte des solidarités humaines

Le pacte des solidarités humaines est l'expression de l'engagement du Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre de ses compétences sociales propres, mais aussi dans l'exercice du rôle de chef de file de l'action sociale sur le territoire départemental que lui reconnaît la loi.

En effet, l'action sociale ne saurait être le fait d'un seul, elle requiert la collaboration de tous : collectivités, établissements publics locaux, associations..., tant les compétences de chacun peuvent être complémentaires et les portes d'entrées pour les usagers multiples.

Que ce soit, pour la petite enfance, les jeunes accompagnés par l'aide sociale à l'enfance, les personnes précaires, le grand âge, les aidants, les personnes mal logées ou en situation de handicap, le Département reste aux côtés des plus fragiles et se doit de fédérer les énergies porteuses de solidarités.

Ces politiques publiques sont certes des compétences obligatoires mais elles doivent s'adapter au contexte social fragile dans le Pas-de-Calais avec des indicateurs qui restent plus dégradés qu'ailleurs, aux besoins particuliers liés au vieillissement de la population et aux enjeux d'accès aux droits pour l'ensemble des habitants du Pas-de-Calais.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des solidarités humaines peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- Garantir à tous un accueil humain et adapté à la fois dans l'ensemble des 400 points d'accueil du département, mais également « hors les murs » par le biais de permanences et en allant vers les

personnes, pour lutter contre le non-recours aux droits, en préservant la présence physique qui peut être complétée par une offre d'accompagnement numérique sans s'y substituer (inclusion numérique). Cet objectif de proposer aux habitants du Pas-de-Calais qui en ont besoin un accueil social inconditionnel sans jugement, quelles que soient leurs difficultés, leur origine, leur âge ou leur parcours antérieur, est un chantier partagé avec les intercommunalités, les communes, les CIAS et CCAS, les centres sociaux... Ces collaborations sont indispensables pour assurer le bon maillage et l'organisation de l'offre de services de solidarité au plus près des habitants et orienter vers le partenaire compétent, en évitant l'errance administrative.



- Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités, en développant les liens entre les acteurs du champ social et ceux issus du monde économique, du sport et de la culture. Le Département pourra soutenir les initiatives tendant à maintenir ou à recréer le lien social ou à lutter contre l'isolement, y compris par l'expérimentation de pratiques innovantes.

- Prévenir et accompagner dans la difficulté, c'est aussi agir pour soutenir les personnes mal logées et lutter contre la précarité énergétique, mais également permettre à chacun de disposer d'un lo-



gement adapté à ses besoins (soutenir le développement de nouvelles formes d'habitat, adapter les accompagnements...).

- En matière de santé, le Département reste engagé aux côtés des acteurs des territoires avec ses actions de promotion de la santé des enfants (PMI, bilan de santé...) et auprès des adolescents (maison des ados, CPEF...), y compris dans le champ de la santé mentale ou par sa politique de prévention de la perte d'autonomie et d'accompagnement des aidants. Le Département expérimente également le salariat de médecins généralistes dans des zones particulièrement en tension.

- Le Département a aussi la volonté de donner à tous les jeunes, notamment les plus fragiles d'entre eux, les mêmes opportunités pour sépanouir, s'insérer et sémanciper. Une mobilisation particulière sera nécessaire pour les jeunes majeurs ayant eu un parcours accompagné par l'aide sociale à l'enfance à la fois dans leurs accès aux droits, à l'emploi et à un logement.

- Enfin, le Département réaffirme par ce pacte son engagement et sa posture d'accompagnement des plus précaires vers l'emploi et vers les opportunités de recrutement, en étant un facilitateur de l'insertion sous différentes formes (clauses, actions d'insertion, actions préparatoires à l'emploi, plateforme « ma mobilité62 » ...).

Le pacte des réussites citoyennes

Parler de réussites citoyennes, c'est rechercher l'émancipation des habitants dans toutes leurs diversités et favoriser le renouveau de la cohésion sociale. Le pacte des réussites citoyennes traduit les enjeux et les ambitions que porte le Département du Pas-de-Calais dans la mise en œuvre des politiques publiques que sont la jeunesse, l'éducation, la culture et le sport, dans le cadre de ses compétences propres ou partagées avec nombre de partenaires.

Plusieurs ambitions inscrites dans le pacte des réussites citoyennes peuvent faire l'objet de collaborations avec les intercommunalités, les communes et les partenaires du Département :

- En cohérence avec le pacte des solidarités humaines, ce pacte affirme l'importance d'accompagner toutes les jeunes en leur faisant confiance. Cela passe également, au regard des compétences du Département, par l'ambition de faire du collège le lieu de toutes les égalités en renforçant le travail partenarial sur « le collège de demain » (avec l'éducation nationale, les communes, les EPCI...) autour des en-



Photo D.R.

jeux de réseaux de collèges, de mixité sociale, de lutte contre les discriminations, d'alimentation durable...

- L'ambition de rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives passe à la fois par le soutien à un maillage cohérent d'équipements rayonnant dans des bassins de vie, mais aussi par la capacité à attirer tous les publics avec des contenus exigeants en matière culturelle, par des propositions d'itinéraires gratuites et au plus proches des publics, ou encore en matière sportive, par la proposition d'une diversité de pratiques, gages de bien-être et de meilleure santé.



Photo Sébastien Jarry



- Le sport et la culture doivent également continuer à être des vecteurs permettant de promouvoir l'égalité homme-femme (soutien à la pratique sportive féminine, programmation culturelle équitablement répartie entre hommes et femmes...) ou l'intégration des personnes en situation de handicap, la citoyenneté auprès des jeunes et des collégiens (coordonner ou conditionner le soutien aux projets éducatifs, culturels ou sportifs qui promeuvent les valeurs de la citoyenneté). L'intégration des enjeux environnementaux dans l'organisation de manifestations écoresponsables peut également être un axe de collaboration avec les partenaires des territoires.

- En matière de promotion de la citoyenneté, de nombreuses actions partenariales pourraient être déployées autour de temps forts pour valoriser l'engagement citoyen, les actions de soutien au bénévolat et au tissu associatif, notamment via l'économie sociale et solidaire.

Tout comme indiqué dans le pacte des solidarités territoriales, l'attractivité du département repose également sur la valorisation de son patrimoine comme levier de reconnaissance pour les habitants, et d'intérêt pour les touristes. Ce soutien se fait en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Partie I

Ambitions des partenaires du contrat

Les enjeux pour
le partenaire

Les compétences du partenaire sur le territoire

La commune d'Hénin-Beaumont (26 396 habitants), chef-lieu de canton, fruit de la fusion, en 1971, d'Hénin-Liétard et de Beaumont en Artois, constitue la ville-centre de l'agglomération Hénin-Carvin. 20,45 % de la population réside en Quartiers Prioritaires: Macé-Darcy, Ponchelet-Kennedy-Foch-Fallières, ZAC Des Deux Villes. Un tiers du parc est constitué de logements locatifs sociaux (parc social et parc minier).

La commune conduit avec l'aide de nombreux acteurs et partenaires publics et privés, un vaste programme de remise à niveau des espaces publics et équipements communaux, et de refonte des politiques de cohésion sociale.

Un processus ambitieux de rénovation urbaine est conduit à l'échelle de la Commune, avec le NPNRU de la ZAC des Deux Villes, l'ERBM de la Cité Darcy, l'ERBM de la Cité Foch, l'ORT-OPAH RU du centre-ville, on soulignera cependant que la résidence prioritaire Kennedy qui est pourtant identifiée comme cumulant des indicateurs sociaux et urbains particulièrement dégradés, ne bénéficie pas de dispositifs spécifiques dans ce domaine.

Ce processus de rénovation urbaine peut s'appuyer sur de nombreuses politiques communales transversales qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Ville, soutenues également par l'État et/ou les Collectivités territoriales et autres acteurs publics et privés.

On peut évoquer la mise en œuvre d'une politique globale de sécurité et de prévention de la délinquance (renforcement des effectifs de la police municipale, implantation d'un réseau urbain de vidéoprotection avec un centre de supervision urbain (CSU...)), le renforcement des politiques de cohésion sociale (création d'un centre social, développement des politiques de solidarité, mise en œuvre d'un programme de réussite éducative (PRE), d'un projet éducatif territorial, d'un Fonds de Travaux Urbains,...), le développement des politiques de transition écologique et d'amélioration du cadre de vie (rénovation thermique des bâtiments communaux, création de voies douces, transformation de la Commune en une véritable « ville-jardin » avec notamment la végétalisation des quartiers,...), l'aménagement des espaces publics (le Pôle d'Échange Multimodal de la gare SNCF, l'îlot Carnot/ Boulevard Brigitte Bardot en cœur de ville,...), la rénovation du patrimoine (église Saint-Martin de Beaumont, et en cours pour celle du centre-ville...), la rénovation de voiries, et l'effacement de réseaux, le développement des activités économiques, notamment

pour la redynamisation du centre-ville (acquisition-rénovation-cession de cellules commerciales, création d'un poste de manager centre-ville, soutien à la rénovation des devantures commerciales, développement d'animations commerciales,...), le soutien aux pratiques culturelles, avec les établissements culturels et artistiques Communaux (théâtre municipal l'Escapade, médiathèque, école de musique, école d'arts plastiques), le soutien aux pratiques physiques et sportives, et d'accès à la santé pour le plus grand nombre, sur un territoire carencé en équipements sportifs (rénovation de la piscine et reconstruction de la salle de sport Léo Lagrange, rénovation et création de terrains multisports, rénovation de la piste d'athlétisme de l'Espace François Mitterrand,...).

Le présent programme de rénovation-modernisation-extension du complexe d'excellence d'escrime et de gymnastique Atrium-Le-laure (qui comprendra à terme 4 équipements: salle de gymnastique, salle d'armes, salle polyvalente EPS, maison sport santé), unique opération à l'échelle départementale ayant bénéficié de la labellisation régionale « équipement sportif d'excellence » s'inscrit également dans cette dynamique.

Son implantation sur un territoire carencé en équipements sportifs, permettra de renforcer le développement des pratiques de haut niveau d'escrime et de gymnastique, les cycles de formation pour les élèves, sections sportives et associations. On notera également le désengorgement des autres installations sportives (complexe sportif François Mitterrand, ...) libérant de nouveaux créneaux pour les activités d'éducation physique et sportive des collégiens.

La labellisation maison sport santé du centre de remise en forme intégré au complexe, permettra de promouvoir de nombreuses politiques publiques et de programmes de prévention au regard des enjeux sanitaires et éducatifs préoccupants. On notera l'accès des publics prioritaires du Conseil départemental à la maison sport santé et salle polyvalente de l'ESE (accueil des publics de la Maison du Département solidarité, accueil de l'IME Louise Thuilliez, IME Georges Meilliez, APEI, IME l'ENVOL, événements en partenariat avec le Comité Départemental Handisport, CD Sport Adapté...).

Son inscription au titre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) de la ville centre Hénin-Beaumont, permettra de contribuer à renforcer l'attractivité du territoire, pour ce complexe sportif qui dessert l'ensemble des habitants de l'agglomération.

Partie 2

Mode d'emploi du contrat

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre

Élaboration du contrat



■ Ingénierie mobilisable

Le travail partenarial réalisé depuis de nombreuses années par le Département avec les acteurs des territoires du Pas-de-Calais, n'a fait que démontrer l'importance des échanges autour des projets le plus en amont possible, afin de favoriser leur qualité et leur opérationnalité.

Ces échanges sont d'autant plus nécessaires actuellement qu'ils permettent d'anticiper au mieux, à la fois les coûts de construction ou d'aménagement, mais surtout les charges de fonctionnement, élément essentiel à la viabilité d'un équipement ou d'un projet public.



À travers ses services territorialisés, le Département reste accessible en proximité afin d'accompagner les projets dans la durée et au cours des différentes phases : de l'élaboration à la recherche de financements.

Le Département peut également, à travers la plateforme « Ingénierie 62 », mobiliser l'ensemble de l'expertise départementale et celle de partenaires des territoires (CAUE, FDE, Agences d'urbanisme...) au service du montage du projet.

■ Engagements réciproques

Le Département s'engage à poursuivre l'accompagnement des projets de territoire qui seront portés par la commune d'Hénin-Beaumont en mobilisant son ingénierie, et, le cas échéant, ses dispositifs de droit commun existants, ou en proposant un soutien financier au titre du Fonds d'Innovation Territorial (FIT).

En cohérence avec les ambitions inscrites dans les pactes départementaux, le partenaire apportera, pour chaque projet soutenu, une attention particulière à la prise en compte des publics cibles du Département et particulièrement les collégiens, les jeunes en situation de fragilité, les personnes âgées ou handicapées et les personnes bénéficiaires du revenu de solidarité active ou en insertion.

Cette collaboration en faveur des habitants du Pas-de-Calais peut prendre différentes formes comme **des possibilités d'accès adaptés pour ces publics** (tarifications, collaborations artistiques, mises à disposition d'espaces...) pour des équipements culturels ou sportifs.

Elle existe déjà bien souvent en matière d'insertion (**clauses ou actions d'insertion**) pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de bénéficier de l'opportunité que représentent les chantiers de travaux publics collectivement financés.

Pour aller plus loin, des projets conjoints complémentaires pourraient être engagés autour des enjeux de recrutement

propres aux filières du territoire de la commune d'Hénin-Beaumont. Un engagement commun est également souhaitable en matière d'actions liées à **la mobilité solidaire** pour que les déplacements et l'obtention du permis de conduire ne constituent pas des freins aux parcours positifs vers l'emploi.

Enfin, le Département sollicite également de la part de la commune d'Hénin-Beaumont, une attention particulière sur :

- La prise en compte, dans chaque projet d'aménagement ou d'équipement proposé au Département **des enjeux environnementaux de lutte contre le réchauffement climatique et de préservation des ressources essentielles** (gestion de l'eau, recours aux plantations d'essences locales, éclairages LED, économie circulaire, revalorisation des déchets, emploi d'éco matériaux...) en y associant les problématiques d'accès en modes doux de déplacements à ces équipements structurants et lieux de vie ;

- **L'engagement handicap** du Conseil départemental du Pas-de-Calais qui encourage un véritable « réflexe handicap » dès la conception des politiques publiques et l'élaboration des projets. Les projets soutenus et accompagnés par le Département devront davantage prendre en considération les aspects liés à l'inclusion, à l'accessibilité en tous lieux, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, à l'acceptation des différences. L'enjeu majeur est de réellement favoriser l'inclusion des per-

sonnes handicapées et de leur permettre d'exercer pleinement leur citoyenneté ;

- La spécificité et la diversité **des jeunes** qui nécessite des approches adaptées, innovantes et individualisées que ce soit en matière d'insertion, d'accès au logement, à l'apprentissage, aux activités culturelles et sportives en luttant

contre toute forme de discrimination. La mobilité des jeunes devra également faire l'objet d'une attention particulière.

- Le soutien des aménagements et des équipements favorisant **le lien et la cohésion sociale** dans tous les territoires, en permettant l'accès à tous et toutes sans distinction et dans une recherche d'inclusivité et d'ouverture.

Obligations de communication



Photo Magali Sepieter



De la signature du contrat jusqu'à la mise en œuvre des opérations, les deux partenaires, à chaque fois que cela sera possible et pertinent, mettront en avant ce partenariat de proximité inscrit dans la durée. Des opérations de communication communes spécifiques à la déclinaison du contrat pourront être mises en place.

Toute opération accompagnée dans le cadre du FIT devra respecter les obligations de communication et la charte graphique disponibles sur le site internet :

<https://www.pasdecalais.fr/Partenaires/Contreparties-communication>.

Sur les supports de communication tels que les documents de communication print, la signalétique de chantier ou événementielle ou encore les invitations officielles, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur

chacun des supports de promotion utilisé, ainsi que l'éventuelle aide technique valorisée dans la convention de partenariat (communiqués ou dossiers de presse, lors des interviews ou articles consacrés au projet, sur les réseaux sociaux et sites internet en taguant les pages **#Le Pas-de-Calais**).

Concernant les travaux « bâtiments », il devra par ailleurs être organisé un temps protocolaire associant les élus départementaux. À la fin des travaux, une plaque devra être apposée sur le bâtiment. Dans tous les cas, il convient de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée tels que des visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), des photos, des articles (journal, presse locale, site internet, post réseaux sociaux)...

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

■ *L'essentiel du contrat*

Le croisement des ambitions portées par le Département du Pas-de-Calais et celles de la commune d'Hénin-Beaumont permet d'établir deux axes de travail partagés :

- le soutien aux pratiques physiques et sportives, et notamment le sport de haut niveau ;
- le développement du sport-santé/bien-être envers les jeunes et les populations les plus fragiles.

Ces enjeux communs permettront l'accompagnement de projets d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de la commune apportant des réponses concrètes pour les habitants du Pas-de-Calais.

Les projets portés par la commune pourront être proposés durant la durée du contrat et seront examinés au regard de leur cohérence avec les axes du contrat ci-dessus et les modalités de déclinaison des engagements réciproques co-construits entre le Département la commune, et en convergence avec les enjeux portés à l'échelle intercommunale.

Après analyse du projet, à l'aune des dispositifs de droit commun du Département, et en cas de soutien au projet par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial, une fiche opération sera conjointement réalisée et soumise au vote des instances du Conseil départemental.

Pendant la durée du contrat, les partenaires s'engagent à tenir, a minima une fois par an, une rencontre technique, suivie d'un comité de pilotage pour s'assurer de la bonne réalisation du contrat et des opérations s'y rapportant.

La mise en synergie des démarches menées par le Département et ses partenaires s'inscrit dans une recherche partagée et réaffirmée d'efficacité de l'action publique mais également de maintien d'une capacité d'innovation et d'expérimentation à l'échelon territorial.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires.

*Pour le Département du Pas-de-Calais,
le Président du Conseil départemental,*

*Pour la commune d'Hénin-Beaumont,
le Maire,*

Jean-Claude LEROY

Steeve BRIOIS

Les interlocuteurs du contrat

Côté Département :

- La Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin

Côté partenaire :

- La Direction générale des services de la commune d'Hénin-Beaumont

CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Commune d'Hénin-Beaumont

Fiche opération n°1

Requalification et extension du complexe sportif Atrium et de la salle Lelaure dédiés à la pratique des activités d'escrime et de gymnastique

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Commune d'Hénin-Beaumont

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial de Lens-Hénin
- **Commune** : Direction générale des services

Maîtrise d'œuvre : A déterminer

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 75 Avenue des Fusillés, quartier Fallières à Hénin-Beaumont

Contexte :

L'Atrium comprend plusieurs équipements sportifs destinés à la pratique de l'escrime (3 salles), la danse, le fitness et la musculation. La salle Louis Lelaure est une salle de gymnastique qui accueille des compétitions départementales et qui est actuellement sous dimensionnée au regard du nombre d'enfants licenciés.

Aujourd'hui, ces équipements sportifs de haut niveau (escrime et gymnastique) sont vétustes et nécessitent une requalification globale (démolition partielle-rénovation-reconstruction-extension), afin d'accompagner le développement des parcours de pratiques de haut niveau, de la formation (élèves, sections sportives et associations), et du sport adapté.

Ce projet de réhabilitation / extension et le regroupement et de ces 2 bâtiments s'inscrit également dans un contexte socio-économique sensible, avec un fort déficit en équipements sportifs.

A noter que l'Atrium a fait l'objet d'une labellisation « maison sport santé » (MSS), destinée à accompagner et conseiller les personnes malades ou éloignées de la pratique sportive qui utilisent l'activité physique à des fins de santé.

Objectifs :

Le projet prévoit la réhabilitation, la démolition en partie, et l'extension de l'Atrium et de la salle de gymnastique Lelaure, afin de les réunir en un seul bâtiment.

Ce futur équipement modernisé, permettra un déroulement optimal des compétitions de haut niveau, mais aussi de pallier la carence en équipements sportifs sur le territoire, et encourager la pratique du sport pour tous, au quotidien.



Le projet permettra de libérer de nouveaux créneaux dans d'autres installations sportives de la commune (complexe sportif François Mitterrand...) pour les activités d'éducation physique et sportive des collégiens, et le renforcement des cycles de formation pour les élèves, sections sportives et associations.

A terme, il permettra d'intensifier et de renforcer les démarches de prévention socio-sanitaire en lien avec la labellisation maison sport santé, avec un accès prioritaire des publics de la Maison du Département Solidarités, de la MDPH, de la Maison des adolescents et de l'Institut médico-éducatif.

Enfin, ce nouvel équipement permettra également le renforcement de la pratique sportive à destination des habitants du quartier prioritaire politique de la ville situé à proximité.

Résultats attendus en matière de développement durable :

- Inscription dans la dynamique REV3 (TRI : 3^{ème} révolution industrielle),
- Obtention du BBC Rénovation et du BEPOS,
- Mise en place d'une démarche HQE, selon les 14 cibles de la démarche HQE. Le profil HQE proposé au programme est un profil cohérent et pertinent, qui permet de réduire les impacts environnementaux, tout en réduisant les coûts d'exploitations et en améliorant le confort des sportifs et utilisateurs.

Descriptif détaillé :

- Désamiantage,
- Démolition,
- Façades (Bardage / Enduit) et couverture,
- Menuiseries Extérieures / Serrurerie Menuiseries Intérieures,
- Rénovation intérieure : Plâtrerie / Plafonds / Carrelages,
- Réalisation des Sols sportifs,
- Mise en accessibilité (Ascenseur),
- Electricité,
- Chauffage / Ventilation / Climatisation / Plomberie,
- Voirie / Réseaux divers et espaces verts,
- Production Photovoltaïque.

Les travaux prévus en matière d'économie d'énergie sont les suivants:

- Une installation solaire photovoltaïque sur la toiture pour couvrir les consommations,
- La production de chauffage et d'eau chaude sanitaire sera assurée par une pompe à chaleur air/eau,
- Des éco-matériaux étiquetés A+ (Qualité de l'Air Intérieur +) seront privilégiés,
- Une isolation des réseaux de chauffages et d'eaux chaudes par un isolant de classe 3,
- Une récupération d'eau de pluie a été mise en place sur le projet pour alimenter les sanitaires et l'arrosage,
- La mise en œuvre d'une ventilation mécanique contrôlée double flux avec échangeur rotatif ou à plaque pour la salle de sports et pour les vestiaires (rendement minimal de 80 %), avec modulation des débits en fonction de la présence (sonde de CO² ou sonde de présence),
- La réduction de la consommation d'éclairage (100% LED, gestion par la GTB, gestion en fonction de la présence et de la lumière naturelle, détecteurs de présence munis d'un système de gradation,).

L'objectif global de l'opération est de réduire d'environ 60% les consommations énergétiques, afin de passer d'une étiquette E (soit 266 kWh/m²/an et 58 kg CO₂/m²/an) à une étiquette B (91 kWh/m²/an soit -65% d'économie d'énergie).

A noter, que le chantier limitera les impacts sur l'environnement : charte signée par chaque entreprise, limitation de la production des déchets à la source, limitation des nuisances acoustiques, limitation des consommations d'eau et d'électricité...

Une démarche GTB « Gestion Technique de Bâtiment » sera mise en place : système centralisé qui supervise, contrôle et optimise les équipements techniques d'un bâtiment. Son objectif est d'améliorer l'efficacité énergétique, le confort des occupants et la maintenance des équipements.



Partenaires associés à l'opération :

- Conseil départemental du Pas-de-Calais,
- Conseil Régional Hauts-de-France,
- Etat,
- Agence nationale du sport,
- Agence de l'eau,
- Communauté d'agglomération Hénin-Carvin,
- Association de gymnastique,
- Association d'escrime,
- Maison sport santé.

Ingénierie mobilisée autre que maîtrise d'œuvre :

Assistance à Maitrise d'Ouvrage

Modalités de fonctionnement :

Régie municipale, conventions de mise à disposition aux associations partenaires (escrime et gymnastique), et institutions partenaires-bénéficiaires (Département/Collèges/ MDS et Région/ Lycées).

Etudes réalisées :

- Etude AMO,
- Etudes préalables,
- Etude MOE.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 5	Promouvoir la santé à tous âges de la vie

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 1	Mettre les jeunesses au cœur de l'action départementale
Ambition 3	Rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives

Axe(s) du contrat concerné(s) :

- Le soutien aux pratiques physiques et sportives, et notamment le sport de haut niveau,
- Le développement du sport-santé/bien-être envers les jeunes et les populations les plus fragiles.

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	2019	Assistance à Maitrise d'Ouvrage
Début des travaux	1^{er} sem 2025	Autorisation commencement de travaux
Fin des travaux	2^{ème} sem 2026	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	12 191 075,20 €	Département / FIT	1 000 000,00 €
Honoraires techniques	1 335 645,30 €	Etat (FNADT, DSIL, Fonds vert)	1 643 683,25 €
Frais annexes : assurance dommage-ouvrage, taxes, cessionnaires, révisions de prix	2 594 133,07 €	Région Hauts-de-France	7 641 117,67 €
		Agence de l'eau	95 517,00 €
		ANS	400 000,00 €
		CA Hénin-Carvin	2 116 364,96 €
		Reste à charge MO	3 224 170,69 €
TOTAL	16 120 853,57 €	TOTAL	16 120 853,57 €

Coût de fonctionnement de l'équipement :

633 501 € / an

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable (projet de réseau de chaleur...)
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux
- Insertion professionnelle
- Accès au sport, au bien-être et à la santé pour tous



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois

Fiche opération n°2

Sécurisation de la courtine du cavalier d'Attin des remparts de Montreuil-sur-Mer

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois, Direction des Affaires culturelles
- **EPCI** : Pôle administration générale

Maîtrise d'œuvre : NASCA

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : Commune de Montreuil-sur-Mer

Contexte :

Les remparts de Montreuil-sur-Mer sont classés au titre des monuments historiques depuis 1913. Ils sont les vestiges d'un passé médiéval et constituent un patrimoine architectural remarquable. Ils sont l'objet d'une attractivité touristique importante offrant une vue panoramique sur la campagne environnante.

En 2022, la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois (CA2BM) enclenchait une réflexion autour des Remparts dans le cadre de sa compétence pour leur préservation/restauration, la commune de Montreuil-sur-Mer étant propriétaire.

Le bilan sanitaire réalisé en 2014 et actualisé en 2023 avait révélé un état de conservation préoccupant. Le plan d'urgence alors initié prévoyait des travaux d'entretien sur 1 100 ml (1/5^{ème} du linéaire des fortifications) pour un montant de 10 millions d'euros.

Le 10 novembre 2023, suite aux tempêtes et intempéries qui ont frappé le Pas-de-Calais, un pan de la « courtine du cavalier d'Attin » s'effondrait.

Cette portion de l'enceinte constitue une partie de la promenade des remparts qui surplombe des jardins ouvriers. Le chemin pédestre est bordé d'arbres qui ont été plantés sur le remblai de soutènement. Au-delà, en arrière des fortifications et légèrement en contrebas de 3 à 4 mètres, se situent les habitations de la Ville-Haute.

Erigée à l'époque médiévale (XIII^{ème} ou XV^{ème} siècle), puis largement reprise aux XVI^{ème}, XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles, par notamment des rechargements du talus, l'ensemble de la courtine a fait l'objet d'une campagne de restauration entre 2001 et 2002.

Cette portion n'était pas identifiée dans le plan d'urgence et sa restauration avaient été estimée à 3,8 millions d'euros. La courtine nord contigüe au linéaire éboulé présente de graves fissures, et la tourelle à trois pans est arrachée de la courtine. Un effondrement imminent de ces deux ouvrages semble à prévoir.



Compte tenu de l'ampleur des travaux de restauration, la sécurisation et la stabilisation de la courtine s'avère être un préalable nécessaire et urgent.

Objectifs :

L'objectif du projet est d'empêcher tout nouvel affaissement, voire un effondrement en chaîne, afin de garantir la conservation en l'état actuel de la zone des remparts éboulée sur 30 ml en attendant la restauration de l'ouvrage.

Descriptif détaillé :

Les travaux consistent en l'abattage de 3 arbres à proximité de la ligne de crête des remparts effondrés, la consolidation par clouage des maçonneries de part et d'autre du linéaire éboulé, le défrichage et le terrassement au droit de celui-ci avant réalisation d'une rampe d'accès, d'un mur de soutènement de type paroi berlinoise ancrée par micropieux tous les 1,50m et d'une plateforme en pied de talus.

La paroi berlinoise est une technique de construction de mur de soutènement grande hauteur qui consiste à forer depuis le haut du talus sur 15m de profondeur à distance régulière le long du linéaire effondré pour le coulage de micropieux en béton. Le talus est ensuite terrassé et blindé par passes entre ces micropieux avant pose de tirants et projection du béton formant le mur.

Partenaires associés à l'opération :

- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP),
- Direction régionale des Affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC),
- Sous-Préfecture de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer,
- Région Hauts-de-France,
- Ville de Montreuil-sur-Mer.

Etudes réalisées :

Etude historique, diagnostic et analyse de l'état des remparts

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 11	Soutenir le tourisme comme levier d'attractivité des territoires

Axe du contrat concerné :

Développer une stratégie de résilience face aux changements climatiques

D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération		
Début des travaux	06/2025	
Fin des travaux	03/2026	



E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Travaux	1 818 195,00 €	Département / FIT	139 999,70 €
Maitrise d'œuvre	119 634,00 €	Département / Patrimoine ¹	137 527,00 €
		Etat (DCES & FEAC)	1 272 736,50 €
		Reste à charge MO	387 565,80 €
TOTAL	1 937 829,00 €	TOTAL	1 937 829,00 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Préservation du patrimoine

¹ Subvention de droit commun au titre du patrimoine protégé adoptée lors de la Commission Permanente du 18 novembre 2024



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2026

Conseil départemental du Pas-de-Calais
et Communauté de communes des 7 Vallées

Fiche opération n°2

***Extension et réhabilitation d'une structure dédiée à la famille et à la petite enfance
à Campagne-les-Hesdin***

A – GENERAL

Maîtrise d'ouvrage : Communauté de communes des 7 Vallées

Référents de l'opération :

- **Conseil départemental** : Maison du Département solidarité du Montreuillois et Maison du Département aménagement et développement territorial du Montreuillois-Ternois,
- **EPCI** : Pôle du CIAS

Maîtrise d'œuvre : OPALARCHI

B – DESCRIPTION DU PROJET

Localisation du projet : 695 rue Daniel Ranger à Campagne-les-Hesdin

Contexte :

Le 27 février 2023, le Conseil départemental approuvait la signature de la Convention territoriale globale (CTG) de la Communauté de communes des 7 Vallées (CC7V), démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet social de territoire, de maintien et de développement des services aux familles, d'accès aux droits et d'intervention sociale.

La convention qui associe la Maison du Département solidarité (MDS) du Montreuillois, l'antenne locale de la CAF, la CC7V, les communes du territoire, ainsi que la Mutualité Sociale Agricole du Nord-Pas de Calais (MSA), s'inscrit pleinement dans le cadre de la mise en œuvre du projet de mandat et notamment la déclinaison de l'ambition 15 « Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social » du Pacte des solidarités humaines, « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais ».

La CTG se structure autour de 4 ambitions :

- Garantir l'accès aux droits et aux services à la population, quels que soient le lieu de résidence et le niveau de ressources ;
- Améliorer la qualité de vie de l'habitant ;
- Soutenir prioritairement le parcours de l'enfant, de la petite enfance à la jeunesse ;
- Rendre l'habitant acteur de son territoire.

Le CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens d'actions.

Territoire rural et étendu, les familles se caractérisent par une représentation importante de foyers avec enfants, un taux de monoparentalité en baisse, une diminution significative et constante de la natalité et l'arrivée de nouveaux ménages d'origine urbaine à la recherche d'un meilleur cadre de vie avec des besoins de services.



On constate une fragilisation des familles résidentes et une arrivée de population en difficultés économiques et sociales d'origine urbaine qui entraînent un impact sur le plan éducatif avec une pauvreté forte des jeunes ménages et des couples avec enfant (déficit de soutien aux enfants et aux jeunes et dans le suivi des activités, manque de confiance et de repères éducatifs des parents, hausse des informations préoccupantes et des difficultés et carences éducatives repérées, notamment chez des parents avec de jeunes enfants, disparités dans les équipements et services...).

La CC7V est engagée depuis 2016, en partenariat avec la MDS et la CAF, dans une démarche en faveur de la parentalité afin de répondre aux besoins des familles et de pallier les manques repérés sur le territoire : le programme « Parent'hèse ». Une coordinatrice petite enfance a été recrutée afin d'exercer les fonctions de coordination du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) et d'assurer la mise en œuvre d'actions parentalité et d'activités autour de la petite enfance.

Depuis, un véritable réseau partenarial en faveur de la parentalité s'est constitué et développé sur le territoire à la fois en termes d'observatoire, de mise en réseau en faveur des actions engagées auprès des familles : Département, CAF, médiathèques, Relais Petite Enfance, LAEP, écoles, associations...

C'est dans ce cadre que des actions sont organisées notamment par le Département tels que des ateliers " massage bébé " proposés par le service PMI une fois par mois au sein de la MDS de Marconne. Basés sur le bien-être et la détente, les parents peuvent ainsi profiter d'un moment privilégié avec leur(s) enfant(s). Toutefois, ces ateliers sont parfois méconnus des parents et connotés dans la mesure où ils ont lieu au sein de la Maison Département Solidarité.

La CC7V dispose d'un LAEP sur 2 sites à Hesdin et à Beaurainville.

Le territoire est également doté de 2 relais petite enfance (RPE) à Hesdin et à Beaurainville, 3 micro-crèches d'une capacité totale de 42 places à Beaurainville (10), Marconnelle (12) et Sainte-Austreberthe (22) et 12 accueils de loisirs. 170 assistantes maternelles environ représentent Le mode de garde principal.

Parmi les actions prioritaires issues de la CTG, la création d'un lieu ressource dédié à la parentalité a été identifiée au regard du diagnostic territorial des besoins des populations.

Le projet de maison de la famille et de la petite enfance constitue une mise en œuvre de cette action.

Objectifs :

Afin de répondre aux ambitions du projet social de territoire et aux problématiques liées à la parentalité, le projet a pour vocation de proposer un équipement autour des axes suivants :

- Développer l'axe de soutien à la parentalité par la mise en œuvre d'un lieu ressource parentalité à l'échelle du Territoire,
- Mutualiser dans un même lieu les équipements gérés par la collectivité, le RPE, le LAEP et le lieu ressource parentalité,
- Créer des coopérations avec les partenaires en vue de co-construire le projet autour d'objectifs communs afin de proposer des actions et des solutions complémentaires à forts impacts.

Descriptif détaillé :

Le projet prévoit la réhabilitation du bâtiment existant d'une surface de 280 m²:

- remplacement et pose de nouvelles menuiseries en aluminium,
- réaménagement intérieur complet (sol/mur/plafond avec renforcement de l'isolation en combles avec coton recyclé fabriqué à partir de vêtements recyclés par LE RELAIS),
- façade avec isolation thermique par l'extérieur (ITE) en panneaux rigide à base de fibres de bois,
- enduit « Revêtement plastique épais » (RPE).

L'extension de 55 m² est prévue en :

- maçonnerie de parpaings,
- couverture en tuiles avec isolation en combles en coton recyclé,



- menuiseries aluminium,
- ITE en panneaux de Fibres de bois, enduit RPE.

Le cheminement d'accès piétons sera réalisé en béton désactivé et équipé de bandes de guidage, il reliera le parking rue Ranger, le parking du CHAM, l'accès « entrée espace ressources » et l'accès « entrée ».

Le bâtiment sera équipé d'alarme anti-intrusion, de vidéophonie et de 28 m² de panneaux solaires en autoconsommation posés en toiture.

Le projet prévoit également l'installation d'une pompe à chaleur en remplacement de la chaudière gaz.

Partenaires associés à l'opération :

- Caisse d'allocations familiales (CAF),
- Mutualité Sociale Agricole (MSA),
- Etablissement Public Départemental de l'Enfance et de la Famille (EPDEF).

Modalités de fonctionnement :

La gestion de l'équipement sera confiée au CIAS des 7 vallées.

La structure sera ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30.

Elle est organisée en 2 parties : un espace Animation et un lieu Ressource.

La salle d'animation accueillera les activités du RPE à raison de 3 demi-journées par semaine, les temps d'accueil du LAEP à raison d'une demi-journée par semaine (en complément des accueils au LAEP d'Hesdin et Beaurainville) ainsi que les animations en famille « Parent'hèse » tous les mercredi après-midi et le samedi matin deux fois par mois. Son occupation par les partenaires reste à définir.

Le lieu Ressource est constitué d'un bureau partagé entre le RPE et le LAEP, d'un bureau de permanence à la disposition des partenaires sociaux et d'un Espace Ressource modulable de 30,75 m² (paroi amovible phonique) permettant ainsi l'accueil individuel ou collectif. Cet espace prévoit d'accueillir la PMI et la Maison des Ados.

C – LIEN AVEC LES AMBITIONS DES PACTES DEPARTEMENTAUX

Pacte(s) concerné(s) :

	Pacte des Solidarités territoriales
Ambition 1	Le département, 1er partenaire du développement des territoires
Ambition 2	Agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population

	Pacte des Solidarités humaines
Ambition 1	Garantir à tous un accueil humain et adapté
Ambition 3	Évaluer chaque situation dans sa globalité en tenant compte des ressources de la personne et de son environnement
Ambition 4	Encourager la société à s'adapter aux singularités de chacun, quel que soit son âge, son handicap ou ses fragilités
Ambition 6	Accompagner les jeunes les plus fragiles vers l'autonomie
Ambition 12	Adapter l'offre en lieux d'accueil et les ouvrir sur leur environnement
Ambition 14	Répondre aux parcours singuliers et aux problématiques complexes
Ambition 15	Mobiliser toutes les ressources du territoire en faveur du lien social

	Pacte des Réussites Citoyennes
Ambition 9	Écouter les habitants et agir avec eux
Ambition 10	Écouter les partenaires et agir avec eux

Axe du contrat concerné :

Mettre en œuvre un projet de développement social du territoire (notamment en lien avec la CTG)



D – CALENDRIER PREVISIONNEL

	Date	Commentaire
Début de l'opération	03/2025	Etudes
Début des travaux	01/2026	
Fin des travaux	09/2026	

E – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Travaux :

DEPENSES		RECETTES	
Nature de la dépense	Montant HT	Nature de la recette	Montant HT
Montant des travaux	638 599,64 €	Département / FIT	150 000,00 €
		CAF	245 222,00 €
		DETR	159 650,00 €
		Reste à charge MO	83 727,64 €
TOTAL	638 599,64 €	TOTAL	638 599,64 €

F – ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Thématiques :

- Développement durable
- Dépassement des normes de construction en vigueur
- Facilité d'accès aux publics cibles départementaux



Pôle partenariats et ingénierie
Secrétariat général
Mission pilotage administratif et budgétaire

..... **CONVENTION**

Objet : **XXX**

Entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9,

identifié au répertoire SIRET sous le n° 226 200 012 00012,

représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération du Conseil départemental en date du 23 juin 2025,

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

La Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX, dont le siège est situé **XXX**,

identifiée au répertoire SIRET sous le n° **XXX**,

représentée par **Monsieur/Madame XXX**, Président(e) de la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX**,

ci-après désignée par « le bénéficiaire »

d'autre part.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 « Délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation 2023-2026 » ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du 27 septembre 2022 « Rapport relatif aux obligations et contreparties en matière de communication – à l'intention des partenaires bénéficiant d'une aide ou d'un soutien du Département du Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 septembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 novembre 2022 portant adoption du Pacte des réussites citoyennes « Agir avec vous pour se réaliser dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 12 décembre 2022 portant adoption du Pacte des solidarités humaines « Agir avec vous pour l'épanouissement de tous dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération du Conseil départemental du XX « Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026 », par laquelle il a décidé d'adopter le contrat de territoire 2023-2026 avec **XXX** ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 juin 2025 « Adoption et mise en œuvre des contrats de territoires 2023-2026 », par laquelle il a décidé d'accorder à **XXX** une subvention de **XXX** € pour le projet objet de la présente convention ;

Vu le Contrat signé le **XX mois XXXX** entre le Département et la **Communauté XXX / Commune XXX / Association XXX / Autre XXX** ;

Vu la délibération du **Conseil communautaire / Conseil municipal / Assemblée générale / Conseil d'administration de XXX** du **XX mois XXXX** adoptant le contrat de territoire 2023-2026 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'octroi d'une subvention par le Département au « bénéficiaire » pour son projet de XXX.

Elle fixe également les engagements du bénéficiaire de la subvention pour la réalisation de ce projet.

Article 2 : Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à associer le Département du Pas-de-Calais (Maison du Département Aménagement et Développement Territorial de XXX) aux réunions relatives au projet mentionné à l'article 1 de la présente convention. Il s'engage à réaliser ledit projet et à affecter l'intégralité de la subvention départementale à l'usage exclusif de cette opération.

Article 3 : Montant de la subvention

Le Département octroie au bénéficiaire une subvention d'un montant de XXX € sur un coût total prévisionnel hors taxe de XXX €.

Article 4 : Ajustement du montant de la subvention

La subvention sera réduite au prorata du montant des travaux réalisés tels que définis dans l'article 2, si celui-ci s'avère inférieur au montant subventionnable mentionné à l'article 3.

Uniquement pour les communes et groupements de communes :

De même, le cas échéant, la subvention sera ajustée afin de respecter le plafond de 80 % d'aides publiques en faveur du projet, compte tenu des engagements financiers des autres partenaires institutionnels. A ce titre, le bénéficiaire s'engage à faire parvenir copie des notifications de cofinancement relatives au projet et faisant l'objet de la présente convention.

Article 5 : Modalités de versement

La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Un acompte de 50 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire sur présentation de l'ordre de service de démarrage des travaux,
- Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées,
 - Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
 - Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
 - Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnées à l'article 7.

Si la subvention est supérieure ou égale à 100 000 € :

- Un premier acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire après engagement de 20% de la dépense subventionnée sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification des éléments fournis, et sur présentation des pièces justificatives suivantes :
 - L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
 - La copie des factures acquittées.
- Dans les mêmes conditions et sur présentation des mêmes pièces justificatives ci-dessus mentionnées :
 - Un deuxième acompte de 30 % du montant de la subvention pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 50% de la dépense subventionnée,
 - Un troisième acompte de 20 % du montant pourra être versé à la demande du bénéficiaire, après engagement de 80% de la dépense subventionnée.

Le solde sera versé à la demande du bénéficiaire une fois l'objet de la subvention réalisé, et sur proposition de versement établie par les services départementaux, après vérification sur place et sur pièces à partir des pièces justificatives suivantes :

- L'état récapitulatif de l'ensemble des dépenses constatées en relation avec l'opération subventionnée dûment signé par le représentant du bénéficiaire et certifié par le comptable public,
- La copie des factures acquittées,
- Le Procès-Verbal de réception des travaux le cas échéant,
- Le plan de financement définitif incluant l'ensemble des aides attribuées au titre de l'opération précitée dûment signé par le représentant de l'attributaire avec copie des engagements financiers des autres partenaires institutionnels,
- Tout élément justifiant du respect des obligations de communication mentionnés à l'article 7.

Le paiement sera établi par virement effectué par Monsieur le Payeur Départemental (comptable assignataire de la dépense) au compte :

Titulaire du compte : XXX

Domiciliation : XXX

IBAN : XXX

CODE BIC : XXX

Article 6 : Délais de réalisation

Le bénéficiaire dispose d'un délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) à compter de la date de signature de la convention pour réaliser les travaux.

A défaut de remplir ces deux obligations, la subvention sera annulée de plein droit.

Le bénéficiaire qui justifierait du retard pris dans la réalisation des travaux pourra cependant demander une prolongation exceptionnelle, six mois avant la fin du délai de deux ans (*si subvention < 500 000 €*) / trois ans (*si subvention > 500 000 €*) qui sera soumise à délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental.

Article 7 : Obligations de communication

Le « bénéficiaire » du projet s'engage à organiser la communication relative au partenariat.

Sur les supports suivants, le logo du Conseil départemental « 62, Pas-de-Calais Mon Département » devra figurer de façon parfaitement visible et lisible (téléchargement sur le site <https://pasdecalais.fr>).

- Sur les supports de communication :
 - Documents de communication print (affiches, plaquettes, flyers, journal/gazette ...),
 - Signalétique de chantier (hors signalétique de « sécurité »),
 - Signalétique événementielle (promotion du chantier/travaux),
 - Invitations officielles : les invitations destinées à annoncer les poses de 1^{ère} pierre, inaugurations ou visites de chantiers, doivent être soumises au Département pour validation avant impression et envoi.

Aussi, le montant de l'aide financière départementale devra être clairement précisé sur chacun des supports de promotion utilisé :

- Communiqués ou dossiers de presse et lors des interviews ou articles consacrés au projet,
- Réseaux sociaux et sites Internet : rappel du partenariat en taguant les pages #Le Pas-de-Calais.
- Le cas particulier des travaux « bâtiments »
 - Pendant les travaux :
 - Signalétique de chantier à la charge du partenaire (réalisation, pose/dépose) rappelant le partenariat avec le Département et le montant de sa participation financière
 - Temps protocolaire associant les élus départementaux : pose de 1^{re} pierre, visite de chantier, inauguration...
 - Après les travaux :

Si la subvention est supérieure à 100 000 € :

- Réalisation et pose d'une plaque d'au moins 1m², mentionnant les partenariats, notamment celui avec le Conseil départemental du Pas-de-Calais. Un Bon à Tirer devra être proposé au Département sur pao@pasdecalais.fr avant de lancer la fabrication du panneau. Ce dernier devra rappeler le partenariat par une phrase synthétique (« Ce projet a été financé par le Département du Pas-de-Calais »), le montant de l'aide départementale (financière et technique) et faire figurer le logo de la collectivité.

Si la subvention est inférieure ou égale à 100 000 € :

- Pose d'une plaque « Ici, le Département investit » fournie par le Département (ou fichier numérique fourni, si le bénéficiaire souhaite réaliser la plaque) dans le respect des critères de visibilité établis par le Département (placée à hauteur de vue, près de l'entrée principale).

Dans tous les cas, il est impératif de valoriser le partenariat avec le Département auprès de la population par la transmission de tout élément justifiant la promotion et la communication de l'aide apportée :

- Visuels au format PDF (affiches, flyers, plaque d'inauguration...), photos,
- Articles (journal, presse locale, site Internet, post réseaux sociaux),
- Reportages vidéo (par lien),
- Récapitulatif des actions de promotion menées sur le terrain auprès de la population.

Le versement du solde de la subvention sera conditionné au respect de ces obligations de communication.

L'ensemble des obligations de communication ainsi que la charte graphique du Département du Pas-de-Calais figurent sur le site internet du Département : <https://pasdecalais.fr>, rubrique « Partenaires », sous rubrique « Contreparties communication ».

Article 8 : Avenant

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 9 : Reversement, résiliation et litiges

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée sans préavis.

En cas de non-respect des clauses de la présente convention et en particulier, de la non-exécution totale ou partielle du projet, de l'utilisation des fonds non conforme à l'objet de la présente convention ou de refus par le bénéficiaire de se soumettre aux contrôles, le Président du Conseil départemental décide de mettre fin à l'aide et exige le reversement partiel ou total des sommes versées, s'il s'avère après mandatement que :

- Les pièces produites révèlent une utilisation injustifiée ou anormale de la subvention départementale,
- Les engagements mentionnés aux articles 2 et 7 ne sont pas respectés.

La résiliation prend effet un mois franc après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception.

En cas d'abandon du projet par le bénéficiaire, il peut demander la résiliation de la convention. Il s'engage à procéder au reversement des sommes indûment perçues dans les plus brefs délais et au plus tard, dans le mois qui suit la réception du titre de perception.

Article 10 : Voies de recours

En cas de différend relatif à l'exécution de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. En cas d'échec de ce dernier, le litige sera porté devant le Tribunal administratif de Lille.

Article 11 : Exécution

La présente convention s'applique pour la période allant de sa date de signature jusqu'à deux ans après sa signature.

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période. En aucun cas, elle ne peut se poursuivre pour une nouvelle période par tacite reconduction.

Fait à Arras, le

en 2 exemplaires originaux.

Pour le Département du Pas-de-Calais,
Le Président du Conseil départemental

Pour le « bénéficiaire »
Le(la) Président(e)/Le Maire

Jean-Claude LEROY

XXX

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Partenariats et Ingénierie
Direction Accompagnement des Territoires

RAPPORT N°8

Territoire(s): Arrageois, Audomarois, Boulonnais, Calaisis, Lens-Hénin, Montreuillois-Ternois

Contractualisation

CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 23 JUIN 2025

ADOPTION ET MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS DE TERRITOIRES 2023-2026

Le Conseil départemental, lors de sa réunion du 26 septembre 2022, a adopté à l'unanimité la délibération cadre pour la mise en œuvre de la quatrième démarche de contractualisation avec les acteurs des territoires pour la période 2023-2026.

Depuis près de 20 ans, le Département accompagne par la contractualisation des projets territoriaux qui répondent aux besoins des habitants et s'adaptent aux réalités diversifiées du Pas-de-Calais.

Ces contrats contribuent à cet objectif de proximité et d'adaptation de l'action publique tout en intégrant les priorités des cosignataires, traduites pour le Département au travers des 3 pactes départementaux. Ils intègrent également les trois orientations transversales, marqueurs du mandat : s'engager pour la jeunesse, agir pour l'environnement et produire du lien social entre les habitants.

En croisant les enjeux départementaux avec ceux des partenaires, la rédaction des contrats de territoires est conclue avec les intercommunalités, les communes ayant des fonctions de centralité ou porteuses d'un projet à rayonnement supra-communal, ainsi que les structures tierces (les syndicats mixtes, associations, ...).

Depuis le lancement de cette quatrième génération de contrat, ont déjà été adoptés 16 contrats avec des intercommunalités, 20 avec des communes et 10 avec des structures tierces avec des déclinaisons concrètes par l'accompagnement financier de 63 projets portés par les territoires (11,95 millions d'euros d'AP).

Les modalités de l'accompagnement financier en investissement de chaque projet sont fixées en tenant compte de leur contribution aux politiques départementales, des dynamiques de territoires et des cofinancements mobilisés dans le cadre d'une enveloppe d'autorisation de programme du « Fonds d'innovation territorial ».

Le présent rapport propose donc d'adopter huit contrats de territoires et leurs fiches opérations, ainsi que huit autres fiches opérations de contrats déjà votés. Ces éléments sont joints en annexe au présent rapport.

Contrat de territoire avec la Communauté de communes Osartis-Marquion :

Le contrat avec la Communauté de communes Osartis-Marquion (CCOM) vise à répondre aux enjeux environnementaux et de protection des ressources naturelles, à optimiser l'apport du canal Seine-Nord Europe au développement du territoire, et à développer la qualité de vie des habitants notamment des plus fragiles.

- Opération « Maison du Canal à Marquion »

Le canal Seine-Nord-Europe traversera le sud de la CCOM, de Graincourt-les-Havrincourt à Oisy-le-Verger, et va profondément marquer le paysage des communes traversées. Consciente de l'enjeu et du besoin d'appropriation par la population, la Communauté de communes a souhaité voir s'implanter sur son territoire une Maison du canal.

La Maison du canal a vocation à devenir un lieu d'accueil, d'information et de présentation du chantier du canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements futurs. De plus, la proximité de la salle de la Maison des sociétés permettra la mise en place de formations ou de réunions d'information collectives, au plus proche du chantier.

La CCOM prendra en charge l'aménagement et la gestion du lieu, la fourniture des équipements nécessaires et mobilisera des ressources pour l'animation du lieu ainsi que pour l'organisation d'événements spécifiques (conférences, réunions de concertation, journées spéciales...).

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment aux ambitions visant à accompagner les grands projets de territoire ou accompagner les plus précaires vers l'emploi et les métiers qui recrutent, il est proposé d'attribuer une subvention de 12 101 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Commune d'Achicourt :

Le contrat avec la Commune d'Achicourt vise à promouvoir les équipements favorisant l'accès à la culture et à la lecture publique pour améliorer l'inclusion sociale et l'épanouissement de chacun, à améliorer la qualité des services au public pour tous, à accompagner l'engagement de la commune dans son projet de transition écologique et à améliorer l'attractivité du territoire.

- Opération « Construction d'une Médiathèque mutualisée entre les communes d'Achicourt et de Beaurains surnommée « la Bulle » »

Les communes de Beaurains et d'Achicourt s'unissent pour la réalisation d'un projet de Médiathèque mutualisée dédié à la lecture publique, en remplacement de deux équipements vieillissants existants dans chacune des communes.

La construction de ce nouvel équipement sera réalisée sur un terrain de près de 3 000 m² après la démolition d'une ancienne bâtisse (ancien poste de police). Il se situe à proximité du Collège Adam de la Halle. Les travaux de démolition ont été financés par l'Etablissement Public Foncier (suite à la signature en 2015 d'une convention opérationnelle

entre la Communauté urbaine d'Arras et l'Etablissement Public Foncier).

Ce projet de construction d'une médiathèque fait partie du vaste projet de requalification de la zone de la Tourelle d'une superficie d'un peu plus de 5 hectares.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux, notamment à celles visant à promouvoir des projets de proximité assurant des services à la population ou à faire de l'éducation un levier d'égalité, il est proposé d'attribuer une subvention de 350 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté de communes du Pays de Lumbres :

Le contrat avec la Communauté de communes du Pays de Lumbres, adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 19 juin 2023, comporte quatre principaux axes dont un qui vise à placer le territoire sur la trajectoire de la neutralité carbone (horizon 2025), en déclinant le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

- Opération « Décarbonation de l'approvisionnement énergétique de la piscine communautaire »

La Communauté de communes du Pays de Lumbres est fortement engagée dans la transition énergétique et écologique. Sa stratégie se décline à travers la feuille de route du PCAET qui comprend un axe consacré à la réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le parc de logements ou les équipements publics.

L'intercommunalité a ainsi décidé de prioriser l'un de ses équipements les plus fréquenté et énergivore, en s'attachant à la transformation énergétique et écologique de la piscine communautaire de Lumbres. En complément des mesures de sobriété mises en œuvre depuis 2022, qui ont permis de diminuer de 14% les consommations d'énergie, la CCPL a décidé de remplacer la source d'énergie fossile (gaz) par un mix énergétique, photovoltaïque et chaudière biomasse, avec un objectif de diminution de 80 % des GES.

Le fonctionnement de cette chaudière nécessitera 260 tonnes annuelles de plaquettes de bois, ce qui permettra de structurer une filière d'approvisionnement locale et de contribuer à la préservation du bocage.

Considérant que ce projet répond aux enjeux des trois pactes départementaux, visant notamment à accompagner l'aménagement de proximité des territoires, à prendre en compte les enjeux climatiques et écologiques, à préserver les services de proximité et la cohésion sociale, et à soutenir le développement des pratiques culturelles, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territoriale.

Contrat de territoire avec la Commune de Fauquembergues :

Le contrat avec la Commune de Fauquembergues, adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 4 décembre 2023, vise à moderniser l'aménagement de l'espace public communal (végétalisation, mobilités douces...), à valoriser le patrimoine historique de la commune et à poursuivre le développement urbain de façon cohérente et maîtrisée.

- Opération « Aménagement de la ville haute »

Engagée depuis plusieurs années dans des projets structurants d'aménagement du cadre de vie et de développement de l'offre de services, la commune de Fauquembergues souhaite requalifier « la ville haute », quartier qui concentre une large offre de services publics tels que le collège Monsigny (qui rayonne sur 11 communes), l'école communale, la salle des fêtes, une salle multisports ou encore une friche en cours de réhabilitation.

L'enjeu de cette nouvelle phase de travaux est d'assurer une interconnexion entre les lieux de services et d'habitat, en prenant en compte la qualité du paysage urbain, la désimperméabilisation des sols et la sécurisation des déplacements doux.

Considérant que ce projet répond aux ambitions du pacte des solidarités territoriales visant à favoriser les nouvelles pratiques de mobilité et à valoriser et préserver les espaces naturels et les paysages, ainsi qu'à l'ambition du pacte des réussites citoyennes visant à rendre accessible à tous les pratiques culturelles et sportives, il est proposé d'attribuer une subvention de 200 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec les Acteurs du marais audomarois :

Le contrat avec les Acteurs du marais audomarois, adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 23 septembre 2024, vise à préserver certains ouvrages d'art d'utilité majeure pour les déplacements de l'ensemble des usagers du marais, à améliorer les mobilités depuis le pôle urbain vers le cœur de nature (marais et forêt) et à s'engager dans la poursuite de l'amélioration de la qualité écologique de ce milieu naturel d'exception. Il est conclu avec les cinq partenaires du marais audomarois (la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer, les communes de Saint-Omer et Clairmarais, le Syndicat Mixte de Gestion des Eaux de l'Aa et le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale).

- Opération « Rénovation du Pont du Pointi »

Cette protection du Marais s'est notamment traduite par la réalisation d'études et/ou d'actions destinées à la sauvegarde de la faune et de la flore, ainsi qu'à la restauration d'infrastructures permettant de préserver l'accès et les activités du Marais.

Parmi ces infrastructures, les ponts ont un rôle essentiel dans le maintien de l'accessibilité au Marais comme souligné dans le Schéma Directeur Agro Environnemental du Marais Audomarois (SDAEMA). Plusieurs d'entre eux présentent des signes de dégradation.

Ce projet concerne la restauration du pont du chemin Pointi situé à Saint-Omer, à l'intersection de l'Aa et du Doulingue, identifié comme prioritaire et desservant trois rues comportant des habitations, une ferme de maraichage et plusieurs parcelles agricoles. Déjà soumis depuis 2022 à une restriction de tonnage étant donné son mauvais état, l'ouvrage pourrait à court terme, être fermé à toute circulation.

La réhabilitation comprend la mise en œuvre d'une étanchéité et d'une chaussée neuve, la réfection des trottoirs et le remplacement des systèmes de retenue ainsi que la réparation des structures endommagées (garde-corps, piles, tablier).

Considérant que ce projet répond aux ambitions des pactes départementaux des solidarités territoriales et des réussites citoyennes, notamment aux ambitions visant à agir en proximité au quotidien pour l'aménagement des territoires, à soutenir le développement durable et l'évolution de l'agriculture ou à écouter et agir avec les habitants et les partenaires, il est proposé d'attribuer une subvention de 37 971 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

- **Opération « Aménagement de la voie touristique de Saint-Omer à Clairmarais (RD 209) »**

Le maintien de l'accessibilité au Marais constitue également un enjeu en terme d'attractivité touristique pour les 600 000 visiteurs annuels.

Empruntée par une moyenne de 5 000 véhicules journaliers, la RD 209 est un axe stratégique, reliant le cœur de l'agglomération à ses sites naturels. Au regard de la dégradation progressive de la route départementale, accentuée par les inondations de l'hiver 2023-2024, le Département a souhaité impulser un projet qualitatif et partenarial afin d'aller au-delà de la seule sécurisation des trajets routiers.

Cette opération complexe d'un montant global de plus de trois millions d'euros reposera sur la coordination de plusieurs maitrises d'ouvrage. Le Département, dans le cadre de son plan de réparation des dégâts liés aux inondations, assurera la rénovation de la chaussée ainsi que de sa structure pour un montant de travaux estimé à 1,02 millions d'euros. La CAPSO, dans le cadre de sa compétence mobilités douces, réalisera l'aménagement d'une voie de mobilités douces, constituant 2 km linéaires d'un tronçon de la vélo voie régionale Berck-Steenvoorde. Enfin, les communes de Saint-Omer et Clairmarais rénoveront les accotements (enfouissement des réseaux, accroches des domaines privés et public notamment).

Considérant que ce projet répond aux ambitions des pactes des solidarités territoriales et des réussites citoyennes visant à l'adaptation du réseau routier départemental aux enjeux environnementaux et aux attentes des usagers, à la préservation des ressources essentielles, ainsi qu'au renforcement des mobilités douces, il est proposé d'attribuer des subventions de 200 000 € à la commune de Saint-Omer et 300 000 € à la commune de Clairmarais, par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec le SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance » :

Le contrat avec le Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance » vise au maintien et à l'amélioration des services dédiés à la petite-enfance.

- **Opération « Relocalisation de la Maison de la Petite-Enfance »**

Fondé en 1997 et intervenant sur le territoire des trois communes membres (Saint-Etienne-au-Mont, Saint-Léonard et Isques), ce syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) constitue avec la crèche municipale de Neufchâtel-Hardelot, les deux seuls services au sud de l'agglomération boulonnaise dédiés à la petite-enfance. Malheureusement, le bâtiment de la « Maison de la Petite-Enfance » situé à Saint-Etienne-au-Mont a subi des dommages irréversibles lors des inondations de novembre 2023.

La continuité de ce service étant essentielle pour les habitants du territoire, le SIVU, en concertation avec les communes et autorités compétentes, a acté la relocalisation de l'équipement dans les locaux de l'école Elsa Triolet de Saint-Etienne-au-Mont, dont les classes seront transférées au sein de l'école maternelle Jean Macé.

L'adaptation des nouveaux locaux nécessite la réhabilitation complète de l'intérieur des bâtiments avec notamment, la requalification des espaces intérieurs, le

renforcement de l'isolation thermique et acoustique ou encore la création d'un système de chauffage par le sol. Ce nouvel équipement permettra également d'augmenter la capacité d'accueil et d'héberger d'autres services tels que le relai petite-enfance et les services de la PMI.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des pactes départementaux des solidarités territoriales et humaines visant notamment à l'amélioration de l'accessibilité des services du quotidien, mais aussi à garantir à tous un accueil humain et adapté, il est proposé d'attribuer une subvention de 143 600 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la commune de Nortkerque :

Le contrat avec la commune de Nortkerque vise à l'amélioration de l'accessibilité à des services et équipements publics qualitatifs, au développement des initiatives associatives, citoyennes et culturelles en milieu rural, et à la prise en compte du changement climatique dans l'aménagement du territoire.

- Opération « Construction d'une salle socio-culturelle à vocation intercommunale »

Dans le cadre de sa stratégie d'attractivité, la commune de Nortkerque a engagé une étude de programmation pour la construction d'un nouvel équipement structurant, dont certains éléments de diagnostic identifiaient en particulier le manque de lieux associatifs et de diffusion culturelle à l'échelle de la Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA). Le projet initial a progressivement évolué vers une structure à rayonnement supra-communal, ayant la capacité d'accueillir des spectacles et manifestations proposés par l'intercommunalité et d'autres acteurs culturels de la région.

Conçu pour répondre à des objectifs d'optimisation, le bâtiment proposera plusieurs configurations grâce à sa conception modulable, et sera doté d'équipements polyvalents adaptés aux activités associatives, culturelles et événementielles (capacité de 300 spectateurs). Dans un souci de mutualisation, il sera également équipé d'une cuisine pouvant assurer les besoins de restauration des manifestations tout autant que ceux d'un groupe scolaire se trouvant à proximité.

Bien que non soumis à la réglementation environnementale des bâtiments neufs (RE2020), celui-ci s'en approchera notamment en matière de performances énergétiques et d'empreinte bas carbone : consommation foncière raisonnée, emploi de matériaux biosourcés, gestion et récupération des eaux pluviales, production photovoltaïque pouvant alimenter les autres installations voisines.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des pactes départementaux des solidarités territoriales et des réussites citoyennes visant à améliorer l'accessibilité des services au quotidien, à contribuer à la préservation des ressources essentielles et à faciliter et diversifier les pratiques culturelles et citoyennes, il est proposé d'attribuer une subvention de 410 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté de commune de la région d'Audruicq :

À travers ses cinq axes de travail partagés, le contrat de la Communauté de communes de la région d'Audruicq (CCRA), adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 19 juin 2023, vise notamment au développement équilibré d'une économie durable, au renforcement de la dynamique solidaire ou encore à la valorisation de son

patrimoine.

- Opération « Construction d'une maison des solidarités »

La CCRA a développé une large offre de services destinée à la famille, la jeunesse et aux seniors, en s'appuyant sur ses politiques de solidarité, son projet alimentaire territorial et le futur Contrat Local de Santé en cours de finalisation.

Actuellement, les divers services et ateliers sont dispensés dans des locaux mis à disposition par une commune, dans plusieurs salles communautaires ou encore par l'intermédiaire d'un équipement mobile. Cependant, ce mode d'organisation s'avère insuffisant au regard des besoins des usagers, et pas toujours adapté à des conditions d'accueil optimales.

Ainsi, après identification des besoins, l'intercommunalité s'est engagée dans un projet de construction d'un nouveau bâtiment de 260 m² sur un terrain accueillant déjà des services communautaires, afin d'optimiser l'espace disponible et limiter l'étalement foncier.

La conception de ce nouveau bâtiment vise le label « BEPOS » (Bâtiment à Energie Positive), recourant notamment au photovoltaïque pour couvrir ses besoins énergétiques, mais aussi alimenter une partie des bâtiments techniques situés à côté. Une attention particulière sera également portée sur le choix des matériaux avec notamment une ossature bois, des isolants biosourcés, ou encore un récupérateur d'eau de pluie pour alimenter les sanitaires.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux visant notamment à améliorer l'accessibilité des services au quotidien, à inciter à la sobriété des constructions, à promouvoir une alimentation durable ainsi que la santé et les pratiques culturelles et sportives à tous les âges de la vie, il est proposé d'attribuer une subvention de 240 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Commune d'Avion :

Le contrat avec la Commune d'Avion vise à améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive, à œuvrer pour les solidarités et inclusions, ainsi qu'à poursuivre l'amélioration des mobilités et accompagner la transition écologique.

- Opération « Reconstruction d'un centre aquatique »

Face au vieillissement de l'équipement actuel construit en 1975, qui n'est plus adapté en termes de capacité et de développement d'activités, la commune porte un projet de reconstruction d'un nouvel équipement, prenant en considération les enjeux énergétiques et économiques (optimisation des coûts d'entretien).

Ce centre aquatique, retenu au titre du plan piscines de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin comprendra un bassin sportif de 5 couloirs, un bassin d'apprentissage et de loisirs de 100 m² ainsi qu'un espace de jeux de 50 m².

Considérant que ce projet répond aux enjeux des trois pactes départementaux, visant notamment à accompagner les grands projets de territoire, à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, ou à promouvoir la santé à tous les âges de la vie, il est proposé d'attribuer une subvention de 250 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Commune de Bully-les-Mines :

Le contrat avec la Commune de Bully-les-Mines vise à accompagner la population, à réduire les disparités sociales en matière d'éducation, culture, sport, à développer les conditions d'une bonne pratique sportive et notamment le savoir-nager, à accompagner la transition écologique et à continuer à améliorer les mobilités.

- Opération « Construction d'une piscine municipale »

La piscine de Bully-les-Mines, construite en 1977, a été fermée en raison de sa vétusté. L'objectif de reconstruction d'un équipement, retenu au titre du plan piscines de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin, est de proposer un nouvel équipement capable de répondre aux besoins de la population en privilégiant l'apprentissage de la natation pour les enfants et adultes, mais permettant également la pratique loisir de la natation.

L'équipement sera composé d'un bassin unique avec une conception permettant une possible extension à l'avenir. Un espace d'accueil et des zones de surveillance pour les maitres-nageurs seront également aménagés. Le mode de chauffage par des énergies renouvelables sera privilégié.

Considérant que le projet répond aux enjeux des trois pactes départementaux visant notamment à agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population, à mettre les jeunes au cœur de l'action départementale et à prendre en compte les enjeux climatiques dans toutes les politiques départementales, il est proposé d'attribuer une subvention de 250 000 € par la mobilisation du Fonds d'Innovation Territorial.

Contrat de territoire avec la Commune de Carvin :

Le contrat avec la Commune de Carvin vise à améliorer et développer les conditions d'une bonne pratique sportive et de loisirs adaptée pour tous publics notamment les collégiens, à continuer à améliorer les mobilités sur la commune, à accompagner la transition écologique et l'adaptation au changement climatique, et à continuer à réduire les disparités sociales et œuvrer pour les solidarités et inclusions en matière d'éducation, de cultures, de lecture publique, de sports...

- Opération « Développement d'un espace sportif au stade des Plantigeons »

Le stade des Plantigeons, implanté au cœur du quartier prioritaire de la politique de la ville « Plantigeons-Fosse 4 », est un site sportif historiquement fréquenté par les associations sportives de la commune. Il convient d'en assurer la modernisation en optimisant la gestion des ressources et en favorisant l'inclusion et l'égalité femmes/hommes (promouvoir le football féminin).

Le projet de modernisation du stade comprend la création d'un terrain synthétique de football en lieu et place du terrain engazonné et le remplacement du gazon synthétique du terrain multisport, la reprise des éclairages du terrain et la création d'une cuve de récupération des eaux pluviales de 60 m³.

Considérant que le projet répond aux enjeux des trois pactes départementaux, et notamment aux ambitions visant à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, à promouvoir la santé à tous les âges, à mettre les jeunes au cœur de l'action

départementale et à proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité, il est proposé d'attribuer une subvention de 50 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Commune de Courrières :

Le contrat avec la Commune de Courrières, adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 23 septembre 2024, vise à favoriser l'épanouissement individuel par le sport notamment, à soutenir les approches sociales, inclusives et intergénérationnelles, à concourir à la modernisation des équipements publics et leur accessibilité, et à renforcer l'engagement de la commune dans la transition énergétique et écologique.

- Opération « Requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri (Phase 2) »

L'augmentation continue de la fréquentation des installations du stade Péri a conduit la commune à mener une réflexion sur la requalification du stade, en vue de revoir les aménagements et équipements actuels pour offrir une meilleure pratique sportive avec une meilleure prise en compte des personnes en situation de handicap et de la pratique féminine.

La 2^{ème} phase du projet met l'accent sur l'amélioration des conditions d'accueil et d'accessibilité avec la relocalisation des vestiaires et la mise aux normes fédérales des tribunes existantes, ainsi que sur la diversification de l'offre sportive à destination des habitants avec la création de 2 terrains de padel semi-couverts.

Considérant que le projet répond aux enjeux des trois pactes départementaux, visant notamment à agir en proximité au quotidien pour aménager les territoires et assurer les services à la population, à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, à proposer une offre diversifiée, de qualité et en proximité, ou à valoriser et soutenir ceux qui s'engagent, il est proposé d'attribuer une subvention de 100 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Commune d'Hénin-Beaumont :

Le contrat avec la Commune d'Hénin-Beaumont vise à soutenir les pratiques physiques et sportives et notamment le sport de haut niveau, ainsi qu'à promouvoir le développement du sport-santé/bien-être envers les jeunes et les populations les plus fragiles.

- Opération « Requalification et extension du complexe sportif Atrium et de la salle Lelaure dédiés à la pratique des activités d'escrime et de gymnastique »

Le projet de réhabilitation/extension du complexe d'escrime et de gymnastique Atrium Lelaure, labellisé équipement sportif d'excellence, prévoit la réhabilitation, la démolition en partie et l'extension de l'Atrium et de la salle de gymnastique Lelaure, afin de les réunir dans un seul bâtiment permettant d'accueillir de manière optimale des compétitions de haut niveau tout comme d'encourager la pratique du sport pour tous au quotidien.

Ces équipements sportifs destinés à la pratique de l'escrime, la danse, le fitness et la musculation (Atrium), ainsi que de la gymnastique (salle Lelaure), sont devenus

vétustes et nécessitent une requalification globale afin d'accompagner le développement des parcours de haut niveau, de la formation (élèves, sections sportives et associations), et du sport adapté.

Ce futur équipement permettra de libérer de nouveaux créneaux dans d'autres équipements communaux pour les collégiens notamment, et, à terme, d'intensifier et renforcer les démarches de prévention socio-sanitaire en lien avec la labellisation maison sport-santé, avec un accès prioritaire pour les publics de la Maison du Département Solidarité.

Considérant que le projet répond aux enjeux des trois pactes départementaux et notamment aux ambitions visant à rendre accessibles à tous les pratiques culturelles et sportives, à promouvoir la santé à tous les âges ou à accompagner les grands projets du territoire, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois :

Le contrat avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 29 janvier 2024, vise à conforter un développement touristique local, à promouvoir un territoire des proximités en favorisant les mobilités durables, et à développer une stratégie de résilience face aux changements climatiques.

- Opération « Sécurisation de la courtine du cavalier d'Attin des remparts de Montreuil-sur-Mer »

Site touristique incontournable du Pas-de-Calais et patrimoine remarquable classé au titre des monuments historiques, les Remparts de Montreuil-sur-Mer font l'objet d'une veille renforcée depuis de nombreuses années. Les tempêtes et intempéries de 2023 ont considérablement fragilisé les vestiges, provoquant l'effondrement d'un pan de « la courtine du cavalier d'Attin ».

Cette portion de l'enceinte restaurée entre 2001 et 2002, non identifiée dans le plan d'urgence existant, représente un danger imminent pour les jardins ouvriers et les habitations de la ville haute qu'elle surplombe.

L'objectif du projet est d'empêcher tout nouvel affaissement, voire un effondrement en chaîne, afin de garantir la conservation en l'état actuel de la zone des remparts éboulée sur 30 mètres linéaires, en attendant la restauration de l'ouvrage. Un chantier qui nécessite des techniques et une expertise très spécifiques, telles que la pose de parois berlinoises et le blindage des talus.

Considérant que le projet répond aux ambitions du pacte départemental des solidarités territoriales visant notamment à la préservation du patrimoine et au soutien du tourisme comme levier d'attractivités des territoires, il est proposé d'attribuer une subvention de 139 999,70 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Contrat de territoire avec la Communauté de communes des 7 Vallées :

Le contrat avec la Communauté de communes des 7 Vallées (CC7V), adopté lors de la réunion du Conseil départemental du 4 décembre 2023, vise particulièrement à favoriser l'épanouissement de la jeunesse, à déployer un projet de développement social à l'échelle du territoire (en lien avec la Convention Territoriale Globale), à promouvoir une

mobilité durable et solidaire, et à consolider le rayonnement touristique des 7 Vallées en valorisant ses ressources naturelles et patrimoniales.

- Opération « Extension et réhabilitation d'une structure dédiée à la famille et à la petite enfance à Campagne-les-Hesdin »

La CC7V est engagée depuis 2016, en partenariat avec la Maison du Département Solidarité et la CAF, dans une démarche en faveur de la parentalité afin de répondre aux besoins des familles et de pallier les manques repérés sur le territoire.

Progressivement, un véritable réseau partenarial en faveur de la parentalité s'est constitué autour des services du Département, de la CAF, de la MSA, des médiathèques, du Relais Petite Enfance, des Lieux d'Accueil Enfants Parents, écoles et associations, et a permis d'organiser régulièrement des ateliers dans divers lieux.

Le diagnostic partagé, réalisé en 2023 dans le cadre de la Convention territoriale globale, a confirmé le besoin de création d'un lieu ressource dédié à la parentalité, le projet de maison de la famille et de la petite enfance constituant une mise en œuvre de cette action.

L'intercommunalité a acquis un bâtiment de la commune de Campagne-les-Hesdin pour le transformer en une « Maison de la Famille ». Afin d'optimiser les conditions d'accueil, le bâtiment de 280 m² et l'extension de 55 m², seront complètement aménagés et leur isolation renforcée (remplacement des menuiseries, isolation extérieure par bardage à base de fibre de bois et des combles avec du « Métisse », un isolant issu de la filière de recyclage du textile). L'équipement sera également doté de panneaux photovoltaïques en autoconsommation, et de cheminements piétonniers permettant de relier la Maison de la Petite Enfance au parking du Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil-sur-Mer pour rationaliser l'artificialisation des sols.

Considérant que ce projet répond aux ambitions des trois pactes départementaux visant à améliorer l'accessibilité des services du quotidien, à prendre en compte les enjeux climatiques, à adapter l'offre en lieux d'accueil et garantir à tous un accueil humain et adapté, il est proposé d'attribuer une subvention de 150 000 € par la mobilisation du Fonds d'innovation territorial.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté de communes Osartis-Marquion, les Communes d'Achicourt, Nortkerque, Avion, Bully-les-Mines, Carvin et Hénin-Beaumont, et le SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance, les contrats joints en annexes au présent rapport ;
- d'attribuer à la Communauté de communes Osartis-Marquion, une subvention de 12 101 € pour son projet de Maison du Canal à Marquion ;
- d'attribuer à la Commune d'Achicourt, une subvention de 350 000 € pour son projet de construction d'une Médiathèque mutualisée entre les communes d'Achicourt et de Beaurains surnommée « la Bulle » ;
- d'attribuer à la Communauté de communes du Pays de Lumbres, une subvention de 200 000 € pour son projet de décarbonation de

l'approvisionnement énergétique de la piscine communautaire ;

- d'attribuer à la Commune de Fauquembergues, une subvention de 200 000 € pour son projet d'aménagement de la ville haute ;
- d'attribuer à la Commune de Saint-Omer, une subvention de 37 971 € pour son projet de rénovation du pont du Pointi ;
- d'attribuer aux Communes de Saint-Omer et de Clairmarais, des subventions respectives de 200 000 € et 300 000 € pour leur projet d'aménagement de la voie touristique de Saint-Omer à Clairmarais (RD 209) ;
- d'attribuer au « SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance », une subvention de 143 600 € pour son projet de relocalisation de la Maison de la Petite-Enfance ;
- d'attribuer à la Commune de Nortkerque, une subvention de 410 000 € pour son projet de construction d'une salle socio-culturelle à vocation intercommunale ;
- d'attribuer à la Communauté de communes de la région d'Audruicq, une subvention de 240 000 € pour son projet de construction d'une maison des solidarités ;
- d'attribuer à la Commune d'Avion, une subvention de 250 000 € pour son projet de construction d'un centre aquatique ;
- d'attribuer à la Commune de Bully-les-Mines, une subvention de 250 000 € pour son projet de construction d'une piscine municipale ;
- d'attribuer à la Commune de Carvin, une subvention de 50 000 € pour son projet de développement d'un espace sportif au stade des Plantigeons ;
- d'attribuer à la commune de Courrières, une subvention de 100 000 € pour son projet de requalification de l'espace sportif et de loisirs Gabriel Péri (phase 2) ;
- d'attribuer à la Commune d'Hénin-Beaumont, une subvention de 1 000 000 € pour son projet de requalification et d'extension du complexe sportif Atrium et de la salle Lelaure dédiés à la pratique des activités d'escrime et de gymnastique ;
- d'attribuer à la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, une subvention de 139 999,70 €, pour son projet de sécurisation de la courtine du cavalier d'Attin des remparts de Montreuil-sur-Mer ;
- d'attribuer à la Communauté de communes des 7 Vallées, une subvention de 150 000 €, pour son projet d'extension et de réhabilitation d'une structure dédiée à la famille et à la petite enfance à Campagne-les-Hesdin ;
- de m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois, les

Communautés de communes Osartis-Marquion, du Pays de Lumbres, de la région d'Audruicq et des 7 Vallées, les Communes d'Achicourt, de Fauquembergues, de Saint-Omer, de Clairmarais, de Nortkerque, d'Avion, de Bully-les-Mines, de Carvin, de Courrières et d'Hénin-Beaumont et le SIVU pour la création et la gestion des structures d'accueil « petite-enfance », les conventions qui fixent les modalités de versement de ces subventions, dans les termes du projet joint en annexe au présent rapport.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	AP €	Disponible €	Proposition €	Solde €
C05-501A01	2324/2041482/20415 8290501	Fonds d'innovation territorial - Aménagement et environnement	7 000 000,00	7 000 000,00	4 033 671,70	2 966 328,30

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.

La 5ème Commission - Solidarité territoriale et partenariats a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

La 1ère Commission - Attractivité départementale et emploi a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

La 3ème Commission - Education, Culture, Sport et Citoyenneté a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY